



Master

2022

Public access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Faire partie du décor : genre et performativité du paysage. Le rôle du projet odonymique 100Elles* dans la redéfinition de l'espace public genevois

Froidevaux, Irène Gaïa Suzanne

How to cite

FROIDEVAUX, Irène Gaïa Suzanne. Faire partie du décor : genre et performativité du paysage. Le rôle du projet odonymique 100Elles* dans la redéfinition de l'espace public genevois. Master, 2022.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:169838>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Last deposit update in Archive ouverte UNIGE on 30.06.2023 09:45



crédits photo: L'Escouade

Faire partie du décor: genre et performativité du paysage

Le rôle du projet odonymique 100Elles* dans la redéfinition de l'espace public genevois

Irène Froidevaux

Janvier 2022

Faculté des sciences de la société
Maîtrise universitaire en développement territorial
Mention Architecture du paysage

Directrice : Prof. Marylène Lieber
Experte : Prof. Anne Sgard

Mémoire n° : 131

remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Marylène Lieber, pour sa disponibilité, ses remarques et ses encouragements dans l'exercice -pour moi inédit- de recherche et de rédaction d'un travail universitaire.

Merci aux personnes avec lesquelles je forme l'association l'Escouade et notamment à mes amies Justine, Alicia, Rojin et Laurène, parties prenantes dévouées dans la mise en place du projet 100Elles*, ainsi qu'aux personnes rencontrées sur le terrain à travers le projet, grâce auxquelles cette recherche a pu exister *a posteriori*.

J'aimerais également remercier toutes les personnes du corps académique qui ont su me donner du temps et de l'attention dans l'élaboration de ce travail, alors-même que la pandémie de Covid-19 bouleversait nos rythmes de vie et que je découvrais les propriétés de ma neurodivergence.

Merci de ce fait à mon précieux entourage pour son soutien et sa bienveillance, dont mes colocataires Laurène, Elisabeth, Lucie, Tomislav et Noah ; ainsi que mes amiexs Maxine et Morgane pour leurs discussions éclairées.

Enfin, je tiens aussi à remercier mon employeur Jean-Jacques Borgeaud, cette recherche ayant pu suivre un processus serein de 2020 à début 2022 grâce à mon emploi d'architecte paysagiste à mi-temps, au sein de son bureau lausannois, depuis 2018.

précisions introductives sur le vocabulaire

La notion de genre

Bien que certain^xes féministes voient dans le terme anglais *gender* une notion impossible à traduire en français (Thébaud, 2004, 2006), la notion de genre fait apparition dans la littérature francophone bien avant les *gender studies* et le postmodernisme états-uniens : avec « on ne naît pas femme, on le devient » Simone de Beauvoir décrivait déjà en 1949 dans *Le Deuxième sexe* que les paramètres biologiques et anatomiques ne régissent pas entièrement le parcours de vie des femmes mais que celui-ci est aussi largement culturellement et socialement construit.¹

Dans ce travail, le choix de l'utilisation du terme « genre » est voulu car il correspond à la construction sociale qui a lieu autour des sexes. Le terme « sexe » renvoie à une notion de l'ordre du biologique et ne désigne pas la (re-)production des rôles sociaux que l'on y a associé, ainsi que toutes les représentations culturelles issues des rapports sexuels.

La nécessité de l'écriture inclusive

« Partout, de tout temps et en tout lieu, le masculin est considéré comme supérieur au féminin » écrit Françoise Héritier en 2011.² Ardemment défendue par ses académiciens, la langue française ne fait pas exception : la Déclaration de l'Académie française du 26 octobre 2017 stipule qu'elle « lance un cri d'alarme : devant cette aberration 'inclusive' », arguant du fait que « la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures. »

Pourtant, il est de rigueur de rappeler que la norme langagière du masculin-neutre en français n'a pas toujours existé (Viennot, 2014, 2016). La création de cette même Académie intervient d'ailleurs après une succession de tournants sociétaux au XIII^e et au XVII^e siècles, où les femmes cisgenres³ se voient confisquer un éventail de droits comme l'accès à l'éducation ou à des fonctions responsabilisantes.

Forte de ce constat, l'écriture inclusive propose une remise en question de cette réticence automatique à la féminisation du langage. Ce sujet est abordé dès les années 1970 avec pour porte d'entrée la féminisation des noms des professions, notamment grâce au travail de l'écrivaine Benoîte Groult (1977). En réalité, la « neutralité » du masculin (Brauer, 2008) doit être questionnée et il s'agit bien moins de dénaturer la langue française que de « mettre un terme à sa masculinisation » (Viennot, 2014).

¹ Voir Offen, K., (2006), « Le *gender* est-il une invention américaine ? », *Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne]*, 24 | 2006, 291-304.

² Héritier, F., Perrot, M., Agacinski, S., Bacharan, N., (2011), *La plus belle histoire des femmes*, Seuil, 308 p., p.21.

³ « cisgenre » signifie que le sujet désigné est du genre qui lui a été assigné à sa naissance.

L'écriture inclusive peut se définir par « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentation des deux [genres] » (Haddad, 2017, p.4). Dérogeant aux réglementations et références qui régissent habituellement le langage académique, elle propose plusieurs formes. Ainsi, « des participants » peut s'écrire « des participant.e.x.s », mais aussi « des participant-e-x-s » ou encore « des participantexs », la place du « x » pouvant varier. Le fait de ne pas utiliser le point médian pour séparer les terminaisons genrées produits parfois des néologismes, à l'instar de « utilisateurxices » ou « utilisateuricexs » pour « personnes ayant usage de ». Dans ce travail, c'est la forme « utilisateurxices » qui sera privilégiée, par préférence personnelle, car elle semble présenter un avantage de légèreté : l'absence de point n'interfère pas avec les marques de ponctuation, et de mon point de vue, fait gagner le mot en lisibilité. D'autre part, ce travail favorise l'emploi de termes épiciens comme « personne » ou « membre », c'est-à-dire dont la forme ne dépend pas du genre de qui est désigné^{ex}. Enfin, les pronoms « iel(s) » (entré dans *Le Robert* en novembre 2021), « ellui » et « elleux » seront utilisés par défaut lorsque les personnes désignées peuvent être de tout genre.

Consciente que pour mes lecteurxices, cette règle orthographique ne fait que s'ajouter à d'autres et constitue en soi une complexification de la langue, il m'importe dans ce travail de montrer que la nécessité d'inclure la diversité de genres dans la langue française ne se fait pas forcément au détriment des capacités de lecture, qui varient et discriminent aussi.⁴ Ainsi, je tente de proposer une manière de faciliter graphiquement la reconnaissance des mots concernés, et donc la lecture, en passant la terminaison inclusive des mots dans une couleur qui se distingue du noir du reste du texte, faisant ainsi ressortir la racine du mot telle que celui-ci a été visuellement appris par la plupart de mes lecteurxices potentiellxles, dans le cadre de ce mémoire de Master. Un violet proche de la couleur employée dans le projet 100Elles* semble ainsi pouvoir pertinemment remplir cette fonction ici.

⁴ Voir Sprenger-Charolles, L. (2021). Coût de l'opacité de l'orthographe sur l'apprentissage de la lecture. *Cités*, 86, 57-70. <https://doi.org/10.3917/cite.086.0057>

résumé

Cette recherche s'intéresse à l'intégration de la question des inégalités de genre en urbanisme et dans les projets urbains en Ville de Genève. Dans un premier temps, retracer les temps et les enjeux que croisent les champs de la fabrique de la ville et des études genre permettra de rendre compte des leviers et des écueils opérationnels qui s'adressent à l'exclusion genrée dans l'espace public. À la lumière d'une approche par le paysage et la géographie culturelle, cette recherche propose finalement une analyse du projet de féminisation des noms de rue 100Elles*, visant à montrer dans quelle mesure il participe effectivement d'une redéfinition de l'espace public genevois et d'une meilleure inclusion de genre.

mots-clés

espace public – genre – droit à la ville – projet urbain – action paysagère – performativité – problèmes publics – agentivité

table des matières

1. Introduction	11
2. Problématique	15
3. Méthodologie	19
3.1. Ethique	20
3.2. Les modes de récolte de données et leurs limites	24
3.3. Choix et présentation des personnes sollicitées	26
3.4. Faire la ville avec le genre, un phénomène au-delà de Genève	28
4. Etat de l'art	31
4.1. La fabrique de la ville dans sa dimension de genre	32
4.1.1. L'espace public comme produit de la ville démocratique	32
4.1.2. Le droit à la ville dans une perspective de genre	34
4.1.3. Genre, participation politique et projet urbain	36
4.2. Histoire de la prise en compte des inégalités de genre dans l'aménagement du territoire en Occident	39
4.2.1. La crise de la sphère domestique états-unienne au XXème siècle	39
4.2.2. La « ville inclusive », discours pluriels	41
4.2.3. Genèse, pistes et contradictions de l'inclusion de genre en urbanisme	45
4.3. Performativité et représentations, les nouveaux outils pour penser l'espace	50
4.3.1. Genre et appropriation du pouvoir normatif dans l'espace urbain	50
4.3.2. La fabrique du paysage, un autre point de vue sur l'espace public	53
4.3.3. Baptiser des lieux : enjeux de pouvoir dans l'odonymie francophone	59

4.4. Inclure le genre au niveau opérationnel	62
4.4.1. Expériences prospectives contemporaines en métropoles Occidentales	62
4.4.2. Le cadre institutionnel suisse et ses outils sur le canton de Genève ...	68
4.4.3. Tour d’horizon des initiatives à l’œuvre en Ville de Genève	71
5. Analyse	
Le projet 100Elles* : des objets, un processus et des limites qui repoussent et renforcent les normes de genre dans l’espace et la sphère publique genevoise	77
5.1. « Femme publique », de l’insulte à la médaille	78
5.1.1. Désassocier l’illégitimité et le féminin : l’objet-plaque en débat	78
5.1.2. Politiser la domesticité : un soir à la Barje	80
5.1.3. Inscrire le féminin dans les repères : un droit au paysage	84
5.2. L’institutionnalisation du projet, entre efficacité et édulcoration politique	89
5.2.1. Une collaboration fertile qui marque d’abord un tournant décisif	89
5.2.2. De la scénographie militante à la nomenclature municipale : l’argument du patrimoine	96
5.2.3. Une reconnaissance ardue du travail militant	100
5.3. De la critique conservatrice à l’auto-critique	106
5.3.1. Entre conservatisme et logique <i>NIMBY</i> : l’éthique paysagère en tension	106
5.3.2. Ambiguïtés théoriques dans la sphère militante	110
6. Conclusion	113
7. Bibliographie	117

1 ■ introduction

À l'origine de 100Elles*

« A Genève, seulement 7% des personnes ayant donné leur nom à une rue sont des femmes » : c'est ce qu'indique le communiqué de presse du projet 100Elles*, inauguré en mars 2019 par l'association l'Escouade, en partenariat avec la Ville de Genève. Informée du fait que les critères d'éligibilité aux noms de rue ne dépendent pas du genre des personnes, l'association interroge à travers l'odonymie⁵ genevoise, les mécanismes par lesquels les « femmes* » sont rendues invisibles à la fois dans la mémoire collective, la sphère publique (Young, 1985 ; Fraser, 1990 ; Landes, 1998 ; Butler, 2011), et conséquemment, dans l'espace public physique. Intéressée par la démarche, qui s'inscrit dans le cadre de son plan d'action « Objectif zéro sexisme », la Ville de Genève propose sa contribution, et moyennant un droit de regard sur la communication du projet, octroie des autorisations ainsi que des fonds.

Dès lors, toutes les deux semaines, dix plaques de rue alternatives à l'effigie de *femmes** ayant influencé Genève de manière pérenne et décédées depuis plus de dix ans⁶ sont apposées sous les plaques habituelles, dans un nouveau quartier : Grottes, Nations, Banques, Pâquis, Plainpalais, Bel-Air, Jonction, Vieille Ville, Eaux-Vives, Cornavin sont peu à peu investis par ces personnalités, regroupées en thématiques. Aidées par des historienxnes de l'Université de Genève investissant leur temps libre, les recherches mènent à la rédaction de cent biographies, mises en ligne au fur et à mesure, puis publiées dans un recueil illustré, *100Elles* : Pour une féminisation de la mémoire collective genevoise*, qui paraît en décembre 2020 aux éditions Georg. Deux ans plus tard, une motion est déposée au Conseil d'Etat pour organiser la pérennisation de dix de ces nouveaux noms, et de manière plus large, amorcer le processus de féminisation des noms de rue sur le canton de Genève. Tout au long de ces étapes, les médias genevois s'emparent du sujet (*Le Temps*, 2019 ; *Le Courrier*, 2019, 2020 ; *La Tribune de Genève*, 2019, 2020) allant jusqu'à exporter le sujet hors du canton, vers Lausanne, ou encore en France (reportage *Actuelles*, TV5 Monde, 2021).

Ce projet représente une des avancées récentes majeures en matière de représentation féminine à l'échelle de Genève. Il est aussi un exemple probant de travail collaboratif entre la

⁵ L'odonymie est l'étude des odonymes, parfois écrit *hodonymes*, c'est-à-dire les noms propres désignant une voie de communication. Un odonyme peut être le nom d'une rue, d'une route, d'une place, d'un chemin, etc. L'odonymie s'inscrit dans le domaine de la toponymie qui étudie plus largement les noms de lieux en géographie et également dans le domaine de l'onomastique, l'étude des noms propres. (Wikipedia, 2021)

⁶ À Genève, le critère d'influence locale et d'ancienneté du décès sont les deux principaux critères d'éligibilité pour donner le nom d'une personne à une rue.

sphère militante associative et la sphère politique institutionnelle. Ses retombées sont territoriales, sociologiques, politiques et montrent à quel point la question de l'exclusion genrée dans l'espace public fait face à une imbrication de problématiques complexes. A ce sujet, le rapport *Genève, une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics*⁷, paru en septembre 2020, qui énonce un certain nombre de recommandations en matière d'aménagement du territoire, fait aussi état que « les actions mises en œuvre par la Ville ne doivent pas faire oublier, comme l'arbre qui cache la forêt, que ce sont les représentations sociales, les stéréotypes de genre et la dimension sexuée de l'espace public qu'il convient de combattre, de déconstruire. »

Le « genre » en géographie

Dès lors, les imaginaires géographiques, les pratiques sociales, les systèmes de pouvoir et de domination et leur implication dans la production des réalités géographiques nous intéressent dans ce travail, car ils renseignent nécessairement sur les interactions entre genre, paysage et espace public. En effet, la thématique du genre en géographie, et plus précisément en géographie culturelle, introduit l'idée que l'espace n'est jamais neutre (Coutras, 1996, 2003), et que par conséquent, une proportion non-négligeable de représentations sociales, y compris les stéréotypes de genre, sont véhiculés par celui-ci.

La géographie contemporaine affirme ainsi que l'espace est défini et co-fabriqués tout autant par les personnes qui l'utilisent que par celles qui le conçoivent (Lefebvre, 1968). Tous ces acteurs produisent des représentations spécifiques en lien avec cet espace. Cette prétendue neutralité s'établit alors au service d'une norme, structurée par des rapports de pouvoir. Ainsi, représentations et rapports de pouvoir auto-entretiennent une forme de *statu quo* par le biais de mécanismes d'inclusion / exclusion sociale (Mansbridge, Shames, 2012).

Bien que les apports de ce courant de la géographie viennent pour partie de la culture états-unienne postmoderniste (Collignon, Staszak, 2004), et dépendent de la façon dont on définit le terme « gender » -ainsi que de tous les travaux féministes s'y référant-, ils s'appliquent aussi pertinemment des deux côtés de l'Atlantique. Historiquement une science masculine « dans ses principes, ses méthodes, ses discours, ses silences et ses effectifs » (Thébaud, 2007 ; Marius, Raibaud, 2013), la géographie occidentale classique, sous couvert d'universalisme, passait jusque-là à côté de ces perspectives.

En écho à ce constat, dans le cadre de son projet, l'Escouade accole systématiquement une astérisque à côté du mot « femme* » pour exprimer l'idée qu'en cherchant à visibiliser les femmes de l'histoire genevoise, elle cherche en réalité à visibiliser toutes les minorités de genre et plus globalement les « personnes MOGAI⁸ », touchées d'une façon ou d'une autre

⁷ Lieber, M., Cardelli, R., Dayer, C., Debonneville, J., *Genève, une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics*, rapport de recherche pour le Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève, septembre 2020, 150p.

⁸ Acronyme de « Marginalized Orientations, Gender identities and Intersex », le terme recouvre l'ensemble des personnes qui subissent des discriminations au regard des référentiels mentionnés.

par les oppressions que génèrent les référentiels cis-hétéronormés (Doan, 2011 ; Valentine, 1989, 2003). Cela permet de dépasser l'idée qu'il suffirait d'étudier et résoudre les discriminations que subissent les femmes cisgenres pour s'adresser à la problématique de leur exclusion dans l'espace public.

L'espace public en projet, entre matérialité et immatérialité

La démarche du projet 100Elles* s'inscrit en réalité dans une série d'autres projets, recherches, actions et mesures visant à soulever la question de l'exclusion des femmes dans les structures de participation politique et dans l'espace public en Europe. Barcelone, Vienne, Berlin, Bordeaux ont été le terrain d'expérimentations et de pratiques prospectives dans ce sens, allant de la performance au projet d'architecture. Dès le début du XXème siècle, des architectes scandinaves (Otto Fick - Copenhague, 1903 ; Alva Myrdal, Sven Markelius, Sven Ivar Lind - Stockholm, 1937) proposent des projets de logements et développent des formes architecturales adaptées au nouveau modèle familial de l'époque : les femmes, en partie désormais salariées, imposent une forme de rupture au dogme selon lequel elles sont indissociables de la sphère domestique (Hayden, 1981). Plus récemment, à Paris et dans de nombreuses autres villes francophones, notamment depuis 2019, fleurissent dans l'espace public des séries de « collages », interventions textuelles exprimant la réalité des violences misogynes ainsi que la colère qu'elles suscitent, et dont l'anonymat facilite le témoignage cru (Spettel, 2014).

À Genève, l'Escouade initiait ses actions militantes en 2018 par le biais de dessins de clitoris à la craie sur l'asphalte genevoise⁹ : partant d'une intention militante et pédagogique face au constat que l'organe fut longtemps délaissé par la communauté scientifique, l'un de ces dessins s'est finalement vu réprimandé d'une amende pour « utilisation du domaine public excédant l'usage commun »¹⁰. Tous ces travaux introduisent l'idée que la forme spatiale et architecturale façonne des rapports de pouvoir tout autant qu'une occupation symbolique de l'espace public, en permettant ou en inhibant des usages, des comportements, et des interactions.

Cette recherche semble concerner la pratique du projet d'espace public et de paysage à divers niveaux. En effet, le projet de paysage se trouve à l'intersection entre la forme spatiale et les représentations qu'elle véhicule : le paysage en tant que production visuelle et/ou symbolique des phénomènes géographiques revêt ainsi une dimension immatérielle (Staszak, 2002). Ce travail s'attèle donc à déterminer dans quelle mesure un projet comme 100Elles* permet d'étendre le concept d'« action paysagère » (Davodeau, 2020) (nous y reviendrons) en contribuant à redéfinir les représentations sociales qui mêlent genre et espace public.

⁹ Armanios, R., (2018, 29 mai). Un clitoris à la craie leur vaut une amende. *Le Courrier*. [En ligne].

¹⁰ Formulation employée dans le procès-verbal.

2 ■ problématique

Le procès-verbal d'une réunion de L'Escouade du 15 mai 2019 relaie une question, posée à l'association, au sujet de la manière dont le projet a été reçu. Est-ce qu'il n'atteint qu'un groupe déjà convaincu au préalable, ne reproduit qu'un entre-soi, ou est-ce que des indicateurs de médiatisation, de demandes, de fréquentation des événements, permettent de déterminer que 100Elles* a effectivement agi sur l'espace public, atteignant des personnes qui n'étaient pas atteignables d'emblée ? Impulsée par cette remarque, et selon l'introduction qui précède, la problématique de ce travail peut être formulée en deux temps :

- Dans une perspective inclusive, dans quelle mesure le projet 100Elles* a-t-il contribué à redéfinir l'espace public en Ville de Genève et les représentations de genre qui y sont liées ?

- Quels enseignements cela porte-t-il sur le projet urbain et la pratique paysagiste et aménagiste ?

Ces deux problématiques s'appuient sur plusieurs sous-questions :

Quelles sont les représentations de genre dans l'espace public en Ville de Genève ?

Dans quelle mesure composent-elles un paysage symbolique ?

Comment mesurer les effets d'une action sur le paysage symbolique ?

Dans quelle mesure visibiliser signifie inclure ?

Qui le projet 100Elles* visibilise-t-il ?

Comment le processus et les acteurxices du projet nous renseignent sur les discours qui mêlent genre et espace public en Ville de Genève ?

Quels enjeux éthiques sont révélés pour les professionnelxles de l'aménagement ?

Postulats et hypothèses

La réponse à ces questions de recherche se base sur deux postulats. Le premier, comme introduit précédemment, est que du point de vue des rapports de genre, l'espace public genevois est, comme les autres espaces, largement cis-sexiste¹¹ (Valentine, 1989 ; Doan, 2011) et hétéronormé (Blidon, 2008 ; Hubbard, 2011). Les pratiques qui s'y déroulent, les comportements adoptés, sont suggérés, régulés, indexés finalement sur le profil de l'homme cisgenre hétérosexuel (Bloom, 1999 ; Mirzoeff, 1999), et par extension sur le regard et l'approbation de celui-ci (Scraton & Watson, 1998). Ce contrôle social exerce sa ténacité sur toutes les personnes dont l'identité suspectée ne correspond pas au profil dicté par le référentiel masculin cis-hétéronormé et fait office de rappels à l'ordre sexué (Gardner, 1995 ; Lieber, 2008). Dans ce sens, c'est l'expression de genre et la perception du genre des individus dans l'espace public qui produit largement l'exclusion : le système de représentations hétéronormé et cis-sexiste suppose une binarité basée sur une vision apprise de la biologie (« mâle / femelle »)¹², et le genre des individus est donc d'abord perçu comme une expression sociale de leur sexe, indissociable de cette binarité. Or si l'on entend se débarrasser d'un rapport de pouvoir fondé sur un ordre naturel bien appris, il est ici important de comprendre que le genre doit être perçu comme une « fiction culturelle » (Bourcier, 2002). Ainsi, les « rappels à l'ordre sexué » dans l'espace public n'ont pas lieu d'être dans la mesure où « femme » et « homme » ne renvoient pas nécessairement ni à des biologies ni à des comportements particuliers : le corps est à la fois un système matériel et organique, et un sujet symbolique dont la définition et les représentations changent selon les lieux et les époques. De ce fait, les femmes cisgenres ne sont qu'une partie des personnes concernées par les mécanismes d'exclusion qui opèrent dans l'espace public en raison de leur genre, ce qui conditionne potentiellement la manière de s'adresser à leur exclusion. Il conviendra donc de déterminer de quelle(s) manière(s) le projet 100Elles* s'adresse à l'exclusion qu'il relève et ainsi, juger de sa portée à travers certaines de ses étapes et moyens d'action.

Partant de là, une première hypothèse de réponse à la problématique de ce travail affirme que le projet 100Elles* mobilise un paysage symbolique qui est composé à la fois des représentations que l'on a de l'espace public et sur les représentations de genre que l'on a en son sein. Si c'est un projet de paysage, il serait par conséquent capable d'« action paysagère » (Davodeau, 2020), c'est-à-dire ici, capable de transformation sociale au regard des stéréotypes de genre dans l'espace public. En effet, il s'agit d'un projet de territoire qui agit sur les représentations collectives à travers l'odonymie. Dans ce sens, penser les noms des rues et des lieux est capable de produire tout autant l'espace et ses représentations que la construction d'un nouveau parc public, ou que la renaturation d'un cours d'eau oublié. Le fait de « rendre visible » et manifeste la présence des personnes exclues dans l'espace public aurait une capacité à produire du discours et de l'action (Bredenkamp, 2017) : c'est la notion de

¹¹ Le rapport *Genève, une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics*, (2020) cité plus haut corrobore ce point.

¹² En complément des études genre, plusieurs travaux comme ceux d'Anne Fausto-Sterling (1993) révèlent que même la biologie des sexes mobilise trop de facteurs pour constituer une réelle binarité : la combinaison de gènes, chromosomes, hormones, récepteurs hormonaux et parties génitales façonne autant d'opportunités de sexes biologiques différents. Voir Fausto-Sterling, A. (1993). « The Five Sexes: Why Male and Female are not Enough ». *Science*. 33.

performativité. Visibiliser ou représenter, même symboliquement, apparaîtrait donc comme un outil d'inclusion privilégié. Ainsi, il semble important d'élargir la notion de « pratique paysagiste » au-delà de son sens de pratique professionnelle conventionnée, puisque toute forme d'intervention dans l'espace public est un outil de façonnement du paysage, de production de l'espace public, et parfois, de sa redéfinition (voir 4.3.1.). L'action paysagère telle que décrite par Davodeau prenant appui sur l'action publique (paysagère), l'action professionnelle (paysagiste), et l'action citoyenne (sous l'angle des conflictualités paysagères), il s'agira de décrire comment ces trois dimensions s'expriment dans le cadre du projet 100Elles*. Nous verrons ainsi qu'analyser son cadre institutionnel et les conflictualités qu'il soulève permettra dans un même mouvement de décrire la portée de 100Elles* et de repousser les frontières de la pratique « professionnelle » du paysage.

La question posée par cette recherche se base sur un second postulat, selon lequel les projets, mesures et politiques au service d'une ville égalitaire sont l'objet de perspectives parfois contradictoires (Tummers, 2017) : pris dans la complexité des jeux d'acteurs et des délais de procédures qui font la ville, les projets sont largement susceptibles d'échouer dans la conciliation de leur vision idéale, de la théorie sur laquelle ils s'appuient, et de leur mise en œuvre. A l'instar des guides de planification de certaines villes européennes, des discours urbanistiques prennent appui sur une essentialisation des identités qui subissent l'exclusion : un nombre éloquent de planifications « inclusives » ramènent les femmes (dans ce contexte, cisgenres par défaut) à des comportements et des attentes que leur dicteraient leur biologie (relative vulnérabilité physique, peur innée qui en découle, etc...) (Trench, Oc, Tiedsell, 1992)¹³. La prise en compte du point de vue féminin en urbanisme serait donc souvent monolithique et réalisée à travers le prisme du « danger » (Louargant, 2017). Les projets qui visaient à inclure les femmes se retrouveraient à les naturaliser dans leurs comportements, empêchant de repousser les frontières de genre, et par là-même, alimentant le cis-sexisme et l'exclusion misogyne qui en découle. En fait, si ces peurs sont partagées par beaucoup de femmes, elles n'en sont pas moins le résultat de l'intériorisation de l'ordre sexué cis-hétéronormé (Condon, Lieber et Maillouchon, 2005). Pour cette raison, planifier une ville égalitaire sur la base d'un ordre binaire du genre ne ferait que déplacer et reproduire de l'exclusion : développer l'aspect sécuritaire de la ville, notamment à travers l'éclairage public ou la vidéosurveillance, apparaît comme une solution palliative, superficielle et répressive, qui ne s'adresse pas même à toutes les femmes, notamment si elles ne sont pas blanches (Kern, 2010) ou de classe sociale moyenne-supérieure (Van Den Berg, 2013). Il s'agit dès lors d'interroger les projets et les principes de planification qui visent une ville égalitaire, afin de définir qui ils incluent véritablement. Révéler les « normes argumentatives locales observables dans les discours ordinaires » (Doury, 2004, p.10) et mobilisées dans le cadre de 100Elles* renseignent à ce sujet.

Nous faisons donc ici une seconde hypothèse selon laquelle 100Elles*, de par la logique paritaire retenue dans certains de ses moyens d'action, s'inscrit partiellement dans cette

¹³ Voir aussi U.N. Women. (2019). *Safe cities and safe public spaces for women and girls global flagship initiative: international compendium of practices*. [En ligne]. Consulté le 13 mars 2021

Bien que ce programme évoque essentiellement les enjeux de sécurité dans l'espace public des pays du Sud global, il est cité par des études et des planifications qui concernent des villes européennes comme Londres par exemple, justifiant une planification sécuritaire.

position essentialisante sur la notion de genre. Les questions de gouvernance et de processus de projet nous intéressent ici dans la mesure où le projet 100Elles* est un exemple probant de projet qui passe de l'arène militante à l'arène politique institutionnelle, emportant avec lui -ou perdant au passage- des aspects de sa portée politique. À la lumière de la sociologie des problèmes publics (Cefaï, 2016 ; Neveu, 2017), des « appropriations ordinaires des idées féministes » (Jacquemart & Albenga, 2015) et du droit à la non-discrimination (Lochak, 1987 ; Fondimare, 2014) l'analyse du projet 100Elles* permettra de rendre compte de l'évolution de sa portée politique, de ses intentions initiales à sa pérennisation partielle par la Ville.

3 ■ méthodologie

Cette recherche suppose plusieurs méthodes de collectes de données et d'analyse. Seront ici exposés le choix de mon cas d'étude, la posture que j'entretiens avec, et les conséquences méthodologiques et éthiques que cela suppose (3.1.).

En matière de collecte de données, ce travail mobilise ainsi une méthodologie essentiellement basée sur de l'auto-ethnographie, justifiée par la spécificité de ma position par rapport au projet étudié (3.2.). Subsidièrement, ce choix permet de rencontrer les ambitions de l'auto-ethnographie en matière d'enrichissement de ma propre pratique professionnelle, ouvrant les perspectives des architectes paysagistes sur la notion de paysage, et des urbanistes sur leurs récits de la ville. Certaines limites de cette méthode auto-ethnographique dans les conditions où je l'exploite entendent être contournées grâce au complément de deux entretiens semi-directifs (3.3.).

J'exposerai ensuite la diversité et l'étendue des thématiques qui croisent ma question de recherche, et justifierai ainsi les choix qui ont été fait dans le cadrage de l'état de la littérature mis en avant pour ce travail (3.4.).

3.1. Ethique

Ma posture de chercheuse par rapport à la production du savoir

Davantage un « projet de connaissance », qu'un « objet à connaître » (Le Moigne, 1994), ce travail d'analyse s'inscrit dans une logique où la proximité entre la personne chercheuse et son terrain est reconnue. Dès lors, il envisage la neutralité absolue de la personne chercheuse comme un objectif vain. L'idée constructiviste selon laquelle « rien n'est donné, tout est construit » (Bachelard, 1938) sous-tend alors que la validité scientifique d'une recherche réside à la fois dans la capacité de la personne chercheuse à déterminer sa posture par rapport à son sujet, et par la suite à la rendre réflexive (Jodelet, 2003, p.101), ne pouvant jamais s'en décentrer complètement. Dès lors,

« L'objet se co-construit dans l'interaction entre le chercheur et son terrain. » (Perret & Séville, 2003, citées par Brasseur, 2012)

Il est donc primordial de « situer » la connaissance qui découle de ce travail, en définissant de quelle manière la personne chercheuse est impliquée dans son sujet de recherche. Evitant l'illusion de l'universalisme scientifique (Haraway, 2007), il est nécessaire de

« dire “d'où” l'on parle afin de valider son propos : la subjectivité de la personne chercheuse est forcément présente et ne peut être niée. » (Hancock, 2002, p.259).

Ainsi, le choix d'une question de recherche étant motivé par l'intérêt que la personne chercheuse lui porte, il est soumis au

« caractère plus ou moins impliquant de l'objet d'étude » ainsi qu'au « choix d'un cadre théorique et méthodologique » (Doury, 2004, p.2).

Un sujet peut être impliquant parce que la personne chercheuse est concernée par la dimension collective du sujet, ou parce qu'elle l'est de manière individuelle. Mon rôle ponctuel de chercheuse ne me débarrasse donc pas de la place systémique que j'occupe dans les rapports sociaux de genre, de classe, de race¹⁴, de capacité et d'âge, à savoir en l'occurrence celle d'une femme cisgenre, blanche, jeune, neuroatypique¹⁵, ayant un diplôme d'études

¹⁴ La notion de race sociale se rattache à cette construction théorique où ce n'est pas la « race » qui est à l'origine du racisme, puisqu'il n'existe pas de races biologiques, mais le racisme qui produit socialement une racialisation des personnes, avec les rapports de pouvoir qui en découlent. (Guillaumin, 1972). La race sociale est donc un paramètre qui conditionne le vécu et par extension la production du savoir des personnes.

¹⁵ Voir Morrison, A. (2019). (Un) Reasonable,(Un) Necessary, and (In) Appropriate: Biographic Mediation of Neurodivergence in Academic Accommodations. *Biography*, 42(3), 693-719. Ou encore Strand, L. R. (2017). Charting Relations between Intersectionality Theory and the Neurodiversity Paradigm. *Disability Studies Quarterly*, 37(2). Cette notion permet de mettre en lumière qu'une recherche est toujours conditionnée par les capacités de la personne chercheuse, qu'elles soient neurologiques, cognitives, et même physiques, qu'il y ait « handicap » cliniquement statué ou non.

supérieures et occupant un emploi qui s'inscrit dans une catégorie socio-professionnelle qualifiée d'« intellectuelle et d'encadrement » selon le système de classification suisse.¹⁶ Si je peux ponctuellement m'en décentrer, elle ne me débarrasse pas non plus de la manière individuelle que j'ai de naviguer dans ces rapports sociaux.

Mis en perspective avec ma position de chercheuse, les postulats précédemment formulés témoignent de mon degré d'implication avec ma question de recherche. Dès lors, il ne s'agit pas de

« faire comme si le chercheur n'était pas un sujet d'énonciation, ni un type d'auditoire [...], comme si la marque suprême de la validité de la recherche scientifique pouvait et devait être l'impartialité absolue » (R. Koren, 2002, p.200-201, citée par Doury, 2004)

Déterminer la positionnalité du sujet chercheur permet donc dans un premier temps à la fois d'éviter d'affirmer des généralités, et de concilier dans un même savoir raisonnement scientifique et implication politique.

Toutefois, cette connaissance de sa positionnalité est nécessaire mais non suffisante pour conférer une validité à l'analyse (Harding, 1991) : par définition, la subjectivité ne prend pas en compte les champs d'expérience qu'elle ne rencontre pas. Afin de permettre le recul qui intègre ces autres expériences, il est nécessaire d'ancrer l'analyse dans un matériel d'enquête spécifique.

Ces considérations justifient le choix des méthodes de récolte de données pour ce travail, sur lesquelles nous reviendrons en 3.2.

Ma posture de chercheuse par rapport à cette recherche

Dès lors, et pour compléter cette idée de « savoir situé » en géographie, la perspective inclusive de ce travail m'amène à préférer une démarche réflexive sur le genre et la dimension spectrale à laquelle il renvoie :

« [...] une fois que l'on a compris le caractère mythique et destructeur de l'«homme» essentiel et universel qui constituait le sujet et l'objet paradigmatique des théories non-féministes, on commence également à douter de l'intérêt d'une analyse qui présenterait la femme essentielle et universelle comme son sujet ou son objet. » (Harding, 1991, p.647).

¹⁶ Il faut comprendre ces paramètres dans le sens où ils confèrent en société soit des aides soit des freins par rapport à une norme implicite. Ne pas subir de frein place automatiquement au bénéfice d'une aide, par comparaison avec ceux qui subissent un frein. Par exemple, ne pas être un homme dans un contexte où il est admis que le « neutre » est en pratique un référentiel masculin, suppose une négation de l'expérience de toutes les personnes qui ne sont pas des hommes, et donc une difficulté spécifique. Les personnes qui sont des hommes, dans ce contexte donné, sont aidées, « privilégiées ». Voir par exemple Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*, Paris, Seuil, coll. Liber, 134 p.

Cette critique de la binarité s'accompagne nécessairement d'une relecture de « la masculinité » en tant qu'identité monolithique et fatalement oppressive. Ainsi, pour Connell et Messerschmidt (2005),

« La masculinité hégémonique n'a jamais été considérée comme allant de soi d'un point de vue statistique, car seule une minorité d'hommes peuvent s'en réclamer. Mais elle est sans aucun doute normative. Elle incarne la forme la plus vénérée de ce que doit être un homme, elle impose à tous les autres hommes de se positionner par rapport à elle et elle légitime idéologiquement la subordination totale des femmes aux hommes. » (p.832)

Cette masculinité hégémonique étant un référentiel par défaut non-questionné, et au bénéfice des hommes cisgenres qui peuvent s'en réclamer, il convient alors, dans une ambition d'égalité réelle, de mettre en lumière les mécanismes qui, dans la fabrique de la ville et son paysage, contribuent à rendre cette masculinité hégémonique opérante ou non.

A la lumière de cette posture, ma position de participante au projet 100Elles* et de partie prenante du milieu militant associatif dans la collaboration avec la Ville, n'est pas neutre non plus. De plus, ma profession d'architecte paysagiste conditionne mon rapport à la notion d'espace public, à la notion de territoire, aux acteurxices publicxques, à la pratique du projet urbain et de paysage, et à celle des autres professionnelxles de l'aménagement du territoire, également consultéexs dans le cadre de cette recherche, et avec lesquelxles j'ai parfois déjà été amenée à travailler, ou le serai au cours de ma vie professionnelle.

C'est de cette imbrication de subjectivités situées (Emerson *et al.*, 2011) rejointes en ma personne et mon rôle de chercheuse qu'apparaît pour cette recherche la nécessité d'une approche auto-ethnographique. L'auto-ethnographie repose sur le fait que la personne chercheuse est concernée et façonnée par le terrain qu'elle étudie. Méthodologiquement, elle passe donc par

« un chercheur engagé dans une démarche de recherche où l'écriture est à la fois la donnée collectée et analysée et où le contexte social devient un lieu propice de développement personnel et professionnel. » (Rondeau, 2011, p.52)

C'est aussi « une méthodologie de la proximité, une manière normale, spontanée, naturelle, quasi instinctive d'approcher le monde, de l'interroger et de le comprendre » (Paillé, 2007, p.409) qui questionne l'accessibilité et la légitimité des outils de production du savoir.

En cela, cette approche représente un autre intérêt vis-à-vis de ma position et des conditions qui me sont données pour réaliser ce travail. Les méthodes académiques attendues dans l'exercice d'un travail de mémoire qui a trait aux sciences sociales relèvent plutôt, dans les usages, du corpus d'entretiens semi-directifs. Or les capacités conversationnelle, de sociabilité, d'attention que mobilisent un entretien oral, peuvent être fortement différentes de la normale chez les personnes de condition neuroatypique, dont je fais partie. La littérature sur la méthodologie académique théorise la pertinence scientifique des modes de collecte de données qui sont spontanément choisis par des chercheurxuses neurotypiques, et les érige en norme universelle (Morrison, 2019). Il est par exemple justifié qu'« intuitivement, tout un chacun est en mesure de conduire un entretien » (Sauvayre, 2013). Il n'est pas tant question

de savoir qui est incapable de conduire un entretien exploitable que de considérer les ressources que cela mobilise, et de comprendre que celles-ci n'étant pas également disponibles chez tous^{xtes}, il est légitime de faire la part entre la méthode scientifique et les moyens de mise en œuvre de celle-ci, qui n'entrent pas nécessairement en jeu dans la valeur des résultats. L'auto-ethnographie se pose alors comme un mode de recherche réflexif qui ouvre la notion de validité scientifique.

Faisant le pont entre le vécu du terrain, son interprétation située par la personne chercheuse, et l'interprétation qui en est donnée par les textes scientifiques, l'auto-ethnographie fait ainsi état d'un « récit géographique » (Dupont, 2014) et trouve ses appuis dans

« un double mouvement, celui du rapprochement (voire de la connivence), qui donne accès au sens, et celui de la distanciation, qui ouvre un horizon d'objectivité. Ce récit focalise sur trois moments :

- Celui de l'expérience ou de l'interaction avec la culture ou le phénomène étudié.
- Celui où le chercheur, puisant dans son expérience et/ou interaction, tente d'approfondir la compréhension de sa discipline ou de son sujet d'étude.
- Celui où le chercheur, puisant dans son expérience et/ou interaction, discute de son positionnement théorique, son regard ou son point de vue (son interprétation).» (p.3)

Ma position d'architecte paysagiste dans cette recherche motive donc aussi ce choix méthodologique, puisqu'il est pour moi l'opportunité d'approfondir un rapport au paysage et aux outils de conception qui m'importe.

Mon rapport aux lecteurxices de ce travail, et aux personnes sollicitées

Exposer les enjeux de cette recherche à des personnes dont le domaine relève toujours soit des études genre, soit de l'aménagement du territoire, soit ni de l'un, ni de l'autre, est un défi notoire. À la croisée de nombreux domaines, la pratique de l'architecture du paysage se nourrit de connaissances apportées par l'histoire, la géographie, les sciences politiques, la sociologie, mais aussi la topographie, la géologie, la pédologie, la botanique, l'hydrologie, la physique, et encore une liste inépuisable de disciplines tant techniques que conceptuelles. C'est une des raisons pour lesquelles, bien qu'inscrite dans la spécialité Architecture du Paysage du Master en Développement Territorial de l'Université de Genève, j'ai choisi dans ce travail de mémoire de m'attacher à un sujet de recherche qui a pour porte d'entrée les sciences sociales.

Cependant, ma formation et ma pratique professionnelle d'architecte paysagiste m'ont fait relever que la compétence première du métier reste d'appréhender l'espace, et de s'exprimer à son sujet via des outils choisis : la cartographie, la modélisation, le graphisme, le verbe. Ainsi, même si l'on approfondit ponctuellement une discipline tierce dans le cadre d'un projet qui l'exige, les connaissances des autres champs disciplinaires restent souvent superficiels - et à juste titre : il est difficile de faire preuve d'expertise dans tous les domaines. Pour cadrer ce travail dans un registre disciplinaire, je tente de croiser une approche du paysage qui est de l'ordre de la géographie culturelle, et une approche des questions de genre à travers les études urbaines et les outils de planification. De ce fait, le point d'honneur de ce mémoire est de parvenir à exposer et vulgariser dans son sujet tout ce qui relève des sciences sociales auprès des architectes paysagistes / professionnelxles du projet urbain, et tout ce qui relève

des outils opérationnels de conception spatiale et formelle auprès des géographes et sociologues qui liront ce travail.

Cette attention s'est aussi traduite dans la façon dont j'ai pris contact avec les personnes interrogées. Chaque échange s'est ouvert sur des questions de présentation, les personnes étant priées de préciser « d'où elles s'expriment », au moins en termes de formation, de parcours et de pratique professionnelles. En fonction de cette position, je me suis vu adapter ma façon de présenter mon sujet de recherche, dans le sens où, si la problématique n'a bien sûr pas changé, j'ai en revanche dû développer certains de ses enjeux plus que d'autres, qui n'étaient pas toujours explicites selon à qui j'avais à faire.

3.2. Les modes de récolte des données et leurs limites

Réflexions de pré-enquête

Envisageant mon analyse, j'ai commencé par chercher à faire l'exercice des méthodes académiques conventionnelles, à savoir baser mon analyse sur des données récoltées via une série d'entretiens oraux. En effet, l'entretien oral est traditionnellement la technique d'enquête en sciences sociales jugée la plus adaptée pour recueillir « les raisons » des enquêtés (Boudon, 2003), de par les possibilités d'expression qu'offre l'aspect spontané d'une conversation orale. Dans un second temps, et face aux observations faites en 3.1., j'ai appris à aménager les méthodes académiques qui m'étaient demandées.

Le mode auto-ethnographique

Ainsi le mode auto-ethnographique est d'abord ce qui m'a permis de guider la problématisation de ma recherche, à travers des échanges de pré-enquête dans des contextes informels, qui rassemblaient entre autres militant·es, étudiant·es en études genre, en géographie, en urbanisme, et personnes impliquées dans des actions et des sujets évoqués par ma recherche.

Le mode auto-ethnographique et la réflexivité qu'il implique inscrit cette approche parmi les méthodes qualitatives, ce qui nous intéresse dans ce travail d'évaluation de la portée qualitative d'un projet comme 100Elles*. Issues du vécu personnel, « les données sont révélées, très souvent, sous une forme narrative » (Rondeau, 2001, p.52).

En effet, cette narration est permise par ma position de membre actif de l'association L'Escouade, à l'origine du projet 100Elles*. Dès le mois de novembre 2018, j'ai participé à la programmation et à la communication du projet, dont la date d'inauguration avait été fixée au 14 mars 2019. Ayant impliqué un important travail de recherche, de coordination avec les différents acteurs, et de communication (graphique, digitale, avec la sphère institutionnelle et associative), j'ai entretenu dès le début une position privilégiée pour observer le processus, la gouvernance, les acteurs et la réception du projet.

Ainsi, j'exploite pour mon analyse une base de données auto-constituée entre novembre 2018 et une période qui correspond environ au printemps 2020, composée de notes de réunion, procès-verbaux, courriels de la boîte de réception informatique de l'Escouade, messages sur des groupes de discussion instantanée, publications et interactions sur les réseaux sociaux, inventaires réguliers et suivi des plaques du projet, etc. Cette base de données reflète les manières dont le projet a été accueilli dans l'espace public genevois: remerciements, salutations chaleureuses, connivences militantes, marques de sororité, médiatisation positive, mais aussi critiques vindicatives, reproches diffamatoires, vols de plaques¹⁷, dégradations, et pétitions s'opposant aux propositions politiques d'utiliser le projet pour nourrir l'odonymie genevoise¹⁸. Elles présentent également une diversité de sources, de contextes, ainsi qu'un étalement dans le temps qui offrent une valeur représentative inédite.

Concernant les limites de ce mode auto-ethnographique, le processus de recherche et de rédaction de ce travail est largement emprunt du contexte de pandémie qui sévit depuis mars 2020, et il serait faux de dire que mon implication dans le projet 100Elles* ne s'en est pas vu impactée : indisponibilité des personnes, ralentissement voire pause ponctuelle de certains secteurs d'activité et services publics, contretemps logistiques et sanitaires personnels, etc... Cette période a coïncidé avec une diminution des activités associatives et donc quelque part la raréfaction de nouvelles données exploitables ici.

D'autre part, je n'ai pas pu exploiter de données relatives à une observation de terrain autour des visites guidées du projet, organisées pendant l'année de mise en place des plaques dans les rues, car ce n'était pas mon rôle tel que nous nous étions organisées au sein de l'Escouade pour faire face à la charge importante de travail qui venait de nous atteindre. Il est également important de noter que l'idée de cette recherche m'est venue une année après l'inauguration du projet 100Elles*, et la rédaction a débuté après la pérennisation des dix premiers noms de rue. Par conséquent, les données que j'exploite sont conditionnées par ma prise de note spontanée au moment des événements qu'elle concerne, ou par la mémoire qu'il m'en est resté. De plus, les événements autour de l'inauguration et des visites guidées étant terminés, les passant^{es} et visiteur^{se}s de la ville ont moins été invité^{es} à interagir avec le projet ces derniers mois : les données auto-ethnographiques que j'exploite sont situées dans le temps et pour la majorité, ne dépassent pas le printemps 2020. Cependant, j'ai pu combler cette absence de données après coup via deux entretiens complémentaires, en revenant vers des personnes qui ont -plus ou moins directement- été liées au projet.

¹⁷ Bien qu'il soit impossible de déterminer si les plaques ont été arrachées par désapprobation de ce qu'elles expriment ou par élan cleptomane, L'Escouade a recensé lors d'inventaires et d'observations effectuées entre mars 2019 et novembre 2020 en tout 39 plaques disparues sur les 100 mises en place par le projet, soit une proportion non-négligeable.

¹⁸ Une pétition a été signée par des habitants du quartier de Plainpalais, s'opposant au remplacement de la rue Jean-VIOLETTE par la rue Grisélidis-REAL. Voir Grabet, L. (2020, 3 mars). Ils refusent que la Ville rebaptise leur rue. *GHI.ch* [En ligne]

Les entretiens

Par volonté de diversifier et d'enrichir les données pour cette recherche, de remédier aux limites du mode auto-ethnographique propres à mon cas d'étude et d'en faciliter la réflexivité, j'ai donc réalisé deux entretiens semi-directifs. Lors de l'élaboration de ces entretiens, je suis spontanément revenue vers deux personnes rencontrées dans le cadre du projet, afin de leur proposer un entretien axé sur ce travail de recherche. Même ici dans le cadre d'entretiens réalisés *a posteriori*, cette situation déplace légèrement ma position de stricte chercheuse, puisque je suis partie-prenante du projet que j'étudie, et connais déjà les positions que les personnes interrogées entretiennent avec le projet. Inversement, les personnes sollicitées connaissaient déjà l'enjeu de mon travail avant que je ne les contacte spécifiquement pour ma recherche. La plupart des échanges se sont donc spontanément déroulés avec les usages propres à un certain degré de familiarité (même à l'écrit) : tutoiement, diversité des niveaux de langage et tournures informelles ont constitué une partie conséquente du matériel que j'exploite ici pour mon analyse.

Sur la base des données recueillies par ces deux modes, j'ai dégagé les grands thèmes qui se retrouvaient de manière significative, afin de structurer mon analyse. Confrontés à mes hypothèses de départ, ces grands thèmes se sont révélés axés autour :

- des moyens d'action empruntés par le projet (partie 5.1);
- de la performativité du projet à travers son processus et son jeu d'acteurxices (partie 5.2);
- des figures de discours qui fondent certaines résistances et limites au projet (partie 5.3).

3.3. Choix et présentation des sources sollicitées

Sources auto-ethnographiques

Comme exposé précédemment, les données utilisées pour cette recherche ont été d'une part obtenues auprès de personnes sollicitées expressément dans le cadre de cette recherche, et d'autre part, récoltées après coup parmi les échanges, supports et médias investis de la genèse du projet 100Elles* à l'automne 2021, en tant que partie prenante du projet via l'association L'Escouade, dont je suis membre depuis sa création en novembre 2017. Ainsi, l'essentiel des sources exploitées ici est une série d'échanges informels et de données passives au sujet du projet 100Elles*, récoltées sur le moment ou de mémoire, qui s'inscrivent davantage dans un registre auto-ethnographique. Ainsi, mon rôle de « co-pilote du projet » était parfois connu des personnes citées, lorsqu'il s'agit par exemple de notes de réunion où je représentais l'Escouade, ou de conversations avec des sources plus proches. Ces sources étant nombreuses et parfois récurrentes dans mon analyse, certaines sont désignées par un code lettre (A à J).

Procès-verbal

.Procès-verbal d'une réunion de l'Escouade, 15 mai 2019

Conversations informelles

- .Membres de l'Escouade, réunions **(A)**
- .Militante du CRAQ (avant la formation du collectif) **(B)**
- .Etudiante à la Barje, quartier Jonction (thème 100Elles* « ouvrières et travailleuses »), printemps 2021 **(C)**
- .Voisine de mon immeuble, quartier Jonction, (thème 100Elles* « ouvrières et travailleuses ») **(D)**
- .Participante à deux visites guidées 100Elles* **(E)**
- .Personnes dont la rue est concernée par une plaque du projet **(F)**
- .Collègue du MDT **(G)**
- .Bribes entendues dans différents événements militants et manifestations **(H)**

Courriels, billet de blog, groupes de discussion instantanée et réseaux sociaux

- . Corpus de courriels d'un journaliste opposé au projet, sur la boîte de réception informatique de l'Escouade, entre 2019 et 2021 **(I)**
- . Billet de blog. Rouillet, M. (2020, 19 avril), Qui veut modifier les plaques de rues à Genève ? On veut des noms ! Parenthèses de Michèle Rouillet. *Les Blogs, Tribune de Genève*. [Blog] Consulté le 26 décembre 2021
- . Statut Facebook d'Yves Nidegger, député du canton de Genève au conseil national depuis 2007 et membre de l'Union Démocratique du Centre (UDC), 15 septembre 2021
- .Echange de notes vocales internes sur le groupe Telegram de l'Escouade, novembre 2021 **(J)**

Articles de presse locale

(voir bibliographie)

Biographies du projet 100Elles*, en particulier

- . Ohene-Nyako, P. (2019). Annie JIAGGE. *100elles.ch*.
- . Piguët, L. (2019). Ruth BÖSIGER. *100elles.ch*.
- . Piguët, L. (2019). Yvonne ELLES. *100elles.ch*.
- . Piguët, M. (2019). Lise GIRARDIN. *100elles.ch*.
- . Simon, D. (2019). Grisélidis REAL. *100elles.ch*.
- . Scholl, S. (2019). Anna S. *100elles.ch*.
- . Scholl, S. (2019). Josephine BUTLER. *100elles.ch*.

Sources des entretiens complémentaires

Les personnes que j'ai sollicitées dans le cadre de ce travail sont soit anonymisées, soit publiques. En effet, la personne chargée de projets au Service Agenda 21 de la Ville de Genève, Héloïse Roman, occupe par exemple une fonction qui la rendait seule capable de me renseigner, notamment en matière de politiques publiques genevoises, et dont la position-même donne sa valeur aux données fournies. Les deux personnes de mes entretiens

complémentaires ont pu être désignées à travers leur position par rapport à ma recherche et les enjeux qu'elle soulève. Il s'agit de :

- . Héloïse Roman – Chargée de projets, Service Agenda 21, Ville de Genève **(HR)**
- . Un militant queer genevois, géographe de formation, anonymisé **(K)**

Ces personnes ont donné leur consentement pour l'utilisation de leur parole et/ou de leur identité dans le cadre de ce travail.

Il va de soi que comme pour la personne chercheuse, les personnes sources ne se débarrassent jamais des « facteurs de division sexuée du travail, d'âge, de classe, d'orientation affective et sexuelle, de confession religieuse [et] d'origine géographique » qui fondent leur manière de vivre la ville (Lieber et al., 2020), et donc leur façon de répondre à mes questions ou de réagir aux sujets qu'impliquent aujourd'hui ma recherche. Dans un souci de rigueur et de diversité, j'ai exploité les données recueillies à la lumière de ça.

3.4. Faire la ville avec le genre, un phénomène au-delà de Genève

Précède à cette analyse du projet 100Elles* un état de l'art, une contextualisation, de manière à situer le cas d'étude dans les enjeux qui le justifient, et permettent ainsi d'en parler avec justesse.

La mise sur pied d'un tel compte-rendu force à constater que même sous un angle purement académique et théorique, les études urbaines, en qualité de sciences sociales, se trouvent au croisement d'une multitude de disciplines qui se co-construisent, de l'histoire à la sociologie en passant par l'architecture, de telle sorte que chaque champ devient indissociable. Dans le projet urbain, une approche opérationnelle donnée est toujours fondée par un contexte socio-économique, historico-géographique, une tradition professionnelle construite, etc. Si critiquer une approche opérationnelle implique de réétudier ses fondements, les fondements en question sont d'une complexité qui semble d'abord insaisissable, et force à définir une « porte d'entrée » disciplinaire.

Dès lors, le découpage formel d'un tel état de l'art en enjeux historiques, sociologiques et opérationnels représente un certain défi dans le sens où l'approche des professionnelx^{es} de la conception ne distingue jamais spécifiquement ces aspects dans leur discours, afin de les mobiliser au service d'un tout, qui est le projet. Sur cette dimension multifactorielle et la difficulté qui résulte à y trouver une « porte d'entrée », le géographe urbaniste Denis Martouzet explique que

« l'aménagement-urbanisme est un champ de recherche, d'étude et d'action non clos spatialement, temporellement, en termes d'acteurs et en termes de disciplines (1993). Cette non-clôture peut être absolue dans le sens où, dans les faits, on peut élargir le champ d'étude (l'environnement, l'environnement de l'environnement..., les répercussions, les répercussions des répercussions...) ou relative, dans le sens où

l'aménageur-urbaniste ne peut pas savoir a priori où s'arrête le champ de son action. »
(2002)

Ainsi même à travers la thématique de la géographie du genre, l'exposition des mécanismes à l'œuvre dans les études urbaines ne rend pas leur interdisciplinarité moins complexe et leur étendue plus cadrée.

4 ■ état de l'art

Dans un souci de clarté et d'exhaustivité relative, la contextualisation du projet 100Elles* passe par l'exposé des notions d'espace public, de droit à la ville dans une perspective de genre, et de ses implications sur la pratique du projet urbain, notamment sur l'aspect de sa gouvernance (partie 4.1).

Elle est suivie d'une narration historique de la prise en compte de ces enjeux, de leur constat aux premières propositions opérationnelles, pour aboutir sur leur institutionnalisation (partie 4.2): cela passe par une recherche sur les projets, mesures, actions, études, qui entendent s'adresser à l'exclusion des femmes dans la sphère publique non seulement à Genève mais aussi en France, en Europe et au-delà, depuis l'origine de cette critique sur la fabrique de la ville à aujourd'hui. L'étude des discours institutionnels autour de « la ville inclusive » est alors aussi l'opportunité de faire état des différentes contradictions et limites que ces discours connaissent.

Ramenée devant des enjeux contemporains, il convient par la suite de décrire comment les études urbaines se saisissent du renouveau géographique amené par le postmodernisme pour parler de « performativité » comme outil de fabrique de la ville et opportunité d'action paysagère (partie 4.3). En effet, une présentation des outils de la géographie politique et culturelle se révèle pertinente pour pouvoir analyser les effets du projet 100Elles* sur l'espace public genevois : figures discursives, objets visuels, mise en scène, spatialité, etc, sont autant d'opportunités pour le projet de porter un signifiant et dès lors, d'agir sur les stéréotypes de genre dans l'espace public. À la lumière de ça, un bref état des lieux de la question du pouvoir et du genre dans l'odonymie en régions francophones permet de situer 100Elles* plus précisément dans sa démarche.

Enfin, 100Elles* ayant lieu à Genève, la dernière partie de cet état de l'art s'attache à exposer le contexte suisse et genevois en matière de cadre institutionnel, d'outils opérationnels et d'initiatives pratiques relatives à l'inclusion de genre dans l'aménagement du territoire et le paysage urbain municipal (partie 4.4).

4.1. La fabrique de la ville dans sa dimension de genre

4.1.1. L'espace public comme produit de la ville démocratique

Entre définition juridique et architecturale

Le concept d'« espace public » est utilisé dans divers champs disciplinaires. Il mérite d'être défini afin d'expliciter ses dimensions spatiales et sociales.

L'idée d'espace public apparaît pour la première fois dans les années 1960 chez le théoricien allemand Jürgen Habermas. Son ouvrage *L'Espace Public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962) décrit l'espace public comme l'idée d'un lieu symbolique où se forme l'opinion publique, fruit du débat politique, motivé par l'usage de la raison. A l'époque, il se réfère donc plutôt à une sorte d'idéal démocratique pour la société bourgeoise d'Europe occidentale entre le XVIIIème et le XIXème siècle. On peut définir la conception habermassienne de l'espace public comme :

« [...] un ensemble de personnes privées rassemblées pour discuter des questions d'intérêt commun. Cette idée prend naissance dans l'Europe moderne, dans la constitution des espaces publics bourgeois qui interviennent comme contrepoids des pouvoirs absolutistes. Ces espaces ont pour but de médiatiser la société et l'Etat, en tenant l'Etat responsable devant la société par la publicité, la *Öffentlichkeit* dont parlait Kant. » (Létourneau, 2001, cité par Lits, 2014)

Ainsi l'espace public représente d'abord une manière idéale de fonder les bases institutionnelles de la démocratie.

On observe un glissement sémantique dans les années 1970, où l'espace public devient dès lors cette entité des architectes et des urbanistes, malléable dans sa dimension spatiale, et aussi défini juridiquement. Il désigne tout espace « n'appartenant pas à une personne morale de droit privé » (Lévy et Lussault, 2003, p.361). On l'associe alors à tout ce qui s'oppose aux espaces privatifs et privés et se traduit selon une perspective architecturale : rues, places, trottoirs, parcs, jardins, et tout espace dont les paramètres de gratuité et d'accessibilité en font des lieux du domaine public (Delgado, 2016).

Françoise Choay et Pierre Merlin complètent cette définition dans leur *Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme* (1996) avec la notion d'usage. Il s'agit aussi de :

« [...] la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage. »

Toutes ces conceptions de l'espace public semblent immanquablement limitées à une perspective d'une part purement philosophique et d'autre part purement architecturale. Pourtant l'espace public est une notion tout autant modelée par les « formes sociales » que les « formes spatiales » (Bordes, 2006). La dimension politique de l'espace public nécessite même de contourner la dichotomie entre son approche idéaliste, citoyenne, et son approche matérialiste, architecturale.

Delgado explique que « la nature authentiquement égalitaire » permettant « l'exercice des droits d'expression et de réunion » confère un statut stratégique à l'espace public (2016, p.37). C'est la « mythologie spatiale », où l'image de l'agora grecque, en qualité de place publique, qui renvoie au

« [...] cadre matériel idéal de la réalisation parfaite de la discussion citoyenne, libre et équitable » (Lévy et Lussault, 2003, p.240).

Cette remarque achève de lier les dimensions sociales et politiques à travers une dimension spatiale.

Un accès à l'anonymat sous réserve d'un contrôle social

C'est par ces conditions matérielles que l'organisation et l'expression de l'opinion publique peuvent naître. En ce sens, l'espace public a ce rôle de « ciment de la ville » (Gregoris, 2012). À la fois outil et ouvrage de la société, l'espace public est l'élément essentiel de la vie urbaine et à la manière d'un paysage, rend compte matériellement de ladite société selon une époque et un espace donnés (Francis, 1989)¹⁹. Autrement dit, l'espace public est ce paysage dont l'évolution est apportée par les pratiques et les usages qui le façonnent. Ces pratiques supposent une spatialité à la fois collective et individuelle :

« Si le spatial ne dicte pas le social, il est cependant en mesure de proscrire certains comportements ou, au contraire, de constituer des conditions favorables au développement de certains comportements sociaux » (Rogel, 2007, p.1, en référence à l'étude d'Eric Charmes, 2006)

En ce sens, l'espace public traduit la façon empruntée par une société pour réguler son corps social en réglementant ses comportements individuels. Ce sont donc les individus qui identifient et déterminent les règles d'usage de l'espace qu'ils partagent. D'autre part, étant l'opportunité de rencontres inter-individuelles, l'espace public est à la fois espace de circulation et espace de communication. Ces modes de communication, qu'ils soient sur le plan social ou le plan politique, participent ainsi à l'aménagement des lieux publics.

Ils se rattachent également à l'idée de « sphère publique ». Ilaria Casillo (2013) parle de l'espace public comme :

« [...] tout espace de rencontre, qu'elle soit fortuite ou programmée, où l'on peut faire l'expérience de l'Autre et où la différence, même sa propre différence, est protégée par l'anonymat. »

La caractéristique essentielle de ce type d'espace, "public", réside dans l'accessibilité, ce qui suppose une égalité entre les individus. Mais cette égalité n'est pas toujours effective : on observe le maintien de relations d'exclusion sociales et d'asymétries de traitement en fonction

¹⁹ Mark Francis évoque la notion de « participatory landscapes » (paysages participatifs) pour qualifier l'espace public dans son ouvrage *Control as a dimension of public-space quality* (1989).

d'appartenances de race, de classe, de genre, de sexualité (Delgado, 2016, p.33). Parties prenantes de la sphère publique, les groupes marginalisés et les minorités politiques ont dû et doivent encore réclamer leur "droit à la ville" (Lefebvre, 1968), afin d'être intégrés dans les processus collectifs qui constituent l'espace public.

4.1.2. Le droit à la ville dans une perspective de genre

Les limites de l'espace public habermassien

La démocratie suppose accessibilité et donc appropriation de l'espace public à travers son usage : c'est la notion de droit à la ville d'Henri Lefebvre. Son travail est fondamental pour la critique féministe sur les rapports de genre qui prennent place dans l'espace public, notamment sur les mécanismes d'exclusion qui œuvrent dans la fabrique de la ville. L'idéal démocratique théoriquement permis par la conception habermassienne de l'espace public ne prend pas en compte ces mécanismes d'exclusion (Fraser, 1992).

Dans la sphère publique, jouir de toutes les opportunités d'expériences et d'interactions qu'offre la ville ne se fait qu'au bénéfice d'un certain « anonymat » (Rendell, 2002 ; Casillo, 2013), auquel n'accède qu'un certain profil de personnes : celui dont le genre, la race ou la classe sociale sont des paramètres qui sont admis comme standards par défaut, ou autrement dit, les personnes dont l'existence et le comportement ne sont pas automatiquement et entièrement ramenés à -entre autres- leur genre, leur race, leur classe sociale ou leurs capacités physiques. Au lieu de ça, ces paramètres enfreignent l'anonymat supposé en replaçant l'individu dans une position déterminée et identifiable, lorsqu'il contraste avec le standard admis.

En effet, de nombreuses autrices de la géographie féministe (Valentine, 1989, 1992 ; Doan 2010 ; Rhodes et Brown, 2019) ont mis en évidence les logiques patriarcales, hétéronormées, racistes et classistes à l'origine de l'exclusion dans les espaces urbains, qu'ils soient finalement physiques, symboliques ou politiques. La perspective de genre est abordée dans l'urbanisme depuis les années 1980 (Damyanovic et Zibell, 2013 ; Horelli, Booth et Gilroy, 2000 ; Sandercock et Forsyth, 1992 ; Paravicini, 1988), après que la critique féministe des années 1970 ait mis en évidence la façon dont les urbanist^{xs} et concepteur^{xices} de l'espace public s'étaient aligné^{xs} à des normes d'usage adaptées pour un profil d'homme cisgenre blanc et hétérosexuel (Beebeejaun, 2017). Ce référentiel masculin de la "neutralité", pensée comme universelle, à l'image du Modulor corbuséen²⁰, s'explique par le fait que l'architecture, le domaine de la planification urbaine -et plus largement tous les savoirs et pratiques reconnues comme légitimes (Bourdieu, 1979, 1998)-, ont été historiquement pratiqués et régis

²⁰ Notion architecturale inventée par l'architecte Le Corbusier en 1945, le Modulor est un outil de mesure dicté par les dimensions du corps humain : la hauteur du plexus, du bassin, du coude, du regard, la longueur d'un bras, sont autant de dimensions considérées comme standards et faisant office d'index pour la conception architecturale (hauteur d'assise, d'allège de fenêtre, etc). Le mot vient d'une contraction entre « module » et « nombre d'or ». À ce sujet, il est aisé de prolonger la critique du standard masculin comme neutre universel vers une critique antiraciste et antivaldiste : le corps de référence est toujours un corps aux formes dictées par des canons occidentaux, d'une certaine taille et corpulence, dépourvu de handicap, etc.

par des hommes cisgenres (García Ramón *et al.*, 2004), majoritairement hétérosexuels, blancs et valides. En France, une étude dans trois communes de l'agglomération de Bordeaux souligne que « l'aménagement de la ville est pensé par et pour des (jeunes) hommes », indifféremment du milieu socio-économique du quartier (Maruéjols-Benoit, 2014, citée par Faure, 2017). Ainsi produit,

« L'espace apparaît comme un catalyseur de ces rapports de domination imbriqués dans la mesure où il les reflète, est construit par eux, et en même temps, les renforce. » (Clerval, 2009, p.10)

Les conséquences de cet androcentrisme sont apercevables dans les stratégies de comportements mises en place dans l'espace public par les femmes cisgenres et les identités de genre marginalisées. En effet, si l'on peut percevoir la ville comme le lieu d'une émancipation féminine par opposition à l'espace privé / domestique, auquel les femmes sont historiquement cantonnées (Hayden, 1980 ; Fenster, 2005), d'autres auteurxices montrent en revanche que ces mêmes espaces publics peuvent être appréhendés comme hostiles ou pourvoyeurs potentiels de danger par les femmes cisgenres (Lieber, 2002 ; Valentine, 1989), et ce en partie dû à une vulnérabilité apprise et intériorisée (Van Enis, 2016). Ces menaces déclenchent toute une adoption de stratégies d'évitement (Condon, Lieber, Maillochon, 2005) : réévaluation de l'itinéraire, de la tenue vestimentaire, préférence pour le transport individuel au lieu du transport en commun... L'espace est ainsi

« [...] le produit de ces rapports sociaux de domination, que ceux-ci transforment l'espace ou passent concrètement par l'espace pour exclure, soumettre et contrôler. » (Clerval, 2009, p.10)

Le sentiment d'insécurité comme témoin d'une inégalité de genre

Réciproquement, « [...] la dimension spatiale de la domination produit à son tour des inégalités, de la vulnérabilité, de l'oppression. » (ibid.) Cette peur liée à la fragilité ressentie impacte la mobilité et génère une « ségrégation des espaces » (Cordon, Lieber, Maillochon, 2005, p.281), qui contribue à reléguer dans les espaces privés les personnes ne correspondant pas à la figure standard de l'homme cisgenre blanc hétérosexuel. L'historienne Michelle Perrot met en évidence à travers le vocabulaire cet état de fait qui régit l'imaginaire collectif :

« Le vocabulaire est significatif et oppose, par ailleurs, la 'femme publique', l'horreur, à l'homme public', l'honneur. La première est propriété commune – la putain ; le second, la figure même de l'action. L'espace public, dont la ville est une forme, souligne avec éclat la différence de sexe. » (Michelle Perrot, 1998, p.281)

Cette dichotomie entre espaces privés et publics souligne aussi que cette ségrégation des espaces crée des espaces soit « accessibles », soit « interdits » (Fenster, 1999). Par conséquent, la partie de l'espace public qui demeure « accessible » aux femmes est toujours liée au travail de *care* (Tronto & Fischer, 1990), c'est-à-dire à toutes les activités autour du soin à la personne, qui trouvent une continuité dans les espaces privés et irrégulièrement

reconnues par le marché de l'emploi (les mères au foyer s'y adonnent gratuitement pour leur famille) : la santé, l'éducation, la puériculture, l'économie domestique (Gilligan, 1982).

D'autre part, la question de « l'accessibilité » à la ville s'est ainsi complexifiée avec le phénomène de mondialisation et l'accélération des flux qui tissent la métropole (Louargant, 2015). Une économie basée sur la technologie, le service et l'efficacité déclenche un rapport exigeant à l'immédiateté et à la mobilité, application spatiale de la flexibilité économique. Dès lors, les usages en lien avec la mobilité révèlent des identités au croisement du spatial et du social (Butler, 1990), et ainsi, une sexualisation des espaces, avec des inégalités inhérentes (Doan, 2010). Par conséquent,

« la question du « droit à la ville » [Lefebvre, 1968 ; Harvey, 2010], du droit à la centralité, à la mobilité, à la participation, se pose ainsi en termes de genre. » (Louargant, 2015, p.4)

Les différentes raisons et occurrences de ségrégation des espaces renseignent donc sur les moyens à mettre en œuvre dans le projet urbain pour y remédier, où l'accès aux structures de participation politique semble jouer un rôle primordial.

4.1.3. Genre, participation politique et projet urbain

Enjeux micro-politiques du quotidien

Si l'espace contraint et produit des stratégies d'évitement, il apparaît aussi comme un levier privilégié pour revendiquer son droit à la ville. Il existe ainsi en réaction

« [d]es pratiques de résistances dans l'espace, rappelant le rôle d'acteurs locaux qui, dotés de ressources propres, construisent des stratégies individuelles ou collectives, l'espace pouvant devenir dans ce cadre une ressource pour se faire entendre ou se rendre visible. » (Clerval, 2009, p.10)

L'espace public n'est ponctuellement approprié par les femmes cisgenres, les personnes racisées et de classe sociale ouvrière que depuis le XVIII^{ème} siècle (Mitchell, 1995). Loin d'accéder à une position où ils « produiraient » l'espace au sens où celui-ci serait soudain « fait pour eux », cette appropriation momentanée de l'espace public est toujours liée à leur capacité à se présenter en « public » pour réclamer leurs droits (ibid., p.117). En effet, il s'agit toujours de négocier avec les autres usagers de l'espace public, ce qui suppose des tensions (Wilson, 1995), face auxquelles « faire groupe » (Low, 2017) apparaît alors comme le seul moyen de générer socialement et politiquement une contestation. C'est cet effet de groupe qui rend possible la révélation des mécanismes implicites qui participent à l'exclusion subie, et contribue à créer des « espaces micro-politiques » (De Certeau, 1980).

Ancrées dans le fonctionnement quotidien de la ville, les tactiques d'appropriation de l'espace public ne sont pas toujours volontairement en lien avec une revendication d'un « droit à la ville », mais elles peuvent le devenir. Ainsi, l'appropriation de la rue (De Certeau, 1980), du trottoir, (Loukaitou-Sideris & Ehrenfeucht, 2009), de la place publique, sont autant d'opportunités de renégociation de l'espace. C'est le cas par exemple des séries de fresques

évoquées en introduction, réalisées par l'association L'Escouade entre 2018 et 2020, au début encore sous le statut de collectif, et exemptes d'autorisations. Ces tactiques quotidiennes peuvent encore prendre la forme de manifestations politiques, à l'instar de la Slutwalk ou de la Pride, interrogeant les normes et le caractère excluant de la chorégraphie de la ville pour bon nombre de personnes (Beebeejaun, 2017). De cette manière, les femmes ne pourront être incluses dans l'espace public qu'à travers :

« une lutte sociale concertée, réclamant le « droit d'être vues, d'être entendues, et d'influencer directement l'Etat et la société. »²¹ (Don Mitchell, 2003, p. 132)

Cependant, cette revendication d'« accès à la vie quotidienne » des femmes dans l'espace public doit être moins comprise comme une quête d'égalité d'accès que comme une sorte de réinvention de l'urbanité (Bondi, 1998), qui marquerait la dissolution de la dichotomie privé/public ainsi que de tous les rapports de hiérarchie qui la sous-tendent. Outre les espaces micro-politiques, cette transformation nécessite un accès aux structures de participation politique institutionnelles, qui suppose non seulement un droit à la parole pour les groupes exclus, mais aussi un droit à faire reconnaître comme politiques les sujets de délibération qu'ils apportent (Perrot, 1998).

Or si l'espace produit certaines représentations qui statuent entre les utilisations de l'espace public qui sont normales, préconisées, valorisables ou tolérables, et celles qui ne le sont pas, il statue aussi ce qui est digne d'y être entendu, et ce qui ne l'est pas : ce qui est de l'ordre du privé, voire de l'intime, du domestique, donc du « féminin », ne pourrait pas être politique (Fraser, 1992 ; Pateman, 1989). C'est ainsi que la hiérarchisation des sujets politiques entraîne inévitablement la hiérarchisation des expériences, des paroles, et donc des identités.

Des conséquences sur les méthodes de gouvernance du projet urbain

La gouvernance des projets d'aménagement n'échappe pas à ce fonctionnement. En effet, le discours au cœur des démarches prospectives se positionne toujours par rapport à des enjeux « dignes » et des enjeux « indignes » d'être intégrés au débat public. De fait, la gouvernance qui permet la mise en œuvre d'un projet reflète toujours la stratégie politique de ses acteurs, qui est propre à un contexte donné : lieu, époque, enjeux de pouvoir ; en somme, une géopolitique précise. C'est ainsi que de la hiérarchisation des sujets politiques découle une hiérarchisation de véritables systèmes de valeurs sexués à l'intérieur des politiques publiques (Louargant, 2003). Les modèles de gouvernance sont nombreux, mais dans un cadre démocratique, deux grands modèles complémentaires dictent deux rapports différents à la prise de décision.

Le modèle « bottom-up », où l'entité décisionnelle s'inquiète d'abord de consulter les personnes concernées avant de leur imposer des décisions, voire elle les laisse formuler les décisions par elles-mêmes. Les projets d'aménagement qualifiés de « participatifs » suivent par exemple cette logique : l'ensemble de la communication de ces projets se base sur le

²¹ Traduction de la citation originale en anglais « a concerted social struggle, demanding the right to be seen, to be heard and to directly influence state and society », Don Mitchell, 2003, p.132, in Beebeejaun, Y. (2017). Gender, urban space, and the right to everyday life, *Journal of Urban Affairs*, 39:3, 323-334.

principe que le groupe de personnes utilisatrices du lieu peut et va s'accorder sur un narratif précis, et que ce narratif va justifier l'ensemble des intentions et des décisions spatiales du projet architectural / paysager sur le lieu. Le succès du projet réside dans la capacité des futur^xes usager^xères du lieu à se l'approprier (Semmoud, 2007), et que pour ce faire, il est nécessaire que le récit fondateur du projet soit compris et génère une adhésion de la part des personnes qui vont y vivre. De ce point de vue, « la ville participative » est une condition de « la ville inclusive » (Van der Wusten, 2016).

La stratégie inverse, dite « top-down », décrit un modèle qui part de l'entité décisionnelle et s'impose aux personnes concernées, ou en tout cas, les consulte dans une moindre mesure.

Entre ces deux stratégies, de nombreux compromis peuvent avoir lieu. Par exemple, il n'est pas rare que les professionnel^xes du projet et le corps politique s'instruisent de ce qui est attendu ou préconisé par les futur^xes utilisateur^xices du lieu avant de proposer une décision : c'est le principe de « consultation ».²²

Produit par qui a eu droit à la parole dans le processus décisionnel, le discours retenu pour justifier une décision n'est ainsi pas le même selon le modèle de gouvernance emprunté.

Le genre dans les méthodes participatives, un défi actuel

Cette intention consultative, plutôt récente, s'oppose à une tradition tenace de non-consultation dans les cultures professionnelles de l'aménagement (Louargant, 2017), qui s'exprime entre autres par de nombreuses résistances lorsqu'il s'agit d'inclure le genre parmi les objets du projet urbain. Perçue comme trop détachée des considérations de la pure forme urbaine, la question du genre dans l'aménagement est, fidèle à un certain hermétisme interdisciplinaire, rangée parmi les objets de « l'ingénierie sociale » (Jacquot, 2006), hors du champ des architectes et paysagistes. Malgré le développement recrudescant d'outils pour intégrer le genre à la planification (nous y reviendrons),

« [...] ils ne sont résolument pas convoqués, ni reconnus comme étant porteurs d'une compréhension plus fine des usages, des relations à l'espace, des jeux d'acteurs. »
(Louargant, 2017, p.234)

Dans ces circonstances, les dispositifs de projet urbain qui mentionnent quand même l'inclusion du genre se révèlent en fait venir de « mécanismes de détournement de l'action » et dessinent de véritables « argumentaires de résistance » à l'intérieur de la culture professionnelle aménagiste (ibid.).

²² Beaucoup de projets qui se veulent absolument participatifs sont en réalité seulement « consultatifs » pour des raisons de facilité de compromis et aussi de déséquilibre d'information : les utilisateur^xices peuvent exprimer leurs souhaits et besoins, mais les professionnel^xes posent un cadre préalable, trient les informations selon des critères qui leur appartiennent, et décideront *in fine*. C'est le processus suivi par exemple par la Coopérative d'habitation CODHA en Suisse romande, qui organise la consultation de ses coopérateur^xices par les professionnel^xes / concepteur^xices lors de projets de logements, à travers des cycles de réunions baptisées « Fil rouge ».

C'est une des raisons pour lesquelles, à l'intérieur des processus participatifs, et malgré le vœu de consultation, s'opère encore un tri des voix : qu'elles se mettent elles-mêmes spontanément en retrait ou que les points qu'elles apportent soient déconsidérés par le débat, les femmes restent moins présentes dans la consultation. C'est par exemple ce dont témoigne le « *gap* de genre » dans les processus de consultation menés par l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble.²³

D'autre part, le refus d'une forme de discrimination (même positive) apparaît également comme une raison de déconsidérer les données territoriales genrées (ibid).

C'est ainsi que de nombreuses décisions, projets d'aménagement compris, sont historiquement prises sans ni la participation, ni la consultation des femmes ni d'aucune « minorité politique ». De ce constat naît la volonté de diversifier les points de vue dans les processus décisionnels afin de favoriser une meilleure inclusion et de tendre vers l' « idéal démocratique » ambitionné par la conception habermassienne de l'espace public.

4.2. Histoire de la prise en compte des inégalités de genre dans l'aménagement du territoire en Europe

4.2.1. La crise de la sphère domestique états-unienne au XXème siècle

Un « urbanisme de la femme au foyer »

A l'heure des Trente Glorieuses où croissance économique et confort matériel ont produit un essor des libertés individuelles, l'appartenance « naturelle » de la Femme à la sphère domestique est pourtant restée incontestée (Hayden, 1981). C'est selon ce précepte que les architectes et urbanistes, positions nettement occupées par des hommes cisgenres, ont façonné « la ville occidentale » durant tout le XXème siècle, c'est-à-dire l'organisation spatiale d'une ville dictée par le fonctionnement d'une société techno-capitaliste et ses fétiches : l'automobile, l'accès privé au foncier, la consommation énergétique à tout crin (Jambard, 2002 ; Tomas, 2002). Avec ses cinquante millions de pavillons individuels sur son territoire et deux tiers des familles propriétaires de leur logement, le paysage des métropoles nord-américaines en est une carte postale sans équivoque, à l'aune des *suburbs* et de l'étalement urbain (Mercier, 2004). Un phénomène qui n'a pas épargné l'Europe, dont le développement socio-économique fordiste est comparable (Le Jeannic, 1997 ; Tomas, 2002).

Organisées sur le postulat que les femmes restent à la maison, les villes font donc physiquement, matériellement obstacle à leurs trajectoires socio-économiques (Hayden, 1981). A ce sujet, l'historienne et pionnière des études urbaines Dolores Hayden soutient que

²³ Il s'agit d'une enquête réalisée par L'Université Grenoble Alpes et l'UMR Pacte Grenoble au sein du service Évaluation des politiques publiques, Égalité femmes-hommes de la Communauté d'agglomération de Grenoble entre 2009 et 2014 et conduite par Sophie Louargant.

« Le seul remède à cette situation est de développer un nouveau paradigme de la maison, du quartier et de la ville afin de commencer à décrire la conception physique, sociale et économique d'un établissement humain qui soutiendrait les activités des femmes actives et de leurs familles plutôt que de les restreindre. » (traduit par I. Martinache, 2017, p.21)

La crise de la sphère domestique du milieu du XX^{ème} siècle amène ainsi à penser que pour améliorer « le sort des femmes », il s'agirait dans un premier temps de se défaire de la séparation systématique domicile – lieu de travail (Hayden, 1981). En effet, ce modèle d'habitat pavillonnaire, individuel et éloigné trouve ses racines dans une logique socio-économique précise. Afin de limiter les conflits sociaux dans ce paradis de la production industrielle que sont les Etats-Unis de l'époque, de grandes entreprises décident dans les années 1890-1920 d'aider leurs travailleurs, ici essentiellement masculins, cisgenres, blancs, salariés et pères de famille, à planifier de meilleurs logements²⁴. La séparation domicile-travail qui affecte tant les femmes dans leur expérience de la sphère publique trouve donc ses racines dans la mise en place d'une codépendance entre le travailleur et son employeur : tout est organisé pour que la vie socio-économique du travailleur repose sur l'existence d'un « salaire familial » pour le père de famille, d'un crédit à rembourser pour son pavillon, de dépenses inférées par une automobile -nécessaire-, et *in fine* d'une assignation de l'épouse à la gestion domestique.²⁵ C'est ainsi que de la pacification de la main-d'œuvre à la production d'armement pendant la Seconde Guerre Mondiale (convertie en production électroménagère une fois la paix rétablie), se sont alors rejoints capitalisme et anti-féminisme (Ewen, 1976), le tout appuyé par une organisation territoriale précise.

Femmes actives, espaces privés, problème public

Mais au lieu de rétablir une équité socio-économique, l'entrée progressive des femmes parmi la population active a plutôt été l'occasion pour l'industrie de profiter d'individus qui portent à la fois la casquette de la consommation frénétique et celle du travail rémunéré (Baxandall, 1976). D'autre part, la maison classique conçue pour la femme au foyer se compatibilise très mal avec le nouvel emploi du temps des femmes actives : le découpage en cuisine, salle à manger, chambres, etc, suppose une personne temporellement capable de prendre en charge ces activités (nettoyage, repas, soin aux enfants, etc) (Hayden, 1981).

Les contraintes légales du zonage résidentiel empêchent alors la mise en place d'espaces communautaires (Schuman, 1977 ; Hayden, 1981), ce qui prohibe des aménités de type buanderie ou garderie partagées. Si cette astreinte à l'ordre domestique est bien surmontée

²⁴ Gordon, D., « Capitalist Development and the History of American Cities », in K. Tabb, W., Sawyers, L., (dir.), (1978), *Marxism and the Metropolis*, New York, Oxford University Press, p.48-50

²⁵ Ehrenreich, B., English, D., (1975), « The Manufacture of Housework », *Socialist Revolution* 5, p.16. Une personne anonyme participant à la gestion d'une de ces entreprises est citée : « faites-leur investir leurs économies dans leur foyer et devenir propriétaires. Alors ils ne démissionneront pas ni ne feront grève. Cela les attache de telle sorte qu'ils aient intérêt à notre prospérité. »

dans certains ménages biactifs et coopérants, c'est beaucoup moins le cas des foyers vulnérables, où femmes et enfants voient augmenter la violence domestique (McGrath, 1979).

Cherchant simultanément à se loger, travailler, et faire garder ses enfants, le profil de la mère en fuite du modèle domestique traditionnel ne rencontre alors aucun service public ni aucune offre capable de répondre à tous ces besoins à la fois (Anderson-Khleif, 1979). L'échec des politiques publiques concerne même les femmes plus à l'aise financièrement, et leurs besoins sont dès lors récupérés par le privé, qui propose des solutions commercialement rentables : baby-sitting, consommation de télévision pour occuper les enfants, fast-food, femmes de ménage, etc... ce qui a aussi pour externalité de créer des conditions de travail désastreuses pour d'autres travailleuses. La nature privée de tous ces problèmes est contredite puisque les solutions offertes par le marché ne les règlent pas, ce qui soulève le paradoxe auquel sont alors confrontées les femmes :

« women cannot improve their status in the home unless their overall economic position in society is altered ; women cannot improve their status in the paid labor force unless their domestic responsibilities are altered. (Hayden, 1981, p.101)

Un tel cercle vicieux amène les études urbaines à penser qu'une manière de planifier la ville autour de la reconnaissance du travail des ménagères ou de la « condition domestique des femmes salariées » (ibid.) permettrait d'établir des villes non-sexistes.

4.2.2. La « ville inclusive », discours pluriels

Le Développement durable comme prise de conscience d'une crise multiface

Cette crise de la sphère domestique états-unienne s'avère n'être qu'un des symptômes du dysfonctionnement structurel beaucoup plus profond qui va être dénoncé plus largement dès les années 1960, où la critique du productivisme capitaliste (et de tous les mécanismes d'asservissement en général) va trouver dans les sociétés occidentales un écho tant de la part de la population civile que de la communauté scientifique. Des publications scientifiques comme celle du Club of Rome²⁶ (1972) font progressivement admettre à un plus large public l'idée qu'il existe des limites aux modèles de fonctionnement qui étaient jusque-là communément admis comme évidents ou incontestables. À l'origine sur le modèle économique, cette critique étend ses implications sur ses aspects écologiques et sociaux, et introduit donc l'idée qu'il existe une interdépendance entre des domaines que l'on administrait de manière jusqu'ici indépendante.

Le Développement Durable apparaît dès lors comme un modèle politique qui répond au constat que l'on ne peut pas résoudre les problématiques d'un aspect sans en traiter d'autres, surtout une fois qu'il a été démontré que le développement économique a des intérêts incompatibles avec la protection de l'environnement (Club of Rome, 1972). En France, le ministère de l'Environnement est créé en 1971 face à l'augmentation des mouvements sociaux

²⁶ *The Limits to Growth* (1972), connu sous le nom de *Rapport Meadows*, publié par le think tank baptisé Club of Rome, est la première publication qui fait entrer la critique du modèle économique productiviste dans le débat politique et public en Europe, notamment sur ses problématiques écologiques.

qui se soucient des préoccupations environnementales. C'est en 1980 que le terme de « développement soutenable » voit le jour pour la première fois, énoncé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Il faut attendre 1987 pour achever de rendre valide cette idée avec le rapport Brundtland, commandé par l'ONU, qui présente des propositions disruptives et fondatrices dans la manière d'organiser les politiques publiques en charge de la protection de l'environnement. Depuis le « Sommet de la Terre » en juin 1992, la formule « développement durable » est finalement consacrée. Un programme d'action baptisé Agenda 21 la concrétise, signée par 170 chefs d'Etat et gouvernements, faisant figure de liste d'objectifs pour le XXIème siècle.

Depuis l'avènement du modèle du Développement Durable, les administrations publiques n'ont eu de cesse d'articuler leurs politiques autour des trois axes interdépendants qui le fondent. Economie, écologie et société constituent toujours la charpente des discours de planification, justifiés par un ton innovant et mobilisateur. Ainsi, les politiques publiques affichent avec entrain des discours urbanistiques qui se veulent porteurs de renouveau : « la ville résiliente », « la ville créative » ou encore « la ville inclusive » sont les nouvelles figures de proue de la fabrique urbaine²⁷. Le pilier « social » du Développement Durable évoque avant tout le défi de l'inclusion sociale.

De l'inclusion sociologique à l'inclusion économique

Le terme « inclusion » est initialement attribué au domaine socio-économique (Clément et Valegeas, 2017), se définissant par opposition avec l'exclusion. Loin d'être une notion forcément négative, le sociologue Niklas Luhmann (1995) définit d'abord l'exclusion comme

« un processus dynamique qui permet à l'individu et son environnement de se différencier sans pour autant rompre les liens qui les rattachent à d'autres univers sociaux ». (Luhmann, 1995)

Ici il n'y a donc pas nécessairement d'exclusion à éviter au profit d'une inclusion : les deux se complètent de manière dynamique, ce qui permet à l'individu de naviguer entre les groupes sociaux, ou en d'autres termes, d'être au bénéfice d'une forme de mobilité sociale.

L'exclusion au sens de problème social à résoudre (Weber, 2004), est introduite avec la notion de vulnérabilité et de difficultés individuelles, comme le handicap ou la pauvreté (Gardou, 2012). D'abord amenée par le domaine médical, la notion d'inclusion s'importe de l'anglais au français, notamment à l'occasion du Congrès européen des personnes handicapées en 2002, où la notion d'« intégration » est finalement balayée au profit de celle d'« inclusion sociale » (ibid.). Charles Gardou, anthropologue spécialiste du handicap, relève ainsi dans ses travaux

²⁷ Le Plan Directeur Cantonal 2030 de Genève a justement mis à disposition une brochure explicative de sa nouvelle planification, intitulée Genève Envie, où sont résumés les nouveaux objectifs cantonaux à travers quelques aspects vulgarisés. « Envie d'espace », « envie de créer », « envie de lien » sont quelques-uns des titres-slogans affichés par le document, dédié aux profanes de l'urbanisme. Voir également Matthey, L. (2014). L'urbanisme qui vient. Usage des valeurs et du storytelling dans la conduite contemporaine des projets urbains (un exemple suisse). *Cybergeo: European Journal of Geography*.

que *inclus* vient du latin *includere*, qui signifie *(r)enfermer*. Ainsi, l'inclusion se pose en réponse à l'exclusion de manière à permettre

« [à] chacun [d']apporter sa contribution à la vie sociale [par] toute une gamme d'accommodements, et de modalités de suppléance pour garantir l'accessibilité des dispositifs, ressources et services collectifs » (Gardou, 2012, cité par Clément et Valegeas, 2017)

Partant du constat que la norme de vulnérabilité est une « condition commune », c'est-à-dire qu'elle concerne tout le monde dans une certaine mesure, il nuance la notion d'exclusion (ibid., cité par Plaisance, 2005). Pourtant, si l'exclusion peut être inopérante en théorie, elle continue d'exister en pratique : bien que plus ou moins tout le monde soit susceptible d'être mis à l'écart pour des raisons indépendantes de sa volonté, certaines personnes le sont systématiquement plus que d'autres, pour des raisons spécifiques, et nécessitent donc des ajustements effectifs.

Elargie au-delà de l'aspect du handicap, la notion d'inclusion désigne une égalité d'accès aux ressources offertes par la société. Dans une recommandation de 2008,²⁸ la Commission européenne fait état de l'idée « d'inclusion active » qui

« vise à traiter différents problèmes : la pauvreté, l'exclusion sociale, la pauvreté des travailleurs, la segmentation des marchés du travail, le chômage de longue durée, les inégalités hommes-femmes. »²⁹

Ceci pose l'inclusion en nouveau référentiel de discours pour les politiques publiques, et l'érige même comme « valeur » voire comme « éthique » (Bouquet, 2015, citée par Clément et Valegeas, 2017).

Un slogan du marketing urbanistique

Appliquée au domaine de l'urbanisme, l'expression « ville inclusive » fait d'abord référence à une typologie de modèles urbains, répandus depuis le XX^{ème} siècle (Van der Wusten, 2016). Particulièrement porté au début des années 2000 par le programme Habitat de l'ONU, il s'agit d'un modèle qui s'appuie sur la démocratisation de la gestion et la prise en compte de tous les habitants, s'inspirant des préceptes de la ville participative (ibid.).

Cet aspect politique n'est toutefois pas toujours exprimé, et la ville inclusive se résume alors à un argument de marketing urbain nébuleux qui renvoie davantage à une ville « accessible » (Clément et Valegeas, 2017). C'est par exemple le cas d'une publication sur la ville de Lille qui parle d'inclusion en n'évoquant que l'accessibilité géographique et l'intégration de Lille

²⁸ Commission européenne, « Recommandation de la Commission du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, notifiée sous le numéro C(2008) 5737 » ELI : <http://data.europa.eu/eli/reco/2008/867/oj>

²⁹ Site web de la Commission européenne, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1059>
Consulté le 01.09.2021

dans les réseaux de mobilité régionaux.³⁰ Dès lors, il est intéressant de noter que contrairement au domaine du travail social qui s'est attelé depuis longtemps à cerner les tenants et les aboutissants de l' « inclusion », les études urbaines s'en sont tenues à la critique de l'exclusion (Jaillet, 2015). Marie-Christine Jaillet précise lors d'un séminaire de l'observation urbaine sur la cohésion sociale et la ville inclusive (Paris, 2015) que

« C'est donc le « négatif » de la ville inclusive ou de la cohésion sociale qui suscite l'intérêt, sans s'interroger pour autant sur ce que pourrait bien vouloir dire d'observer la cohésion sociale ou la ville inclusive et quelles données il conviendrait alors de mobiliser. Cela supposerait de s'entendre sur ce qu'est la ville inclusive et la cohésion sociale. La tâche n'est pas aisée, car il ne s'agit pas là de concepts montrant une certaine robustesse, mais plutôt de 'slogans' politiques dessinant au mieux un horizon souhaitable »³¹ (citée par Clément et Valegeas, 2017).

En effet, l'objectif de *ville inclusive* continue d'être utilisé à toutes fins, « la volatilité du concept facilitant son appropriation » (Clément et Valegeas, 2017). Il s'agit donc de déterminer le contenu scientifique de cette expression relativement nouvelle, et les moyens de sa mise en œuvre. Une analyse des discours tenus par des chercheurx^{es} et des acteurx^{ices} opérationnelx^{les} en explore le sens.

« Les discours montrent que ce qui est présenté comme un concept est davantage un mot d'ordre de l'action, un outil de gestion et un moyen de rationaliser le projet urbain. Derrière son caractère consensuel, on peut aussi lire une tendance à invisibiliser les rapports de domination au sein de la ville et à proposer une vision de l'habiter centrée sur la rationalité économique et la satisfaction des désirs individuels. » (ibid., 2017)

En définitive, la ville inclusive apparaît surtout comme la « mise en récit » (Matthey, 2015) d'un outil de gestion palliatif. Sa focalisation sur la satisfaction de « désirs » va de pair avec un urbanisme qui justifie la ville à travers ses opportunités de consommation. Du désir au besoin individuel, le sociologue Serge Ebersold explique que, de la même façon,

« [la notion d'inclusion] suppose une conception expérientielle de la citoyenneté situant l'appartenance sociale dans la satisfaction des besoins individuels ». (2009, p.72)

En d'autres termes, on est unx^e citoyenx^{ne} « inclusx^e » si l'on est capable de satisfaire ce que l'on saisit comme ses besoins matériels individuels. Ainsi axée sur une comptabilité pure et la rationalité économique, la notion de ville inclusive finit par effacer malgré elle ce qui permettait de décrire les inégalités sociales. (Clément et Valegeas, 2017) Les groupes socio-économiquement situés sont ainsi remplacés par une masse monolithique de « clientx^{es} potentielx^{les} » pour le marché du logement ou des aménités urbaines, en fonction de s'ils peuvent ou ne peuvent pas y avoir accès. La dimension consensuelle d'une citoyenneté basée sur la satisfaction des désirs individuels replace l'individu dans une situation où il est finalement

³⁰ Rapport intitulé *Lille, ville inclusive*, dirigé par Didier Paris, laboratoire TVES (Territoires, villes, environnement et société), Université Lille 1.

³¹ Voir Jaillet, M.-C. (2015), « Grand témoin », in « Observer la cohésion sociale et la ville inclusive », *Actes du 13e séminaire de l'observation urbaine*, novembre 2015, organisé par l'AdCF, le Cerema, la Fnau et l'Insee

seul responsable de son inclusion, et donc de son exclusion aussi. Dès lors, la critique des cadres qui dictent l'action et produisent de l'exclusion de manière systémique est rendue déraisonnable.

Considérée d'abord à travers ses traductions économiques, la ville inclusive ne s'adresse ainsi que partiellement à l'inégalité de genre. Pourtant, comme vu précédemment, le genre est un paramètre d'inégalité sociale qui n'épargne pas l'accès à la ville : même complétée d'un axe écologique et social au nom de la « ville durable », cette approche économique de l'inclusion continue de convoquer « les formes de production masculine de l'urbanité contemporaine » (Louargant, 2015, p.50).

Venant compléter cette « affordance theory » (2012, p.3), Pedro Gomes pose dans *Factors of good public space use* (2012) la question de l'accessibilité à l'espace public à travers deux échelles :

« Perhaps the first precondition for good public space use is the mere *presence* of people in public spaces. This raises the question of how possible that presence actually is; in other words, it poses the question of accessibility and access. And it does so at different scales: on a broader one, it is a matter of how pedestrian friendly the overall environment is; on a bigger one, it deals with accessibility to actual spaces, in its threefold understanding: physical, visual and symbolic (Carr et al., 1992). » (p.3)

Au-delà de cette dimension très floue et toujours andro-centrée de la « ville inclusive », évaluer la portée et les limites de l'inclusion du genre dans la pratique du projet urbain peut donc se faire à l'aune d'une compréhension tridimensionnelle de l'espace public -physique, visuelle et symbolique-, qui n'est pas sans faire écho à la définition du paysage.

4.2.3. Genèse, pistes et contradictions de l'inclusion de genre en urbanisme

Le *gender-mainstreaming* : féminiser les données

Fort des leçons de la crise domestique occidentale, le projet féministe du XXème siècle a bouleversé la place des femmes dans la société occidentale. L'entrée dans la sphère active, la maîtrise de la fécondité, ont en effet largement contribué à une « révolution du féminin » (Froidevaux-Metterie, 2015) en débarrassant les femmes cisgenres de certains rapports d'assujettissement.

Créées par des mouvements sociaux et des universitaires dans les années 1970, des grilles d'analyse des structures de domination qui régissent la société occidentale ont donné lieu à des recherches urbaines, d'abord surtout dans les mondes anglo-saxon et scandinave. Elles sont devenues plus institutionnelles lorsque sont entrées dans le débat public deux approches politiques: le *gender empowerment*³² et le *gender mainstreaming*³³, qui ont intégré les agendas

³² Gender empowerment : « promoting women's participation in decision-making processes, as well as having their voices heard and the power to put issues on the agenda », que l'on pourrait traduire par une meilleure prise en compte des voix des femmes dans les processus décisionnels.

politiques de l'Union européenne (Moser, 1993) après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 à Pékin³⁴, finalement consacrées par le Traité d'Amsterdam en 1999.

Dans ce cadre du *gender mainstreaming*, l'historique des actions qui étudient genre et ville en Europe font ressortir trois grands thèmes où s'opèrent des différences liées au genre (Louargant et Barroche, 2015) : la temporalité (fréquences, mobilités, habitudes) ; les usages de l'espace public (loisirs, itinéraires, sécurité) ; et la participation à la gouvernance / aux réseaux locaux (économie, habitat). Ces actions sont des enquêtes (Lünd 1993 ; Malmö, 2011 ; Aubervilliers, 2014-2015), des débats publics (Bordeaux, 2011 ; Amsterdam, 1993-2013), des ateliers participatifs de cartographie, des marches (agglomération de Grenoble, 2005-2013 ; Paris, 2015-2016) et ont constitué des savoirs de référence qui mêlent de manière inédite le champ académique et la pratique professionnelle de l'urbanisme. Ancrées dans leur terrain d'étude, ces actions se basent sur une approche micro-géographique et sensible (Louargant, 2017) mais donnent lieu à un nouveau domaine d'expertise, dont la valeur scientifique suscite l'intérêt et la reconnaissance des institutions.

Dès les années 1990, la ville de Vienne (Autriche) met en œuvre une politique de planification attentive au genre, imitant les nouvelles dispositions européennes. Cette approche *gender-sensitive* se base ainsi sur des connaissances ciblées de groupe (genre, mais aussi âge, lieu, usages). L'architecte et anthropologue Giulia Custodi révèle ainsi que

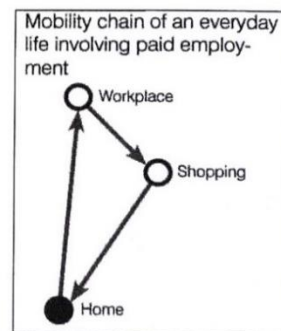
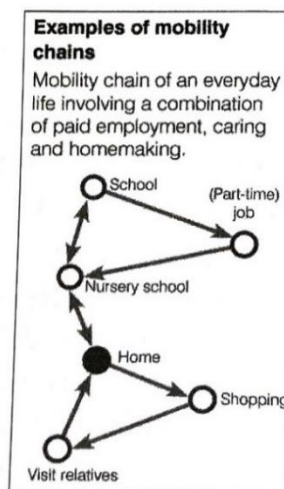
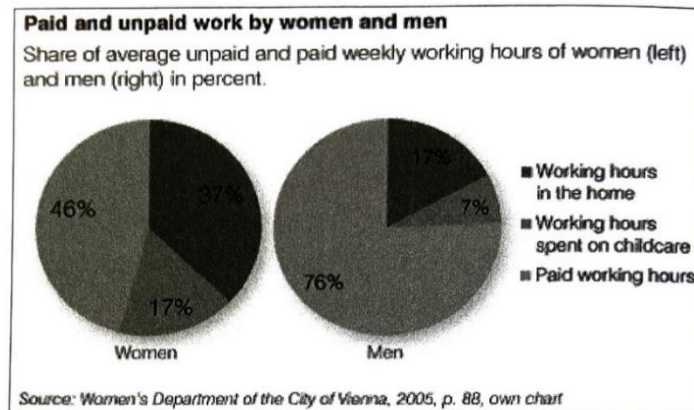
« L'*utilisabilité* et la fonctionnalité d'une ville dépendent de la commodité de ces habitant.e.s qui passent une grande partie de leur vie à proximité de leur logement : c'est un problème *gender-oriented* parce qu'il se combine avec le fait que les femmes n'ont souvent pas de voiture, ou assument les tâches ménagères et forment pourtant un groupe spécifique de personnes avec leurs nécessités spécifiques. » (2017, p.173)

Cette manière d'aborder le projet urbain suppose un contact étroit avec le terrain et une attention pour l'aspect quotidien des usages qui en sont fait.

³³ Gender mainstreaming : the process of assessing the implications for women and men of any planned action, including legislation, policies or programmes, in all areas and at all levels. It is a strategy for making women's as well as men's concerns and experiences an integral dimension of the design, implementation, monitoring and evaluation of policies and programmes in all political, economic and societal spheres so that women and men benefit equally and inequality is not perpetuated. The ultimate goal is to achieve gender equality », qui peut se comprendre comme une volonté de distinguer les implications de chaque politique publique selon le genre, ce qui permet aux acteurxices de les orienter afin de viser un développement égalitaire du point de vue du genre.

Voir Moser, C., & Moser, A. (2005). Gender mainstreaming since Beijing : a review of success and limitations in international institutions. *Gender & Development*, 13(2), 11-22.

³⁴ Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Lutte pour l'égalité, le développement et la paix. Beijing, 4-15 septembre 1995.



35

Il convient en effet d'observer que l'usage quotidien et répétitif du périmètre proche du domicile va de pair avec l'accomplissement d'un travail ménager, familial et de soin, traditionnellement et toujours statistiquement réalisé par les femmes³⁶.

Faire la ville autour d'une « culture féminine » : le *care*

C'est le travail de *care*, exigeant des compétences d'attention, de responsabilité et de réceptivité (Tronto & Fisher, 1990) qui fonde en soi une approche féministe de la planification. C'est le projet utopiste de la philosophe Jane Roland Martin qui tente de penser les institutions comme la continuité d'un foyer « idéal » (1992), abolissant ainsi la dichotomie public-privé. Cette « diffusion de la domesticité » (Mozziconacci, 2017) aurait pour intérêt de transmettre des valeurs que le foyer n'est plus en mesure d'assurer depuis que les deux figures parentales

³⁵ Diagrammes et schémas montrant « la répartition du travail rémunéré et non-rémunéré des hommes et des femmes » ainsi que des « exemples de chaînes de mobilité », extraits de AAVV, *Gender mainstreaming Manual*, Vienna, gender mainstreaming Department, 2014. Giulia Custodi. L'approche "gender mainstreaming" dans l'exemple des espaces publics viennois. In E. Faure, E. Hernandez-Gonzalez, & C. Luxembourg (Eds.), *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Le Temps des cerises, pp.302, 2017

³⁶ D'après l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et le travail non-rémunéré menée par l'OFS en 2021, en Suisse, les femmes accomplissent 50% de tâches domestiques de plus que les hommes.

doivent désormais quitter le domicile pour exercer leur activité lucrative : le soin *care*, le souci *concern* et la connexion *connection*. Fabriquer la sphère publique en ayant en tête un « équivalent moral » du foyer (Martin, 1992, p.19) permettrait alors de « donner du temps et de l'espace aux relations » (Mozziconacci, 2017), et ainsi d'améliorer sensiblement la prise en compte des citoyenxnes de seconde-zone, à l'instar des femmes au foyer et de toute personne non-insérée sur le marché du travail. Ses implications sur la sphère publique et le projet urbain seraient multiples : appréhender le rapport entre individuel et collectif, égaliser la répartition des responsabilités de soin, accroître et améliorer le recours aux processus décisionnels participatifs, etc.

Le saut d'échelle entre le foyer et la sphère publique soulève en revanche les questions de la réalisabilité de cette piste (Tronto, citée par Mozziconacci, 2017, p.116), ainsi que celles de ses écueils évidents : entre autres, la domesticité appliquée à la sphère publique supposerait une forme de maternalisme / paternalisme d'une entité de pouvoir envers ses citoyens et interroge l'hostilité potentielle de celle-ci envers les citoyens d'autres sphères publiques, dans un monde d'états-nations. Par ailleurs, le foyer-famille fonctionne sur le mode de « la hiérarchie, l'unité, la partialité », ce qui est irréconciliable avec le paradigme d'une société démocratique (ibid). Dès lors, le *care* comme approche politique des relations interpersonnelles interroge tout autant l'institution travail (rémunéré ou non-rémunéré) que l'institution famille (rapports de cohabitation, de filiation hiérarchique, ou aucun des deux).

Une sorte de projet-pilote constitue un exemple de concrétisation de cette idée : la Hull House, imaginée par la philosophe Jane Adams, ouverte en 1889 à Chicago, se veut une telle expérience de « démocratie radicale » (Le Goff, 2013). Recherchant la satisfaction des besoins avant le profit (Tronto, 2009), le projet met en œuvre un objectif social hors du capitalisme en articulant avec brio les échelles individuelle et collective du *care*, sur un plan organisationnel, « refusant de sacrifier l'un à l'autre » (Mozziconacci, 2017), et pas seulement financier ou matériel. Compris comme un enjeu de reconnaissance, de redistribution et de représentation (Fraser, 2012), cet idéal de justice sociale propose de revoir les institutions et leurs outils en ces termes.

Cette approche invite moins à penser la fabrique de la ville comme une « famille élargie » (Tronto, 2009) dans son ensemble que comme l'opportunité de reconnaître publiquement les pratiques de *care* là où elles sont pertinentes et d'empêcher les retombées du libre-marché de les mettre en péril. Par-là découlerait une valorisation des activités structurellement davantage exercées par des femmes, ce qui contribuerait à les inclure dans les processus décisionnels et à faire la ville « pour elles ».

L'écueil d'une nouvelle ségrégation ?

C'est ainsi que l'objectif de réconciliation entre le marché de l'emploi et le travail de *care* est devenu un objectif du *gender mainstreaming* en Europe. Toutefois, l'étendue et la complexité du pilotage des projets urbains amène irrévocablement un lot de difficultés lorsqu'il s'agit de concilier les vœux pieux, la théorie et la mise en œuvre du *gender mainstreaming* (Tummers, 2017). En effet, la question de la perpétuation des inégalités de genre en urbanisme est souvent posée à un niveau théorique et réflexif, mais l'enjeu s'évapore ou semble se contredire lorsqu'il s'agit de passer à un niveau opérationnel.

Premièrement, en cherchant à qualifier les usages féminins de la ville, la tentation est grande de stéréotyper « l'identité femme » et de la lier à une binarité essentialisée des sexes (ibid). Soutenir par exemple que la ville organisée autour des activités de *care* sera nécessairement inclusive pour les femmes suppose que toutes les femmes s'adonnent aux activités de *care*, de manière indifférenciée et immuable. Distinguer les usages féminins et masculins de la ville a pour mérite de faire apparaître des « conditions communes » en fonction du genre, mais si elles renseignent sur les leviers qui les repoussent, elles produisent inévitablement une stigmatisation du groupe-cible, à l'instar de l'étude de la « journée type », féminine et masculine, qui essentialise les genres et exclue en retour la situation des familles monoparentales ou celle des hommes retraités, pourtant courantes.

Emploi standardisé (journée type dit masculine)	Concilier emploi et soin (des autres) (journée type dit féminine)
Voiture	Transport en commun
Services /outsourcing	Travail domestique
9h-17h	Journées interrompues
Ressources financières	Revenus plus modestes
Droit de regard	Soins des enfants/autres
Joueur	Expédient
Groupe à risques	Longévité plus élevée

37

En termes opérationnels, ce type de constat et l'intention théorique d'égalité se traduisent par des solutions pratiques, appliquées sous l'angle de la réponse à un besoin situé. L'aspect conjoncturel de cette réponse interroge sa pertinence à une échelle structurelle. Comme le relève Lidewij Tummers :

« Pour savoir dans quelle mesure ces projets peuvent contribuer à une égalité majeure et structurelle entre les citoyen.ne.s, il faut poser des questions fondamentales qui souvent rendent plus difficile la mise en pratique. Par exemple, concernant les équipements sportifs, faut-il favoriser et aménager des terrains de foot et favoriser l'accès des filles ou faut-il aménager des espaces dédiés à des sports dits plus féminins ? » (2017, p.51)

Cette essentialisation de genre produit donc des récits urbanistiques qui figent la manière de s'adresser à l'exclusion, voire entretiennent celle-ci. Comme exposé en introduction de ce travail, c'est à travers le même phénomène que l'on rencontre très fréquemment la figure de « la femme » posée en « victime » d'un espace public « non-sécurisant » voire « dangereux » (Lieber, 2008), conséquence immédiate d'une vulnérabilité physique qui serait intrinsèquement féminine, et de son statut de « proie sexuelle » par défaut, dans l'imaginaire

³⁷ Comparaison de journées-types selon le genre, tableau tiré de Tummers, L. (2017). Les contradictions des perspectives de genre en urbanisme. In E. Faure, E. Hernandez-Gonzalez, & C. Luxembourg (Eds.), *La ville : quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre* (Vol. Collection Penser le monde, pp. 47-67). Temps des Cerises.

hétéronormé. Pourtant, si ce sentiment d'insécurité est vérifiable, le réflexe sécuritaire que ce discours implique n'est pas en mesure de répondre à l'exclusion de toutes les femmes que cela concerne, voire il renforce l'exclusion d'autres groupes.

A ce stade, il serait permis d'interroger la pertinence-même du genre comme objet de projet urbain :

« On se demande pourtant quel sens il y a à parler de genre en milieu urbain, où la confusion entre théorie et pratique devient un terrain fertile pour des solutions de ségrégation, de non-mixité, comme celle de séparer les femmes des hommes dans les bus, par exemple, en Inde ou au Brésil. » (Custodi, 2017, p. 188)

La logique du « groupe vulnérable » est donc à double-tranchant, puisqu'elle autorise à

« [...] planifier pour eux au lieu de planifier avec eux. En d'autres termes, les femmes se retrouvent à faire partie du décor, au lieu de faire partie des acteurs. » (Feinstein et Servon, 2005, traduit par Lidewij Tummers, 2017).

Faussement considérée dans le projet urbain, l'inclusion de genre se voit alors traitée de manière superficielle. Il s'agit de faire la différence entre une démarche cosmétique, généralement top-down, à une démarche qui procure une véritable appropriation de l'espace urbain par les groupes vulnérables, un moyen significatif de « créer des identités et des lieux évocateurs » (Tummers, 2017), un véritable *placemaking* (Blokland et al, 2015).

4.3. Performativité et représentations, les nouveaux outils pour penser l'espace

Les observations précédentes sur la mise en récit de la fabrique urbaine (Matthey, 2015) et son pouvoir normatif amènent alors à se pencher sur les mécanismes de performativité à l'œuvre dans la ville (4.3.1.). Relevant d'une dimension avant tout symbolique et immatérielle, le *storytelling* urbain semble davantage relever du champ de la fabrique du paysage (4.3.2.). Afin d'aborder le projet 100Elles*, nous verrons ensuite comment l'odonymie francophone se fait porteuse de ses propres enjeux éthiques et politiques (4.3.3.).

4.3.1. Genre et appropriation du pouvoir normatif dans l'espace urbain

Pouvoir normatif dans le projet de territoire

Si les manières de « dire la ville » renseignent ainsi sur les façons de « faire la ville » (Fijalkow, 2017), il s'agit dès lors de déterminer par quels dispositifs l'espace se fait énonciateur de discours, qu'il soit voulu ou non.

La sociologue Sharon Zukin questionne ainsi les fondements géographiques, architecturaux et sociologiques des discours qui sont mobilisés dans les projets urbains : l'utilisation de stéréotypes spatiaux ou d'archétypes architecturaux justifient par exemple des modes d'habiter, la rénovation de logements sociaux, des mesures qui induisent une gentrification, le

poids ou non des questions écologiques (ibid). On ne fait pas accepter la construction de logements sociaux ou d'un écoquartier dans les mêmes endroits, et en retour, ces modes d'habitation produisent des imaginaires différents pour les quartiers qu'ils occupent.

Le récit « silencieux » à l'œuvre derrière les figures de discours que l'on mobilise pour justifier un projet urbain s'appuie pourtant sur une ambition politique (Lussault, 2000). C'est en effet « la dimension narrative de l'histoire, de l'anthropologie et de la sociologie » (Lassave, 2003) qui mène à ce *storytelling*, au service d'un véritable marketing urbain (Matthey, 2015).

Bien qu'implicite, cette performativité est rendue opérante par certains leviers. Ainsi, le choix des figures discursives mobilisées au service d'un projet urbain et/ou de paysage devient conscient et délibéré : davantage que le projet lui-même, c'est la manière de raconter celui-ci qui fonde sa légitimité. Si c'est un moyen de renforcer la ville dans sa forme et ses mécanismes en place, c'est aussi une opportunité de « faire la ville » en œuvrant pour une transformation sociale.

Ne se limitant pas à des solutions techniques, l'urbanisme est aussi « le champ interdisciplinaire du changement spatial volontaire et normatif » (Martouzet, 2002). Cette définition rejoint ce qui a été dit au sujet de l'action paysagère. Ainsi, les glissements normatifs dans un objectif d'amélioration du site et de son utilisation sont tout à fait à la charge des professionnelxles de l'aménagement, architectes paysagistes comprisxes, et réciproquement, la ville se veut le terrain de toute volonté d'évolution normative.

Intégrer le genre malgré la culture aménagiste

Après les réflexions faites en 4.12. et 4.1.3., il est aisé de comprendre pourquoi la résistance culturelle qui existe dans les professions de l'aménagement à l'égard de l'inclusion du genre fait preuve d'une telle ténacité :

« C'est également dans la production de normes et d'usages normatifs que se dévoilent l'organisation de spatialités parfois excluantes pour les femmes et connotées de stéréotypes. » (Louargant, 2017, p.234)

Echappant à l'analyse sociologique, les figures de discours convoquées par les professionnelxles de l'aménagement passent souvent à côté de leur cible, la question du genre ne faisant pas exception. La persistance de ce désintérêt pour le genre trente ans après son entrée dans la sphère institutionnelle témoigne bel et bien de la force des signifiants « traditionnels » : la proportion des budgets publics alloués aux loisirs « masculins », les processus de consultation qui ignorent les femmes (ou les interrompent, ou les y jugent incompétentes), la prégnance des patronymes d'hommes dans les rues, sont autant de signes tangibles qui illustrent toujours aujourd'hui le degré d'ancrage des stéréotypes misogynes dans les décisions qui font la ville (Raibaud, 2005).

Ces représentations se retrouvent jusque dans l'organisation et la répartition des fonctions et métiers de l'aménagement du territoire : si les hommes sont à peu près partout, en standard universel, et en majorité dès qu'il s'agit de responsabilité décisionnelle, les femmes se retrouvent elles plus facilement du côté de la « question sociale », la médiation, la concertation ou encore le développement durable, (Louargant, 2017) le souci écologique et social découlant finalement d'une logique de *care*. Il va donc de soi que des projets urbains conçus

à travers de tels imaginaires reproduisent les stéréotypes et donc l'exclusion qui nous préoccupe.

Face au pouvoir normatif de cette ville qui reproduit des mécanismes d'exclusion, peuvent se poser des réactions. Ainsi, la ville excluante provoque toute une panoplie d'interventions dans l'espace public, à travers lesquelles leurs auteurxices cherchent à faire la ville par leurs propres moyens, hors du champ de la fabrique de la ville professionnelle et institutionnelle. Militantes, indépendantes, spontanées, voire illicites, ces actions exigent impérieusement le respect d'un droit à la ville discrètement confisqué.

Les pratiques visuelles sont un des médiums récurrents dans cette démarche : graffitis, « collages », iconographies thématiques imposent des signifiants spécifiques aux sujets qui en sont témoins, et œuvrent ainsi à la réappropriation de l'espace public pour leurs auteurxices. Un travail d'analyse des pratiques visuelles dans l'espace public genevois atteste par exemple que la récurrence des images de clitoris parmi les tags et collages de la cité de Calvin apparaît comme un des moyens d'imposer ponctuellement sa présence, par défaut jugée indésirable (Gravot, 2020).

Parmi ces interventions, si elles ne sont pas complètement au défi du licite, elles sont généralement soit tolérées, soit négociées au préalable auprès du pouvoir administratif de la Ville.

C'est le cas des « performances » au sens de la mise en scène dans l'espace public, qui visent les mêmes objectifs de réappropriation de l'espace. Sittings, « cri » du 8 mars, voire théâtre urbain (Vinet, 2017), spatialisent des signifiants, et impliquent en sus le corps des personnes qui performant, devenant un support supplémentaire d'identification.

Produire de nouveaux signifiants

Ce mécanisme de performativité repousse ainsi les manières de « faire la ville » au-delà du seul champ de la conception architecturale ou paysagère, tout en interrogeant également les pratiques employées par celui-ci. Il est donc permis de penser que la planification gagnerait à nuancer ses « formes de production de pensée hétéronormée » (Louargant, 2017) en intégrant un travail sur les figures imaginaires et leur communication :

« [...] les enjeux de transmission, de formation et de mise en réseaux sur la question du genre seront essentiels pour assurer une mutation des cultures urbaines sociales, politiques, scientifiques et professionnelles. » (ibid.)

A ce sujet, l'étude grenobloise de Sophie Louargant amène à la conclusion qu'une véritable « démarche genre et ville » dans le projet urbain ne peut avoir lieu qu'à condition de mettre en œuvre certains « apprentissages » (2015, p.62):

- un « apprentissage pédagogique du genre », qui a pour ambition de former tant les éluxes que les professionnelxles de l'aménagement afin de conserver les enjeux de genre à toutes les étapes du processus de projet ;

- un « apprentissage cognitif », qui exige d'apprendre, notamment pour les professionnelxles de l'aménagement, à déceler les rapports sociaux de genre / de sexe là où la production de l'espace paraît neutre de prime abord ;

- un « apprentissage politique », qui implique l'application réelle de principes dictés par les textes contraignants en matière d'égalité de genre, de prendre acte du fait que les problématiques de genre sont imbriquées dans des sujets plus vastes comme la mobilité ou le logement et de les traiter comme telles dans la planification de la métropole.

- un « apprentissage culturel », où il s'agit de mettre en œuvre le « changement des représentations sociales » qui autorise l'égalité à voir le jour, en encourageant par exemple les initiatives plus locales qui permettent aux personnes de questionner elles-mêmes leur place dans la ville, ou en développant des instances de participation en mixité choisie³⁸.

- un « apprentissage de l'espace », qui décrit la nécessité pour les femmes et minorités de genre d'apprendre à se sentir légitime d'occuper physiquement l'espace public en tout lieu et en tout temps, selon les modalités qu'elles s'auto-éditent.

Ces apprentissages font tous référence à des changements de repères, vis-à-vis du genre et vis-à-vis de l'espace, et invitent à questionner les mécanismes qui les lient. S'ils sont révélés importants pour les professionnelxles de l'aménagement, ils concernent en fait toute personne ayant une agentivité dans l'espace urbain, et potentiellement d'autant plus les personnes concernées par des mécanismes d'exclusion.

Ainsi, la pratique du projet urbain à travers les subjectivités et les représentations trouve de nombreux échos avec la fabrique du paysage.

4.3.2. La fabrique du paysage, un autre point de vue sur l'espace public

Paysage naturel et paysage culturel

Le projet de paysage met en relation une « matérialité perceptible » et « [d]es valeurs qui permettent de rendre compte des paysages concrets, de leurs effets sur les percevants, et de la manière dont ils sont ressentis, compris et jugés. » (Donadieu, 2012). Dès lors, décrire « les percevant[xe]s », et par quels moyens celles-ci ressentent, comprennent et jugent la matérialité paysagère qui s'offre à elleux, permet de caractériser l'espace public à travers une analyse paysagère.

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser que le paysage est une notion qui recouvre des aspects particulièrement multiples. Etymologiquement, paysage renvoie à « pays », le suffixe

³⁸ La « mixité choisie » se pose en réponse politique à des systèmes décisionnels qui sont traditionnellement « non-mixtes » et caractérisés par une omniprésence cis-masculine. Il s'agit donc de regroupements qui en général excluent les personnes cis-masculines, l'entre-soi permettant de se réapproprié à plusieurs l'espace habituellement confisqué. C'est le contraire de la ségrégation dans le sens où c'est une séparation qui n'est pas imposée par une volonté tierce mais par les personnes qui décident de faire groupe.

-age désignant soit une action, soit un état, soit une chose inanimée / une collection. « Paysage » est donc initialement l'« action de produire du pays ».

En Suisse, la Confédération helvétique entretient un rapport aux enjeux paysagers de son territoire qui se confond avec les enjeux écologiques de celui-ci (Miéville-Ott & Droz, 2010) : depuis 1997, la Conception du Paysage Suisse est l'outil législatif qui s'attache à définir la politique paysagère suisse, où les indicateurs de « qualité paysagère » sont en fait des indicateurs de richesse écobioécologique. Moins subjectives, les mesures scientifiques qui déterminent la « qualité écologique » autorisent un consensus autour de la notion de qualité paysagère, qui autrement, ne va pas de soi : les représentations culturelles générées par et pour le paysage revêtent des dimensions politiques et parfois morales (Sgard, 2010 ; Donadieu, 2012).

Dans le même sens, la notion de paysage qui est enseignée et discutée entre architectes paysagistes est parfois romancée, bucolisée, sacralisée³⁹, débattue en atelier de projet, mais dans le but de redevenir toujours palpable, justifiable et comptable, pouvant rentrer dans le cadre d'un appel d'offre ou d'une soumission de projet. Cependant, au nom d'une approche créative, la pratique paysagiste se nourrit et joue avec l'autre acceptation commune de « paysage » qui fait référence à un produit visuel : les définitions issues de dictionnaires commencent toutes par décrire une « vue d'ensemble », ou une « identité visuelle »⁴⁰, généralement rattachée à une étendue de territoire ou du moins, à l'image circonscrite que l'on s'en fait. Ainsi décrit à travers l'expression d'un contexte géophysique, le paysage correspond à un *taskscape* (Ingold, 1993), « reflet visible des activités humaines » (traduit par Davodeau, 2020). Au-delà de cette dimension purement picturale, la Convention du paysage de Florence (2000) expose que

« le paysage est une partie du territoire telle que perçue par les populations, et dont les caractères résultent de facteurs naturels et/ou culturels et de leurs interrelations. »⁴¹

Il faut donc comprendre que « faire le paysage » ne revient ni seulement à planifier l'environnement naturel, ni seulement à y dessiner des formes et des volumes, dont la qualité tiendrait purement d'une grâce architecturale auto-proclamée ou dont les codes seraient partagés par une poignée d'expertes. On comprend dès lors qu'agir sur le paysage par le projet, comme dans tout projet d'aménagement, introduit des enjeux éthiques, c'est-à-dire politiques.

³⁹ Voir Corajoud, M. (2010). *Le Paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 272 p

Cette formule aux accents métaphoriques, titre d'un ouvrage de l'architecte paysagiste Michel Corajoud, fait quasiment office de devise dans les écoles de paysage contemporaines. Pourtant, elle ne décrit toujours qu'une allusion aux caractéristiques biophysiques du paysage, ici le ciel et la terre.

⁴⁰ Le Larousse définit le paysage comme une « étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle », et aussi une « vue d'ensemble d'un point donné » (2021).

⁴¹ Convention du paysage de Florence, Article 1

Enjeux éthiques dans la pratique paysagiste

Une éthique du paysage implique de déterminer une dimension morale, vertueuse, à celui-ci. Pouvant être déterminée entre autres à travers le jeu d'acteurxices qui a lieu au sein d'un projet, l'éthique paysagère semble rejoindre « la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes » (Ricoeur, 1990, cité par Sgard, 2010), qui repose sur une « éthique des relations » (Morizot, 2018, cité par Davodeau, 2020). Davodeau souligne le « caractère performatif » de ce « discours vertueux » qui « agit sur les représentations paysagères, le jeu d'acteur[xice]s, leurs stratégies » et « en fait un réel moteur d'évolution des paysages et plus largement de transformation de la réalité sociale » (p.44). Dès lors,

« l'action paysagère existe bel et bien dans les discours qui sont aussi des actes, et dans les actes qui sont aussi des discours ». (ibid.)

Les valeurs du bien, du juste et du beau trouvent ainsi leur expression dans « l'éthique de l'action paysagère » à travers l'environnement, la démocratie et l'esthétique (Droz *et al.*, 2006), qui justifient entre autres le concours d'une éthique du « jardin planétaire » (Clément, 1999), d'une éthique de soin / *care*, et d'une éthique de l'espace public au sens de la participation publique. Le beau se traduirait quant à lui par l'éventualité d'une « pleine présence polysensorielle », une « apologie du contact » (Davodeau, 2020), aux matériaux, aux éléments, à autrui, et leur association mutuelle. Ainsi, la « qualité paysagère » renvoie tout autant à un lieu qui fonctionne harmonieusement grâce aux personnes qui l'habitent et en font usage qu'à un lieu qui provoque une « expérience esthétique du monde regardé à distance » (ibid., p.5).

De l'approche morphologique à l'approche conceptuelle, la pratique paysagiste mobilise par tradition professionnelle des représentations récurrentes (Guery, 1989). Il est par exemple fréquent que, dans ses diagnostics et ses méthodes de projet, l'architecture du paysage poursuive une certaine logique de patrimonialisation. À vaste échelle, le patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO recense plusieurs entrées au nom du « paysage » depuis 2003. En Suisse, L'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)

« désigne les paysages de Suisse les plus précieux. Il vise à préserver la diversité des paysages du pays et permet à la Confédération de veiller à ce que ces paysages conservent leurs spécificités. »⁴²

Qu'il s'agisse de révéler des structures végétales historiques inconnues des riverainxes, ou d'orchestrer la requalification d'une friche industrielle, l'architecture du paysage impose traditionnellement au territoire (et ses habitantxes) ses lunettes d'expert en patrimoine, que ce dernier soit écologique (naturel), en travaillant avec des écobiologistes, ou culturel, en travaillant avec des historienxnes, archéologues ou des architectes. En réaction, ce discours de projet peut provoquer un débat au sujet de la notion de patrimoine, ou de ce qui mérite conservation. Ces conflictualités paysagères (Davodeau, 2020), qui viennent révéler les considérations politiques et finalement morales qui sont mises en jeu par le projet, requerront parfois une entreprise de « médiation paysagère ».

⁴² Site web de la Confédération.

En effet, décider de « regarder *en paysage* ce qui nous entoure » (Davodeau, 2020, p.43) est une disposition d'esprit qui n'est pas neutre et active une grille de lecture sur un territoire qui n'est pas forcément lu en ces termes par les personnes qui le pratiquent. Il s'agit de reconnaître les questions éthiques (Caillault, Davodeau, 2014) dans le fait d'imposer la question du paysage à des espaces qui ne sont *a priori* pas vécus comme tels : par définition, les paysages ordinaires se passent communément de toute considération sensible à la « qualité paysagère », ou à l'effet que le paysage produit. Dès lors, il convient de questionner qui propose, à qui s'adresse cette « irruption du sensible », surtout lorsqu'elle intègre les politiques publiques, et dans quelle finalité (Davodeau, 2020). Une « méthode d'analyse des paysages ordinaires » (Lelli, Paradis-Maindive, 2000) décrit par exemple qu'il est nécessaire pour tous les acteurxices impliquéex dans la discussion de percevoir que le paysage n'est pas qu'une « donnée à voir » (p.29) mais qu'il convoque des mécanismes complexes, naturels, culturels, afin que les acteurxices en question s'approprient ces spécificités et parviennent à se projeter dans des scénarios de planification, d'aménagement. Il devient alors tout autant nécessaire de s'enquérir des représentations préexistantes au projet que de faire adhérer le public à celles que le projet convoque.

« Les paysages peuvent être pris sous l'angle des objets qu'ils donnent à voir [...], mais [ils] peuvent aussi être pris sous l'angle des subjectivités : il s'agit alors de saisir la diversité des perceptions qui se portent sur eux, d'identifier les représentations qui les sous-tendent, de les interpréter au regard des usages et des intérêts des acteurs, d'expliquer en quoi elles participent aussi de la dynamique des paysages. » (Davodeau, 2020, p.5)

Du débat à la prise de décision en passant par la consultation, le processus de projet et son jeu d'acteurxices se font alors révélateurs des intentions transformatrices pour l'espace en projet. Délibérément ou fortuitement atteinte, l'« action paysagère » (ibid.) est cette transformation à la fois physique et symbolique à l'œuvre sur le territoire à travers le projet.

L'action paysagère ou la performativité du paysage

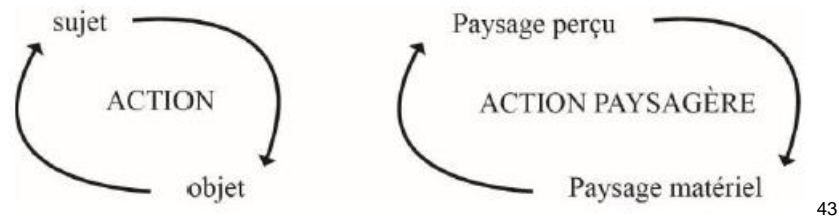
L'immatériel du paysage désigne donc ici tout ce qui a trait à ses aspects symboliques, qu'il véhicule, mais aussi qui le façonnent. Par conséquent, le paysage a un effet de performativité.

« Propriété de la parole d'agir sur le monde et de le transformer » (Mondada, 2003, citée par Crozat, 2009), la performativité suppose une capacité de transformation, ce qui est intéressant dans une quête d'analyse des impacts d'un projet urbain. Rachele Borghi explique également que si le terme « performer » signifie « produire, compléter quelque chose [...], exécuter un ordre ou accomplir un projet » (2012, p.112), il peut aussi impliquer une transformation du sujet témoin, en « générant de nouveaux symboles et signifiants » (ibid.) chez lui.

Ainsi, doter une action d'un sens spécifique ne rend pas celle-ci forcément performante dans le sens voulu : la performativité renvoie plutôt à la capacité de production d'un sens au moment de la production d'un phénomène, indépendamment du sens souhaité par ses auteurxices (s'il en est un). En d'autres termes, le projet d'aménagement prétend à des effets, des résultats sur un site, et en génère parfois d'autres en pratique.

Dans ce sens, le « paysage » est à la fois vecteur et produit de la performativité du projet. Cette performativité opère à travers des *media* différents, puisque comme nous l'avons vu précédemment, le paysage est à la fois (et entre autres) une image, un espace, et le produit d'actions, ayant chacun finalement leur agentivité propre. La mise en récit de ces différentes dimensions renseigne sur leur capacité d'action. Analyser la performativité d'un projet urbain revient donc à le décomposer en dimensions performatives.

Dès lors, le fait qu'un projet fasse preuve d'action paysagère lui confère des potentialités et des limites propres, qu'il convient d'analyser.



Par conséquent, décrire les formes, l'organisation et les processus spatiaux d'un projet tels qu'ils sont lus et représentés par l'architecte paysagiste, du plan localisé de quartier au plan d'exécution, ne suffit pas à rendre compte de son pouvoir d'action. En effet,

« [...] les paysages peuvent aussi être pris sous l'angle des subjectivités : il s'agit alors de saisir la diversité des perceptions qui se portent sur eux, d'identifier les représentations qui les sous-tendent, de les interpréter au regard des usages et des intérêts des acteurs, d'expliquer en quoi elles participent aussi de la dynamique des paysages. » (Davodeau, 2020, p.5)

Ainsi, agir sur le paysage se fait à travers des pratiques qui n'appartiennent pas uniquement à l'architecte paysagiste ou à la personne responsable de donner une qualité formelle et visuelle à l'espace. Dans ce sens, toute intervention immatérielle sur le paysage contribue aussi à son façonnement :

« Les sociétés aménagent leur environnement en fonction de l'interprétation qu'elles en font, et réciproquement elles l'interprètent en fonction de l'aménagement qu'elles en font » (Berque, 1995, p.15).

L'interprétation d'un environnement peut alors renseigner sur son aménagement, et vice versa.

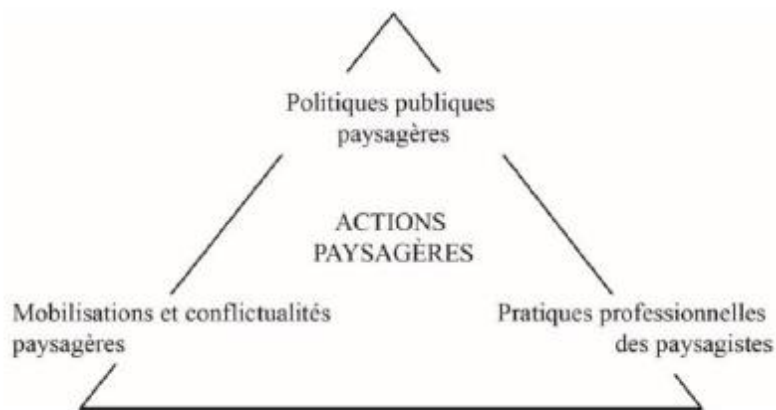
Comme nous venons de le voir, cette attention nouvelle pour l'impact du subjectif sur les représentations collectives vient du tournant culturel qu'a pris la géographie dans les années 1990. Exprimée dans le monde du paysagisme francophone par des théoricienxnes comme Augustin Berque, cette évolution impacte l'analyse paysagère. Pour H. Davodeau, qualifier les potentialités de l'action paysagère demande d'étudier sur ce qui lui précède :

⁴³ « L'action comme pivot entre le sujet et l'objet, l'action paysagère entre paysage perçu et matériel. », Davodeau, 2020, p.3

« Pour aborder le paysage comme action il convient de ne pas se focaliser d'abord sur les formes produites par elle à l'aval, mais de privilégier le processus de l'action lui-même à l'amont » (2020, p.7)

Si analyser comment l'interprétation culturelle d'un contexte donné permet de mesurer la portée d'une action paysagère, ce sont les processus qui précèdent au projet de paysage qui en donnent les clés de lecture. Structures juridiques, gouvernance, temporalité d'un projet sont autant de paramètres qui préexistent à « la production des formes » (ibid.), et renforcent ou renouvellent l'interprétation initiale du contexte donné.

« [...] approfondir une réflexion sur l'action paysagère n'est pas qu'un exercice théorique. Les trois axes couverts - politiques publiques du paysage, pratiques paysagistes, mobilisations sociales autour des paysages - démontrent que le sujet a des implications pratiques et qu'il s'inscrit dans une actualité scientifique et politique. » (ibid., p.7)



44

Décrire l'action paysagère portée par un projet revient donc à caractériser cette « actualité scientifique et politique » à travers chacune de ces trois dimensions. Les noms des lieux et des rues, par exemple, témoignent des enjeux politiques qui ont façonné un territoire.

⁴⁴ « Le triptyque du corpus de l'action paysagère », Davodeau, 2020, p.3

4.3.3. Baptiser des lieux : enjeux de pouvoir dans l'odonymie francophone

De la fonction au symbole

Cette préoccupation pour le signifiant implicite dans la ville se retrouve également dans une attention aux noms des lieux et des rues.

Traversant les époques, les maillages de rues et de voies qui structure les villes occidentales se sont complexifiés et étendus sans jamais faire disparaître leur dessin initial, permettant aujourd'hui de parcourir la ville de manière quasi similaire à des temps bien plus anciens (Lavedan, 1962, cité par Badariotti, 2002). Cette « homogénéité typologique » permet aux historiens de distinguer cinq grandes périodes d'aménagement du « paysage symbolique » à travers les choix odonymiques opérés dans les villes européennes (Milo, 1984) :

-L'âge médiéval se caractérise par des appellations fonctionnelles : relatives à la topographie, à la fonction sociale, économique, religieuse ou institutionnelle, la « place du marché », « du Couvent » ou « des écuries » décrivent des repères spatiaux et orientent vers des usages qui participent du fonctionnement matériel de la ville. Avant 1600, nommer des rues se fait par des initiatives privées et populaires. C'est l'usage des lieux qui déterminent les odonymes, investissant ensuite les traditions orales populaires.

-Après cette date, le pouvoir public, c'est-à-dire à l'époque, le pouvoir royal, s'empare de ce droit, aux prémices de l'élan absolutiste qui concernera en tout cas la France dans les années suivantes. Dès lors, la promotion du pouvoir en place et des notables plus locaux du royaume commence.

-À la Révolution, cette logique glorificatrice est récupérée au service des idées révolutionnaires.

-La période napoléonienne voit s'opérer un bref retour un arrière, avant de laisser la place à une diversification inédite au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles où sont mis en avant tant des personnalités masculines notoires que des lieux étrangers et des éléments de terroir qui font référence par exemple au paysage (ibid.).

-L'année 1782 voit apparaître en France le passage de l'odonymie orale à une odonymie physique, inscrite sur des plaques, sur le modèle de ce que l'on continue d'employer aujourd'hui. La sortie de la tradition orale permet alors de se débarrasser du conservatisme relatif qu'elle imposait, et de faire entrer de nouvelles figures dans le paysage odonymique : à Paris, on profite de nouvelles constructions comme l'Odéon en 1779 pour donner à des rues les noms d'intellectuels contemporains. Corneille et Racine remplacent ainsi les protagonistes royaux. Après la Révolution, le pouvoir décisionnel en matière d'odonymie est confié aux conseils municipaux des nouvelles communes, ce qui garantit une certaine logique localiste.

Les enjeux initiaux dans le processus de dénomination d'un lieu ou d'une rue sont donc à la fois fonctionnel et symbolique.

« Avant de permettre de répondre à la question "quoi ?", [le nom de rue] doit apporter une réponse à la question "où ?" ! Le repérage autorisé par les odonymes est multiple : il s'agit bien sûr avant tout d'un système de repérage spatial plus ou moins précis ;

mais il permet aussi de repérer *a posteriori*, quoique de façon moins précise et sûre, les différentes phases de développement d'un lieu. » (Badariotti, 2002, p.291)

La prépondérance de la fonction ou du symbole dans ce choix dépend beaucoup de l'époque et de l'instance gouvernante en place.

Vers une prise en compte des mémoires occultées

Plutôt récente, et occidentale, la question du genre dans les noms de rues est restée longtemps ignorée. En Europe, les années 1950-70 voient les rues renommées en quantité : navigant de périodes de guerre en périodes de croissance au sein d'une société patriarcale, les noms des rues qui datent de cette époque ont d'abord été choisis selon une dimension commémorative, guidée par un récit historique androcentré (Richard, 2001).

Ainsi, pendant l'haussmanisation de Paris, la Commission Merruau (1862) était chargée de modifier les noms des voies lorsqu'ils ne correspondaient pas à la nouvelle nomenclature ou étaient déjà utilisés quelque part dans les territoires de ce qui allait devenir le Grand Paris (Bourillon, 2012 ; Giraut, 2013), se rabattant pour plus des deux tiers des cas sur des propositions de patronymes. Témoin d'un récit national glorieux et rayonnant au-delà de la France elle-même, il était important que la capitale affiche « une sorte de panthéon du régime et de la Nation moderne » (Giraut, 2014). Parmi les nombreux critères à l'œuvre dans cette cruciale démarche de sélection, le genre n'est pas au tableau, et l'hégémonie masculine apparaît comme évidente.

Plus tard, le contexte post-colonial, post-communiste, et post-apartheid à la fin du XXème siècle donne lieu à une nouvelle vague de changements de noms de rue, où l'ambition est cette fois de réhabiliter les mémoires occultées, de glorifier les personnalités qui ont résisté ou libéré des régimes oppresseurs. La sélection des patronymes n'est toujours pas abordée à travers la question du genre, à certaines exceptions près, comme en Afrique du Sud par exemple (Giraut, Guyot and Houssay-Holzschuch, 2008).

Cet élan politique de réhabilitation des cultures phagocytées par l'âge d'or des Etats-nations et le bond de l'économie capitaliste après-guerre s'inscrit dans les préoccupations post-modernes occidentales. Si les anciennes colonies américaines et océaniques se concentrent surtout sur la mémoire des groupes ethniques colonisés dans leur odonymie (Berg & Vuolteenaho, 2009 ; Alderman, 2008), l'Europe s'attarde davantage sur le paramètre du genre.

Ambitionner la parité de genre : une politique genevoise volontariste

À une échelle plus fine, cette préoccupation s'applique de manières diverses selon les contextes urbains donnés et leurs rapports à la commémoration dans la toponymie (Giraut, 2014). La Ville de Paris, de par sa position symbolique, mène ainsi une stratégie très proactive, en sélectionnant des noms de femmes dont les trajectoires s'inscrivent dans les valeurs républicaines françaises (ibid.). Au Québec, la préoccupation féministe pour la toponymie s'attache à conserver les spécificités francophones dans un contexte entouré de territoires largement anglo-saxons : afficher le prénom de la personne dans l'odonymie et non seulement

son nom de famille permet d'exprimer son genre, ce qui est important dans une logique de promotion de personnalités féminines⁴⁵.

Genève s'intéresse à la question du genre dans sa toponymie d'une manière sensiblement différente. L'Etat de Genève, qui valide les propositions formulées par la Commission de Nomenclature municipale, demande aux communes de prêter attention au déséquilibre important qui existe entre les patronymes masculins et féminins attribués aux voies.

En 2005, le Service pour la promotion de l'égalité publie un document qui inventorie les odonymes féminins du canton, soit un peu moins de 3.6% des noms de rues portant un patronyme de personne ou de famille, et propose une ébauche de liste de personnalités féminines qui répondent aux critères d'éligibilité genevois pour les noms de rues. Parmi ces critères :

-les voies pouvant être officiellement nommées sont seulement celles qui servent à l'adressage, système de réarpage urbain occidental ;

-les noms doivent être utilisés une seule fois sur tout le canton, ce qui exclut l'utilisation d'un nom par une commune si une autre commune genevoise a déjà une rue à ce même nom ;

-les personnes qui peuvent donner leur nom à une voie doivent être décédées depuis plus de 10 ans ;

-ces personnes doivent entretenir un lien fort avec Genève ou la Suisse romande.

Ces critères décrivent une logique fonctionnelle et régionale qui contraste avec la démarche parisienne, complètement portée sur le symbole et la médiatisation.

Entre attention pour le genre et abandon de la commémoration

Malgré cette approche, et comme en témoignait déjà le déséquilibre de genre constaté par le dossier de 2005 cité plus tôt, il est important de noter que la nomenclature des odonymes genevois ne se débarrasse pas complètement des considérations patrimoniales, de l'androcentrisme dans les symboles de commémoration, et des mécanismes d'évincement à l'œuvre dans le choix des patronymes.

Ainsi, L'Escouade introduit la démarche de son projet 100Elles* en citant le différentiel de genre dans les noms de rue genevois en 2019, qui a donc évolué depuis 2005 : 43 patronymes féminins pour 549 patronymes masculins, soit un peu plus de 7%⁴⁶. En 15 ans, la proportion

⁴⁵ En référence de l'article de F. Giraut (2014), un extrait d'une lettre de la Présidente de la Ligue des Femmes du Québec, Claudette Jobin, publiée dans le périodique québécois *Le Devoir* en 2003 : « À Montréal, bon nombre de toponymes censés rendre hommage à des femmes ne comportent pas de prénom. En conséquence, très peu de citoyens ou de visiteurs sont en mesure de savoir qu'il se trouve une femme — en l'occurrence remarquable — à l'origine de la place d'Youville (Marguerite), de la rue Bourgeois (Marguerite), de la rue de Bullion (Angélique) ou du chemin Barat (Sophie). »

⁴⁶ Page d'accueil du site web de 100Elles*, <https://100elles.ch/>

de noms de rue féminins a progressé de moins de 4 points. Dans la motion M-2536 du 22 mars 2019, qui impulse la pérennisation des premiers noms de rue féminin grâce au projet 100Elles*, l'exposé des motifs fait état du fait que :

« Dans ce dossier [de 2005], on retrouve la description de femmes qui remplissent les critères officiels de nomination des rues (avoir marqué de manière pérenne l'histoire de Genève et être décédé depuis plus de 10 ans), cependant depuis le dépôt de ce dossier, seules 19 femmes ont été rajoutées en 13 ans, qui plus est, dans de petites ruelles. » (p.4)

Il serait intéressant de relever les projets de nouvelles pièces urbaines qui ont émergé dans cette décennie, et de s'intéresser à la manière dont les nouvelles rues et voies ont été nommées afin de révéler sur quoi la priorité a réellement été portée.

« La plupart du temps, lorsqu'elles ne tombent pas dans l'insignifiance totale (rue des fleurs) ni dans l'aspect purement informatif (rue de la Gare), les communes privilégient les aspects symboliques ou commémoratifs. » (Badariotti, 2002, p.290)

Les nouvelles pièces urbaines jettent alors souvent leur dévolu sur des noms de rue « hors sol » qui n'évoquent ni le territoire sur lequel elles s'implantent, ni l'histoire humaine du lieu, très à l'abri des questions d'égalité de genre. Le parti du paysage symbolique souligne alors que, conscient des enjeux de pouvoir à l'œuvre dans l'odonymie, et surtout dans une perspective de genre, il incombe d'interroger la dimension commémorative dans le recours aux patronymes : « qui ? » et « pourquoi ? » étant aussi important que « quoi ? » et « où ? ».

4.4. Inclure le genre au niveau opérationnel

Cette partie s'attèle à exposer les grandes pistes de projet urbain mobilisés depuis les débuts de la critique féministe sur la fabrique de la ville. Ainsi, les premières propositions opérationnelles voient le jour dès les années 1960 (4.4.1.). C'est par cet héritage que les architectes et aménagistes sont progressivement amenés à ne plus dissocier l'architecture, l'espace public et le paysage, et à penser le territoire comme un tout. Nous verrons alors comment le cadre institutionnel suisse et ses outils opérationnels expriment aujourd'hui cet enjeu (4.4.2.), et comment ses principes s'appliquent à travers les projets « genre & ville » mis en œuvre en Ville de Genève (4.4.3.).

4.4.1. Expériences prospectives contemporaines en métropoles occidentales

Des réponses pour les *housewives*

En 1981, Hayden conclut qu'il est nécessaire pour les aménagistes de fonder leur planification sur une approche où l'ordre domestique traditionnel s'articule avec l'ordre économique, auquel restent soustraits les ménages à travers le salariat, pour surtout ne pas imposer de division sexuée des tâches, ou en tout cas autoriser d'autres organisations, d'autres modes de vie,

afin que les femmes (ici cisgenres, salariées, en couple et ménage hétérosexuel) puissent prétendre à un début d'auto-détermination.

Les premières propositions formelles et architecturales viennent d'Europe du Nord et d'URSS. En 1903, le constructeur danois Otto Fick visait à développer une typologie d'habitations adaptées au mode de vie des femmes salariées et de leurs familles à Copenhague. D'autres designers et architectes d'Europe du Nord ont suivi cette démarche : Alva Myrdal (1932), Sven Markelius (1935) ou encore Sven Ivar Lind (1944) dessinent en Suède des logements communautaires baptisés « maisons de service » ou « maisons collectives ». Sans déléguer de la responsabilité domestique aux emplois du temps masculins pour autant, la garde des enfants et la restauration y sont prévus comme des services communautaires, libérant les femmes salariées de leur charge ménagère individuelle traditionnelle.

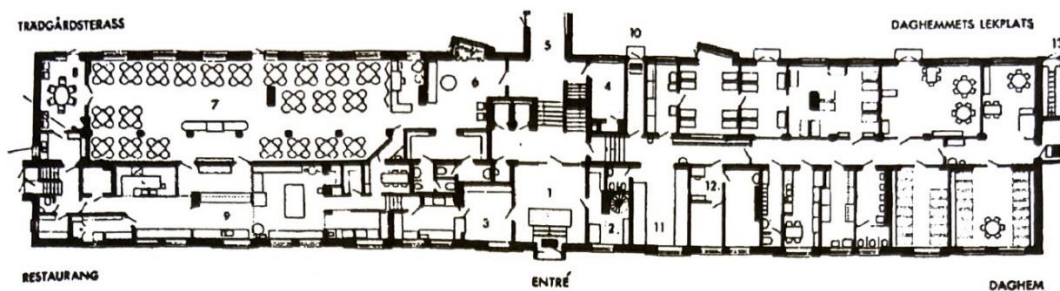
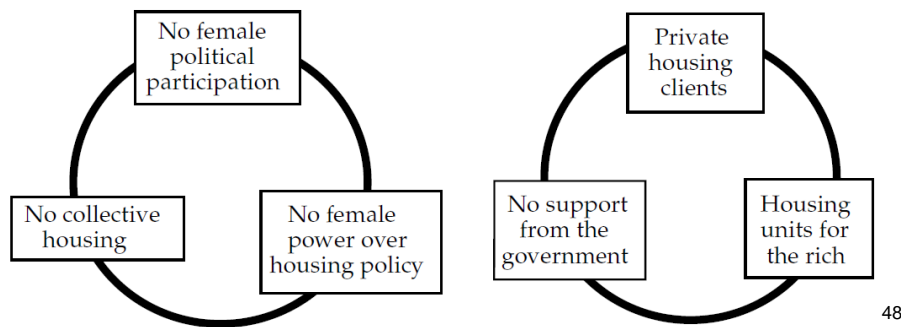


Figure 1 : Maison collective de Marieberg, conçue par Sven Ivar Lind. Plan du hall d'entrée (*entré*), du restaurant (*restaurang*) et de la garderie de jour (*daghem*). (1) hall d'entrée ; (2) loge du concierge ; (3) accueil des livraisons du restaurant ; (4) bureau de la gestion immobilière ; (5) voie piétonne menant vers la maison Swedberg ; (6) vestibule du restaurant ; (7) salle-à-manger principale ; (8) petite salle-à-manger ; (9) cuisine du restaurant ; (10) accès pour les poussettes de la garderie ; (11) salle des poussettes de la garderie de jour ; (12) bureau de la directrice de la garderie ; (13) voie vers le garage à vélos de la maison Wennerberg.

47

Ces typologies d'habitations communautaires visent surtout à regrouper les charges domestiques de foyers individuels, pour des familles de condition relativement aisée, charge domestique qui reste « une tâche féminine », dans le discours de l'époque, et finissait accompli par du personnel tiers. Dans ce sens, les complexes urbains résidentiels permettaient en fait davantage de « collectiviser les domestiques » (Vestbro & Horelli, 2012) que d'affranchir les femmes de cette totale responsabilité. L'objectif de cette démarche s'accordait avec l'idéologie moderniste radicale qui cherchait à abolir le système des « housewives » bourgeoises (ibid., p.323), afin de permettre à ces femmes d'exercer une activité à l'extérieur du domicile, voire une entrée dans la sphère politique. L'intention était de porter la voix du travail domestique accompli par celles qui n'ont pas le privilège de pouvoir quitter le foyer.

⁴⁷ Collective housing, Marieberg, Sven Ivar Lind, 1944. In : Faure, E., Hernandez-Gonzalez, E., Luxembourg, C. (dir.), (2017), *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil-sous-Bois, coll. Le Temps des Cerises, p.31.



Parlant de « special solution for privileged people » (ibid, p.323), le *Labour party* et les voix de la classe ouvrière renonçaient à voir ce modèle comme généralisable et digne de subventions publiques.

Le projet Steilshoop à Hamburg (John Habraken, début des années 1970), la Fiona House à Londres (Nina West Holmes, 1972) mélangeant parents, enfants, célibataires, personnes âgées, personnes infirmes, sont autant d'expériences communautaires qui répondent au problème de la division domicile/travail en redistribuant les responsabilités parmi leurs membres. De nombreuses féministes américaines comme Marie Stevens Howland ou Alice Constance Austin sont également à l'origine d'expériences utopistes socialistes qui s'inscrivent dans une longue liste de projets états-uniens mis en place entre les années 1960 et 1970 (Hayden, 1976), dans la tradition de philosophes du XIXème siècle comme le français Charles Fourier⁴⁹ ou le gallois Robert Owen. Si elles ne se sont pas maintenues jusqu'à aujourd'hui, elles renseignent en tout cas sur des réussites de division du travail ou de partage des responsabilités dans un environnement collectif.

Cependant, ces utopies n'ont bénéficié qu'aux personnes déjà convaincues de leur fonctionnement au préalable. De nombreuses femmes actives, davantage attirées par une offre de service communautaire que par la fin de la vie privée, ne pouvaient pas se sentir concernées par ces propositions. Il s'agirait donc de s'intéresser plutôt à des propositions qui

« renforcent leur indépendance économique et maximisent leurs choix en matière d'éducation des enfants et de sociabilité. » (Hayden, 1981)

La proposition que Dolores Hayden juge concluante, en 1981, est l'idée de « petits collectifs participatifs » qu'elle baptise HOMES pour Homemakers Organizations for a More Egalitarian

⁴⁸ Diagrammes illustrant les cercles vicieux qui existent dans la situation sans logement collectif et dans la situation où le logement collectif est réservé aux milieux aisés. In : Vestbro, D. U. (1992). From central kitchen to community cooperation: development of collective housing in Sweden. *Open House International*, 17(2), 30-38.

⁴⁹ Fourier affirme déjà en 1808 que l'on peut mesurer le progrès social d'une société à la place que celle-ci accorde aux femmes : « Les progrès sociaux s'opèrent en raison des progrès des femmes vers la liberté et les décadences d'ordre social en raison du décroissement de la liberté des femmes. », dans Charles Fourier, *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales : prospectus et annonce de la découverte*, Leipzig, Librairie de l'école sociétaire, 1808

Society [Organisation de femmes au foyer pour une société plus égalitaire], dont le but serait de reprendre des projets d'habitation qui existent déjà et d'œuvrer pour le développement de services à portée féministe en leur sein. Cette portée égalitaire est décrite en six objectifs :

- « 1. impliquer les hommes et les femmes sur une base égalitaire dans le travail non-rémunéré associé à l'entretien ménager et aux services de garde ;
2. favoriser la participation égalitaire au marché du travail des hommes et des femmes
3. éliminer la ségrégation résidentielle selon la classe, la race et l'âge ;
4. éliminer toutes les lois et les programmes fédéraux, étatiques ou locaux qui renforcent de manière implicite ou explicite le rôle de la femme au foyer non-rémunérée ;
5. réduire au minimum le travail domestique non-rémunéré et la consommation d'énergie inutile ;
6. maximiser les choix réels pour les ménages en termes de reconnaissance et de sociabilité. » (traduction I. Martinache, 2017)

Il est ainsi compris que ce modèle de HOMES doit pas être vu comme une véritable réponse systémique aux « besoins des femmes en milieu urbain » (ibid.) et moins comme une réponse palliative et ponctuelle à des dysfonctionnements indépendants.

...Aux coopératives de logement

Fonctionnant sur le modèle de la coopérative de logement à capital limité et sans but lucratif, cette idée américaine de Hayden trouve des incarnations similaires en Europe dans certains projets d'écoquartiers contemporains, souvent investis par des coopératives d'habitation. Bien que discrète sur les questions d'égalité de genre ou de besoins urbains « spécifiquement féminins », la Charte des Valeurs de la CODHA (Coopérative de l'Habitat Associatif, déployée en Suisse romande) fait par exemple état du fait qu'elle encourage l'autonomisation de ses collaborateurxices :

« [Elle] reconnaît les différences entre les personnes, les origines et les modes de vie. La coopérative encourage la compréhension mutuelle et les échanges. Elle lutte contre les discriminations et veille à l'égalité de traitement. [...] [Elle] vis[e] l'autonomisation de[s] modes de vie, à l'accroissement de[s] compétences et de[s] moyens d'action sur [l']environnement. La coopérative accompagne et soutient ces processus collectifs visant à renforcer l'autonomie et la liberté des coopérateur.trice.s. »⁵⁰

Cette autonomisation passe, comme pour Hayden et les initiateurxices des projets évoqués précédemment, dans une adaptation à la fois formelle, architecturale et économique de la manière d'habiter :

« La coopérative promeut une haute qualité de vie favorisant le lien social et l'ouverture sur le quartier, dans ses immeubles par la construction de « communs » : salles communes, chambre d'amis, salles de jeux, ateliers, potagers, notamment. Dans les

⁵⁰ Charte des Valeurs de la CODHA, codha.ch/fr/, consultée le 01 octobre 2021

quartiers, elle vise le développement : d'espaces publics de qualité, de la mobilité douce, de surfaces d'activités dédiées à l'économie sociale, solidaire et culturelle, d'une gouvernance de quartier. [...] Elle veille à maintenir une mixité au sein de ses logements : mixité des typologies, mixité sociale et intergénérationnelle. La coopérative innove en matière typologique et cherche à proposer des logements répondant aux changements sociétaux, comme par exemple des logements communautaires (clusters, colocations). » (ibid.)

Toutefois, si une attention est souvent portée sur la cohésion sociale et l'accessibilité économique dans ces coopératives, celles-ci ne dépassent pas la critique formulée par Hayden qu'il s'agit de solutions qui concernent davantage un certain milieu social, plutôt diplômé, bourgeois, blanc. À Genève, le florissement des coopératives est autant venu défier la spéculation immobilière au nom du droit au logement qu'il a contribué à éradiquer la culture squat et ainsi déplacé le problème de l'exclusion par un savant phénomène de gentrification.⁵¹

Dans le même sens, une publication de l'association Genre & Ville commandée par la ville de Villiers-le-Bel (95, France) en 2018 rassemble une liste de recommandations en matière de logements attentifs à l'égalité de genre. Destinée aux architectes et à toute personne intervenant dans un projet de logement, elle fait état d'une dizaine d'enjeux autour desquels travailler la forme bâtie, parmi lesquels : la conception autour d'un plan « neutre » qui comprend un espace supplémentaire par rapport à la norme du nombre de pièces traditionnel « familial », la flexibilité et l'adaptabilité de la forme via des cloisons amovibles, et la planification d'espaces mutualisables à différentes échelles de l'habitation (logement, étage, immeuble, quartier).

...À la nécessité de penser l'espace public en parallèle

Naissant d'une crise de la sphère domestique, la problématique de l'inégalité de genre dans la ville est donc d'abord saisie à travers le logement. Les pistes qui s'offrent aux architectes et urbanistes en matière d'habitat amènent en fait une réflexion sur les formes bâties qui bouleversent et confondent « les définitions traditionnelles du domicile, du quartier, de la ville et du lieu de travail » (Hayden, 1981). Dès lors, la problématique du genre dans la ville apparaît au moins autant comme une affaire d'espace public que d'architecture, et la préoccupation pour la forme bâtie se voit complétée d'une préoccupation urbanistique et paysagère.

L'édition « espaces publics » de la publication Genre & Ville 2018 fait état de recommandations complémentaires à celles qui concernent le logement, au croisement de trois thèmes :

⁵¹ L'écoquartier de la CODHA a par exemple été construit sur l'ancien squat Artamis. À plus grande échelle, Genève a quitté sa place parmi les villes européennes les plus squattées lorsque le logement coopératif et à bas prix s'est mis à remplacer les squats. Voir Harari, A. (2017, juillet 22). Genève orpheline de ses squats. *Le Temps*, <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-orpheline-squats>

- Les mobilités : diagnostiquer les pratiques et les « chaînes de déplacement »⁵² à travers le prisme du genre, encourager les habitudes de déplacement hors des stéréotypes de genre, planifier autour du temps de parcours et de la proximité, faciliter l'accès aux gares et aux modes de déplacement collaboratifs, connaître et soigner le réseau de mobilités piétonnes informelles, donner de la qualité fonctionnelle et formelle aux espaces dédiés à la mobilité, communiquer autour du sentiment d'insécurité.

- L'approche sensible de l'aménagement urbain : intégrer une expertise sur les normes de genre ; intégrer les intentions égalitaires aux compétences urbanistiques à travers le paradigme de « la Ville Agile » à la fois modulable et terrain d'expériences; développer des outils de planification contextuels, participatifs, sensibles et fédérateurs (marches et cartes sensibles par exemple) ; travailler le paysage à travers le « voir et être vu.ex » ; favoriser la porosité entre privé et public via les espaces en pieds d'immeubles ; élargir le panel des formes à usage sportif (sortir du « foot-basket-fitness ») ; privilégier les aménagements et équipements réversibles, polyfonctionnels et appropriables ; prêter attention aux notions larges de confort et de design ; multiplier les expériences sensorielles positives en lien avec le végétal, les matériaux et la lumière ; privilégier les petits gestes de projet ultra-locaux et visibles qui ont un effet instantané sur la vie quotidienne ; révéler les atouts du territoire et communiquer dessus ; etc...

- La prise en compte des besoins propres aux enfants : multiplier les opportunités de jeux ; faire de la modularité d'un lieu ou d'un équipement l'opportunité de fluidifier les normes ; générer de l'autonomie via une planification autour de la proximité ; accorder une importance à la signalétique non-textuelle, dont profiteront certain^{es} adultes aussi ; favoriser des formes qui permettent une « co-veillance » libérant les adultes (statistiquement, les mères) d'une part de responsabilité ; adresser des lieux aux filles autant qu'aux garçons voire parfois seulement aux filles, tout comme on sait créer des lieux qui ne s'adressent qu'aux garçons ; encourager et développer par ailleurs les activités mixtes ; intégrer les enfants, les jeunes, et toute personne habituellement non-consultée dans les processus participatifs ; etc.

Ces deux guides pratiques de l'association Genre & Ville sont des exemples francophones contemporains qui tentent de faire le pont entre sciences sociales et pratique professionnelle de l'aménagement urbain, en matière d'égalité de genre. S'ils tiennent le rôle de « manuels de bonnes pratiques », ils restent cependant parfaitement évolutifs et non-exhaustifs. En effet, comme nous l'avons vu en 4.3.1., la mise en œuvre de ces pratiques dans les méthodes d'aménagement est encore bien plus liée à des initiatives et éthiques de travail ponctuelles qu'à de vraies contraintes opérationnelles dictées par les outils du droit de l'aménagement du territoire.

⁵² La notion de chaîne de déplacement met en exergue les raisons qui autorisent ou limitent le déplacement d'une personne, c'est-à-dire « les écueils conscients ou inconscients traversés ou évités par les individus au cours de leur déplacement. » (*Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics*, Ville & Genre, 2018, p.47).

4.4.2 Le cadre institutionnel suisse et ses outils à Genève

Introduisant son idée d'action paysagère, Hervé Davodeau explique que le mot *paysage* dans les langues nord-européennes est évoqué

« non seulement d'un point de vue morphologique, mais aussi juridique au regard des règles communautaires qui ont présidé à la production des formes. » (2020, p.6)

Des normes quantitatives de surfaces brutes de plancher aux plans d'affection qualitatifs, le paysage est le produit des actions humaines en matière d'aménagement du territoire, lui-même produit d'un cadre juridique et institutionnel donné. Les critères de densité urbaine préconisés par le droit de l'aménagement du territoire, par exemple, conditionnent l'architecture à certaines formes, et proposent donc un paysage urbain spécifique.

La ville durable et inclusive en Suisse

Comme vu en 4.2, le cadre institutionnel de l'aménagement du territoire, d'abord purement guidé par la rationalité économique d'après-guerre, s'est vu nuancé lorsque les prises de conscience économiques et sociales ont fait leur entrée dans le débat politique. Un enjeu de protection s'est alors immiscé dans les planifications : abordé par les écologistes sous l'angle de la conservation de la nature, c'est en fait le patrimoine tant naturel qu'anthropique qui est devenu l'objet d'inventaires à des fins de protection.⁵³

Le Développement Durable ayant été intégré en Europe suite à une lutte qualifiée tantôt de scientifique et d'idéologique, la Suisse semble quant à elle s'être saisie des questions socio-économiques de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle à travers un cheminement qui se distingue d'autres pays européens⁵⁴. En effet, si l'on compare avec d'autres pays comme la France par exemple, les politiques écologiques suisses sont beaucoup plus liées à des rhétoriques conservatrices, et ne déclenchent pas nécessairement une prise en compte des inégalités sociales : c'est ainsi que la Suisse alémanique peut se trouver à la fois pionnière sur des thématiques écologiques comme la réglementation de la pollution automobile⁵⁵, et d'un conservatisme tenace sur des questions sociales comme le droit de vote des femmes (Beguin, 1998).

⁵³ En Suisse, l'IFP (Inventaire Fédéral des Paysages, Sites et Monuments Naturels) révèle bien dans sa formulation ce vœu de considérer les objets naturels dignes de conservation comme des « monuments » au même titre que des œuvres architecturales notoires.

⁵⁴ Cette idée est convoquée par la lecture de De Rougemont, D. (1953). Institutions et aspirations économiques, *La Confédération helvétique*. édition en ligne, consultée sur les archives ouvertes de l'Université de Genève le 18.11.2021. Elle mériterait une analyse plus développée, qui ne rentre pas précisément dans le cadre de cette recherche.

⁵⁵ Le 9 février 2020, Bâle-Ville s'est engagé à bannir les véhicules diesel et essence du canton en 2050, engagement qui n'est même pas encore évoqué comme une éventualité dans les cantons romands.

Plus que la chronologie, c'est donc le système de valeurs et le rapport aux institutions qui expliqueraient la prise en compte des questions socio-économiques en Suisse. Moins guidée par le progressisme que le conservatisme dans sa conception de la justice, la Confédération peine ainsi à adresser la question des inégalités de genre, ou des droits des femmes dans une perspective non-essentialisante, comme un véritable objet de politique sociale. Ainsi, la votation récente sur le mariage pour tous témoigne d'un certain assouplissement culturel, mais marque aussi le retard avec lequel celui-ci investit le débat public.⁵⁶

Si la production des formes en architecture ou en paysage est commandée par des règles communautaires situées et évolutives, le droit traduit les allers-retours entre les glissements normatifs de la société et ses figements formels. L'évolution du droit reflète ainsi l'évolution des mœurs et renseigne sur les préoccupations contemporaines. Relativement récente pour la Suisse, la question du genre dans le projet urbain se trouve donc à l'intersection entre le cadre juridique sur l'égalité et le cadre juridique de l'aménagement du territoire. Ces deux domaines trouvent un cadre institutionnel à travers les différentes échelles de compétence propres au fédéralisme suisse : Confédération, canton, commune.

L'espace public dans les outils de promotion de l'égalité de genre

Ainsi, la base légale qui contraint à une réduction des inégalités de genre à l'échelle fédérale est la Loi sur l'Égalité (LEg) du 24 mars 1995, qui parle de « réduction des inégalités entre femmes et hommes ». Cette LEg en vigueur institue un Bureau fédéral de l'Égalité entre femmes et hommes (BFEG) qui met en œuvre un certain nombre de missions depuis 1995, travaillant à l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes, tel que prévu à l'article 8, alinéa 3 de la Constitution fédérale.

La Stratégie égalité 2030 publiée par ce Bureau en avril 2021 se base sur quatre champs d'action : la vie professionnelle et publique, la conciliation avec la vie familiale et privée, les violences de genre, et les discriminations, qui se traduisent ensuite en mesures prioritaires à travers les différents départements administratifs de la Confédération. D'abord abordée à travers les constats économiques de disparités salariales et d'inégalité dans les emplois à responsabilité, la question de l'égalité hommes-femmes en Suisse est justifiée par des intérêts « de bien-être social et de prospérité économique ».⁵⁷

À l'échelle cantonale, des Bureaux cantonaux pour l'égalité coordonnent l'application des objectifs fédéraux en la matière. À Genève, le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) « œuvre de manière générale pour une égalité dans les faits

⁵⁶ Accepté par le peuple suisse le 26 septembre 2021, c'est huit ans après la France (17 mai 2013), où le poids de la tradition n'est pourtant pas anodin non plus (voir par exemple Le Bras, Todd, 2013).

⁵⁷ Stratégie Egalité 2030, p.4.

quel que soit le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre ». ⁵⁸ Organisée en trois volets, son action passe par :

-la prévention des violences ;

-la déconstruction « des stéréotypes de genre et leurs conséquences dans la formation, l'orientation et la vie professionnelle, ainsi qu'en termes de représentation en politique, dans les médias, les publicités et dans l'espace public » ;

-la promotion d'une représentation bénéfique.

C'est le premier échelon où les stéréotypes de genre dans l'espace public sont cités comme un facteur déterminant dans la lutte contre les inégalités hommes-femmes. Les mesures prises par le BPEV sont le chapeutage de formations, d'actions de sensibilisation, de conseil juridique et de rédaction de rapports, dont la priorité depuis 2015 a été la prévention des violences domestiques. Au service de ce bureau, trois commissions consultatives font le lien avec le terrain en réunissant des services publics cantonaux (DIP, SPMi, PJ, HUG, etc), des services publics municipaux (Service Agenda 21 Ville de Genève), des partis politiques, des hautes-écoles et des associations locales. Axées sur la prise en charge des victimes de violence ou leur prévention, et malgré le deuxième volet de l'action du BPEV, ces commissions n'indiquent pas de travail spécifique sur la prise en compte de la question du genre dans l'environnement urbain et l'aménagement du territoire au niveau cantonal.

L'égalité de genre dans les outils de l'aménagement du territoire

Concernant la planification territoriale suisse, elle est instituée au niveau fédéral par la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) du 22 juin 1979, et l'Office fédéral du développement territorial (ARE). La Confédération applique les buts de la LAT en élaborant des conceptions et plans sectoriels (transports, route, rail, navigation, aéronautique, électricité, dépôts géologiques, assolement, asile) qui s'attachent à une gestion très macroscopique et thématique du territoire.

Au niveau cantonal, la planification se résume par le biais de plans directeurs cantonaux (PDCn). Si la vision macroscopique de la planification fédérale est affinée, elle n'en demeure pas moins très sectorielle : urbanisation, mobilité, espace rural et milieux naturels comptent parmi les usages à spatialiser en vue de l'élaboration d'un tel document.

Dans le PDCn 2030 de Genève, l'urbanisation est abordée à travers des besoins très comptables de nouveaux logements et d'une meilleure répartition des surfaces d'activités, grâce à une densification urbaine qui tient compte de la qualité de vie. ⁵⁹ De manière générale, il s'agit de concilier au mieux les intérêts économiques apportés par le développement du

⁵⁸ Site web du canton, Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences. Consulté le 19 novembre 2021 <https://www.ge.ch/dossier/promouvoir-egalite/institutions-partenaires/bureau-promotion-egalite-prevention-violences>

⁵⁹ La stratégie numéro 2 du PDCn 2030 de Genève illustre bien le rôle de ménagement des intérêts productivistes face à la menace écologique et à l'exigence suisse de qualité de vie : « l'utilisation modérée du sol, la densification qualitative du tissu bâti, la prise en compte précoce des paysages dans la planification permettent d'améliorer la qualité urbaine et de favoriser la diversité régionale tout en conservant les ressources naturelles et les terres cultivables » (p.14)

territoire, et les ressources naturelles que celui-ci menace. L'axe « social » de cette planification n'est finalement évoqué que comme une conséquence de l'axe économique, qu'il s'agit de « développer » dans un imaginaire de croissance économique, et dans les limites permises par le vœu pieux de « qualité urbaine », à peine dissimulé derrière une problématique d'écologie, de patrimoine et d'économie agricole.

Jusqu'ici, la mixité (sociale et sectorielle), l'emploi, l'innovation dans les formes urbaines peuvent apparaître comme des points d'accroche pour une planification par le genre, au regard des remarques exposées dans les parties précédentes de ce travail. Pourtant, le genre n'est jamais cité dans le PDCn 2030 comme une entrée pertinente dans la fabrique du territoire cantonal, ni même comme un paramètre à concilier.

Si le cadre institutionnel n'empêche pas à proprement parler de planifier avec le genre, il n'y contraint pas non plus. A défaut, il existe des associations et des regroupements d'expertises en faveur de l'inclusion de genre dans l'aménagement du territoire, qui tentent de communiquer et de conseiller les professionnelxles ainsi que les services publics sur ces enjeux. Par exemple, LARES, association pour la planification et la construction adaptées au genre et au quotidien (Berne), réunit pour la première fois en Suisse des professionnels de l'aménagement autour de la question du genre en 2021, avec sa publication *Rose des vents du genre dans la planification édition suisse – Un guide pour la mise en œuvre de l'égalité des chances dans l'aménagement du territoire* (parution novembre 2021). Des associations plus locales comme les Intégrales, ou même l'Escouade (depuis le projet 100Elles*) s'attachent à relever les enjeux de genre propres à l'espace public genevois et à s'impliquer dans les processus institutionnels qui en ont la charge.

4.4.3. Tour d'horizon des initiatives à l'œuvre en Ville de Genève

La stratégie communale

Sous le PDCn genevois, le Plan Directeur Communal (PDCCom) 2020 de la Ville de Genève comporte une liste de stratégies territoriales exposées au chapitre 2. Ce chapitre comporte une partie « Stratégie de durabilité », également structurée sur le modèle des piliers économique, social et environnemental du Développement Durable. Le thème qui se rapproche le plus des enjeux d'inégalités de genre est le thème 9 « équité sociale et justice » (p.125). En pratique, le thème propose de :

« -soutenir la réalisation de logements à bas loyers et promouvoir une mixité sociale;
-négocier par tous les moyens une part élevée de logements sociaux dans les opérations de développement;
-équilibrer l'usage social et urbain du territoire communal et ses qualités naturelles;
-créer une diversité d'équipements de proximité de qualité dans tous les quartiers de la ville. »

Ces quatre intentions parlent essentiellement de deux choses, à savoir :

-de rendre les logements économiquement accessibles (augmenter la part de logements sociaux d'une part, favoriser la mixité sociale d'autre part) ;

-d'aménager qualitativement tous les quartiers indépendamment de leur caractère central ou périphérique (équilibrer les qualités « sociales », « urbaines » et « naturelles » de chaque quartier, promouvoir toujours une diversité d'équipements).

Même si les inégalités de genre recouvrent aussi des inégalités économiques, d'accès au logement et aux infrastructures, la problématique du genre en tant que telle dans l'aménagement du territoire ne se limite pas à ça, et de la même façon que pour le PDCn genevois en force, elle semble être une grande absente de la planification communale 2020.⁶⁰

Conditionnée à des prises d'initiative d'échelle ultra-locale, et délaissée par la planification communale de l'aménagement du territoire, la responsabilité publique de l'inclusion du genre en ville revient finalement au Service égalité des communes, quand elles en ont un. À la différence de d'autres communes, la Ville de Genève doit la prise en charge de ces questions à la proactivité de son Service égalité, créé en 2007, suite à une recomposition du Conseil Administratif. Initialement portée sur des questions d'égalité professionnelle au sein de l'administration, grâce au Règlement égalité, les intentions se divisent au départ en gestes politiques épars avec par exemple le Plan d'action « Genre et sport » ou encore le plan d'action « Objectif zéro sexisme dans ma ville ». La multiplicité de ces actions finit par générer l'idée d'une planification stratégique à l'horizon 2030, abordant transversalement les questions d'égalité à travers les différentes missions de la Ville, décidée par le Conseil administratif en 2020.

Ainsi, la Stratégie égalité 2020-2030 est un des outils opérationnels que la volonté communale a permis de mettre en place. Le service « Agenda 21 - ville durable » du Département des Finances, de l'Environnement et du Logement (DFEL) s'articule toujours autour du Développement Durable, souhaitant « agir en faveur non seulement de l'environnement, mais aussi des aspects économiques, culturels et sociaux ».⁶¹ Comme le décrit Sophie Louargant au sujet des villes françaises,

« Actuellement, la rhétorique de la ville durable est de plus en plus convoquée pour penser la métropole en termes de transition énergétique, de gouvernance et pour renouveler les modes d'actions dans la politique de la ville. » (2015, p.49)

La Stratégie égalité marque donc cette volonté genevoise de faire évoluer les modes d'action dans la politique de la Ville. Elle se compose de deux axes stratégiques :

- les missions et prestations de la Ville (la promotion de l'égalité et la prévention des discriminations ; l'enfance et la jeunesse ; le sport et les loisirs ; la cohésion sociale et la lutte contre la précarité ; l'environnement urbain ; la culture ; la solidarité internationale) ;
- l'organisation de la Ville (la gouvernance ; les ressources humaines ; les marchés publics ; les finances ; la communication).

Pour être mobilisés, ces axes stratégiques nécessitent une récolte de données et un travail en réseau avec des actrices parfois hors de la sphère institutionnelle. À l'instar de l'agglomération grenobloise sur laquelle Sophie Louargant a travaillé,

⁶⁰ La mise à jour du PDCom 2020 serait actuellement envisagée à la lumière de ce constat.

⁶¹ Site web de la ville

« Cette pensée et cette mise en œuvre de la ville durable se sont accompagnées de dispositifs de participation favorisant les formes de mobilisations et les démarches "focus groupe" prônant les expressions des femmes. On notera parmi les dispositifs les plus révélateurs ceux qui sont présents dans le cadre de la démarche des Agendas 21 locaux. Ces derniers ont résolument contribué à la création d'instances participatives convoquant la dimension du genre. » (Louargant, 2015, p.52)

Demandeur de ces nouveaux dispositifs, le Service Agenda 21 de la Ville de Genève commande en 2020 le rapport *Genève, une ville égalitaire ?* à quatre sociologues de l'Université de Genève, qui expose à travers une enquête de terrain les premières données qualitatives genrées, relatives à l'utilisation du territoire genevois, débouchant sur une liste de recommandations à l'attention des professionnels de l'aménagement du territoire régional.

Comparables à celles formulées pour la ville de Villiers-le-Bel en 4.4.1., ces recommandations s'attardent sur l'accessibilité à la participation politique, l'accessibilité physique, un réseau de mobilité fin, cyclable et sécurisé, des transports en commun abordables, une mixité sociale et d'usages, la formation des personnes employées par les services publics, et la sensibilisation de tous aux discriminations de genre et leurs enjeux. La deuxième recommandation révèle une spécificité helvétique, sinon genevoise : la prise en compte de la perspective de genre dans l'aménagement du territoire nécessite d'être incluse dans les documents de planification d'échelle supérieure, c'est-à-dire en tout cas cantonale. Une production de données territoriales quantitatives genrées serait requise, ainsi qu'un travail sur les signifiants genrés convoqués par et dans l'espace public. Il s'agit de :

« -Repenser les politiques d'affiches et de signalétique de la ville en y incluant la diversité des publics (p.ex : affiches sexistes, mais aussi signalétique qui se défasse de la norme masculine « neutre », noms des rues).

-Utiliser des termes et des formulations qui reflètent la sensibilité au genre. » (p.139)

Outil local récent, et en complément de la Stratégie égalité, ce rapport ancre la diversité des initiatives communales dans une cohérence « genre et aménagement » qui manquait à la Ville de Genève, et devrait contribuer à une révision transversale du PDCOM⁶².

Projets genre & espaces publics en Ville de Genève

Si le fédéralisme suisse présente des avantages administratifs propres à une certaine finesse territoriale, il provoque aussi une imbrication et une distribution des compétences parfois complexe. Ainsi, à l'échelle communale, la Ville intervient sur des domaines qui lui appartiennent, comme les loisirs, le sport, l'enfance, ou la sensibilisation, mais son action se limite aux espaces d'éducation comme les crèches et les bibliothèques, l'école étant de

⁶² Le canton a établi des directives pour l'élaboration des plans communaux 2^{ème} génération, et « encourage les approches intercommunales, assure la transversalité des approches avec les autres services et favorise l'implication citoyenne des habitants dans l'élaboration de la planification communale » (Site du canton de Genève, <https://www.ge.ch/dossier/amenager-territoire/planification-communale/plans-directeurs-communaux-2e-generation>, consulté le 24.11.2021)

compétence cantonale. Cependant, la commune représente le niveau d'intervention le plus pertinent pour proposer un travail sur l'égalité effective entre genevoises et genevois, comme stipulé dans *La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, dont la Ville est signataire depuis 2007.

Concentré sur l'environnement urbain, le plan d'action « Sexisme et harcèlement dans l'espace public » est donc l'outil qui entend faire le pont avec la planification territoriale de niveau communal. Concrètement, pour les professionnelxles de l'aménagement urbain, il s'agit d'insérer des critères « genre » et des exigences de parité dans les projets d'aménagement, leur évaluation, et le personnel municipal qui les met en œuvre.

Recoupant inévitablement d'autres axes stratégiques comme la culture, la jeunesse, le sport ou la communication, plusieurs projets communaux axés d'abord sur l'environnement urbain s'attachent à appliquer ces ambitions, souvent impulsés ou coordonnés par des associations militantes et/ou artistiques. Pendant l'été 2021, implanté sur les échiquiers géants du parc des Bastions et soutenu par la Ville, le projet La Bulle Rose (Marie van Berchem et Vanessa Ferreira Vicente) qui se décrit comme « un projet artistique féministe et engagé [qui travaille] sur les corps et les sexualités à travers des actions dans l'espace public et des installations participatives »⁶³ cherche à proposer une manière de questionner les stéréotypes de genre via un atelier créatif de confection de pièces d'échecs. À Plainpalais, les associations qui assurent la gestion du skatepark s'efforcent de donner une place et un budget aux femmes et aux filles qui tentent de se frayer un chemin dans un sport et une culture particulièrement masculins et hermétiques. En 2019, un projet de communication d'impulsion municipale amène à un changement de l'iconographie employée par la signalétique genevoise, qui entend bousculer visuellement le référentiel du masculin-neutre auquel les panneaux du quotidien font inconsciemment référence.



64

⁶³ Description de la page Facebook du projet. <https://www.facebook.com/labullerosege/>
Consultée le 24.11.2021

⁶⁴ Trezzini M. (2020). *Les nouveaux panneaux de signalisation féminisés en Ville de Genève*. [photographie]. Le Temps / KEYSTONE <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-panneaux-feminins-discorde>

Simultanément événementielles et inscrites dans le temps, ces initiatives s'additionnent pour tenter d'entraîner un changement structurel. Le bilan de la Stratégie égalité municipale, qui n'a pas encore été publié, entend présenter des conclusions concrètes sur leurs effets. Le projet 100Elles*, présenté en introduction de ce travail, est une de ces actions sur l'environnement urbain, à la fois scénographique, événementielle, militante, mais dont le processus révèle aussi des enjeux de gouvernance, une dimension plus pérenne et plus institutionnelle. À travers mais aussi au-delà de la Stratégie municipale, la partie analytique qui suit entend proposer un commentaire sur les ambitions et les effets du projet 100Elles* à Genève, suivant la méthode exposée en partie 3.

5 ■ analyse

le projet 100Elles* : des objets, un processus et des limites qui repoussent et renforcent les normes de genre dans l'espace et la sphère publique genevoise

5.1. « Femme publique », de l'insulte à la médaille

L'état de l'art qui précède expose le cheminement historico-politique qui a amené les institutions à s'emparer de l'exclusion genrée et andro-centrée qui œuvre dans la sphère publique et structure les institutions elles-mêmes, jusque dans la façon dont on produit et vit la ville. Ainsi, enrayer ce référentiel masculin monolithique implique de susciter des « apprentissages » (Louargant, 2017) à l'origine de nouveaux signifiants qui mettent culturellement au défi les normes de genre dans la ville, et ainsi d'un point de vue paysagiste, d'orienter une « action paysagère » (Davodeau, 2020) sur l'espace public. La récente préoccupation genevoise pour le renouvellement des messages que mobilisent l'espace public rentre dans ce cadre-là, et nous verrons dans cette partie dans quelle mesure le projet 100Elles* y participe effectivement. Ainsi, l'objet de la plaque de nom de rue lui-même (5.1.1.), les opportunités de dépassement du « public/privé » que les plaques matérialisent (5.1.2.), et leur interaction avec les lieux où elle se trouvent (5.1.3.) croisent des données qui montrent que les plaques de 100Elles* portent une promotion de signifiants admis comme féminins dans l'espace public.

5.1.1. Désassocier l'illégitimité et le féminin : l'objet-plaque en débat

Un objet visible dans l'espace public

En participant à la mise sur pied et au pilotage du projet, j'ai été témoin et protagoniste de plusieurs échanges qui ont fait ressortir une prépondérance du visuel comme moyen d'action du projet. Les allers-retours avec la Ville de Genève pour la production des documents graphiques, la précision des échanges avec le webmaster du projet, les nombreuses heures de délibération sur le code RAL de la peinture qu'allaient arborer les plaques du projet, sont autant de témoins de l'attention particulière aux enjeux qui entourent l'impact visuel de 100Elles*. À la genèse du projet, des conversations avec des membres d'autres associations féministes genevoises mettent en exergue l'intérêt d'un support matériel et visible tel que les plaques de noms de rue :

« On délimite les espaces de graffiti et d'affichage autorisés, on parle de l'impact de la pub dans l'espace public, on peut pas traverser la rue sans voir que dans la ville il y a des luttes autour de qui peut produire des images, et où. Là avec 100Elles* il y a un impact visuel total : on nous expose des noms, on nous montre une couleur, on est renvoyé^{ex} vers du contenu sur internet et maintenant un recueil illustré. »⁶⁵

L'autrice de cette remarque a le mérite de décrire les enjeux de pouvoir qui régissent la prise d'espace visuel dans l'espace public, et le pouvoir dont y est chargée « l'image » *a priori*. La « capacité d'agir » de l'image (Gell, 1998) confère en effet à celle-ci un pouvoir, où les objets représentés sont tout aussi importants que leur rôle social (Moxey, 2001). Les études visuelles renseignent sur la nature de ce pouvoir depuis qu'elles s'intéressent aux images ordinaires et quotidiennes (Mitchell, 2009) : les images « médiatisent » les relations sociales et jouent ainsi

⁶⁵ Conversation avec une militante du collectif genevois qui allait devenir le CRAQ (Collectif Révolutionnaire d'Action Queer), début 2019. (Source B, voir partie 3.3.)

un rôle crucial dans la construction et le maintien des normes sociales (Faccioli, 2007). Le paysage urbain et *a fortiori* l'espace public sont ainsi remplis de signifiants visuels qui se rendent intelligibles de manière plus ou moins explicite. L'interview de plusieurs membres de L'Escouade par *Le Courrier* pour un article du 13 mars 2019, quelques jours après l'inauguration, exprime cette association d'idées très simplement.

« On ne rend hommage qu'aux figures que l'on juge dignes d'être distinguées et dont les rôles sont reconnus. A travers l'histoire, la répartition de ces rôles s'est faite au détriment des femmes. Ce qui explique, en partie, leur petit nombre sur les plaques de nos rues. [...] Avec si peu de rues au noms de femmes, on dit implicitement qu'elles n'ont rien à y faire. »⁶⁶

Si l'absence de rues aux noms féminins témoigne de l'invisibilisation des femmes dans la sphère publique, elle impose aussi l'idée très littérale que la rue, comme espace physique et matériel de la sphère publique, n'est pas un espace de légitimité pour les femmes.

Ainsi, le caractère à la fois familier et contrastant des plaques 100Elles* interpelle le regard : deux ans après l'inauguration du projet, je ne recense que de très rares interlocuteurxices genevoisxes n'ayant jamais remarqué la présence des plaques alternatives, soit « roses », soit « violettes », en centre-ville.

« Soit on est archi pour, soit on est archi contre, mais presque tout Genève a capté qu'il y avait des plaques colorées avec des noms de meuf en ville. »⁶⁷

Manufacturées par une entreprise lausannoise de signalisation, les plaques 100Elles* donnent à voir un objet métallique, imprimé du même graphisme, de la même typographie, et façonné dans les exactes dimensions des plaques de rues genevoises conventionnelles - le seul contraste manifeste étant la couleur, voulue avant tout visible et distinguable⁶⁸ de la plaque bleue officielle sous laquelle elle est apposée.

Rose, bleu et violet, une palette de symboles qui mêlent genre et pouvoir

Le choix de la couleur est un sujet que j'ai vu abordé à travers avant tout deux thèmes : soit sur le débat anecdotique de l'appellation - « rose » vs « violet » - , soit sur une critique formulée vis-à-vis du stéréotype de genre binaire qu'elle véhiculerait - « rose pour les femmes vs bleu pour les hommes ». À l'extérieur de la sphère militante, on me fait remarquer plusieurs fois que :

⁶⁶ Musadak, M. (2019, 13 mars). Place aux femmes. *Le Courrier*. [En ligne].

⁶⁷ Source B, voir partie 3.3.

⁶⁸ D'après entretien avec la représentante du Service égalité de la Ville de Genève, 18.11.2021. (Source HR, voir partie 3.3)

« C'est dommage les plaques en rose. Pourquoi rose, c'est toujours les filles en rose. Si on veut être crédible il faut arrêter d'être nunuches. »⁶⁹

Ces reproches déclenchent une explication systématique de la part de l'Escouade, que ce soit dans les médias, sur les réseaux sociaux ou en face-à-face. Ainsi, les réunions internes de l'association évoquaient un souhait de « violet lumineux », qui parle de féminisme⁷⁰, rend les plaques lisibles, et nous plaît. Décidé consensuellement, l'argumentaire ne rencontre pas de critique lors du choix final de la teinte et de sa validation par la Ville. *In fine*, le lien qui est fait dans les critiques entre « rose » et « femme » se base davantage sur l'idée que le rose évoque forcément la mièvrerie que sur le reproche d'un éventuel renforcement de codes binaires. Pourtant, il est intéressant de noter que le lien entre « rose » et « femme » relève beaucoup moins d'une forme de misogynie que le lien entre « femme » et « mièvrerie », qui empêche de considérer que les signifiants d'une (hyper)féminité peuvent aussi exprimer le pouvoir (Bideaux, 2020).

« S'il faut cacher le rose pour avoir droit au chapitre, il faut potentiellement s'abstenir de sortir en jupe, et basiquement se rapprocher au max d'un comportement viril. On résout absolument pas le problème. »⁷¹

Ces remarques ont été chaque fois l'occasion d'ouvrir la discussion sur le fait que c'est précisément parce que la virilité *légitime* que la mièvrerie *exclut* (Héritier, 1996, 2002 ; Sénac-Slawinski, 2007, 2009). Des lors, produire de la légitimité sur des symboles a priori dévalorisés est exactement le point de bascule auquel s'adresse le projet.

5.1.2. Politiser la domesticité : un soir à la Barje

À ce stade, tous ces signifiants visuels convoquent la légitimité de femmes à se trouver dans l'espace public, et participent d'une démarche d'émancipation : interrompant l'uniformité des plaques bleues masculines, 100Elles* plonge la personne qui déambule en ville dans une mise en scène qui matérialise une présence habituellement moins légitime dans l'espace public. Les plaques ont donc une portée émancipatoire dans le sens où elles « remet[tent] en question l'opposition entre regarder et agir » et interrogent « les évidences qui structurent ainsi les rapports du dire, du voir et du faire [et qui] appartiennent elles-mêmes à la structure de la domination et de la sujétion » (Rancière, 2008, p.19).

⁶⁹ Bribe d'une conversation de couloir à l'Université de Genève avec une collègue et étudiante du MDT, 2019. (Source G, voir partie 3.3)

⁷⁰ Le violet est la couleur traditionnelle employée par « le féminisme » depuis les suffragettes, détournant les codes de la royauté et du luxe à des fins d'*empowerment* féminin. Le logo de la Grève Féministe du 8 mars et du 14 juin sont des exemples suisses qui reprennent le violet.

⁷¹ Remarque d'une membre de L'Escouade lors du constat du débat sur le choix de la couleur des plaques, 2019. (Source A, voir partie 3.3.)

Conjurer l'invisibilité sociale du travail de *care*

Nommer dans la sphère publique des femmes et des « professions féminines », par convention domestiques et dévalorisées, contribue en effet à renverser une invisibilité sociale tenace. Si le travail de *care* masculin existe, il est plus rare que son équivalent féminin, et il est souvent rémunéré (Ibos, 2016).

Près de chez moi, le quartier de la Jonction présente dix plaques de femmes dont l'influence à Genève tient de leur statut de travailleuses et ouvrières. Dans les recherches historiques menées pour élaborer 100Elles*, l'Escouade et les historiennes expliquent que la notion de « travailleuse » a justement été appréhendée de façon à considérer le travail domestique non-rémunéré au même titre que les professions rémunérées (Albis *et al.*, 2016). Une conversation d'un soir de l'été 2020 à la Barje des Lavandières, buvette saisonnière en bord de Rhône, peu de temps après la mise en place des dix plaques de la Jonction, souligne un effet de l'installation du Quai des Trois Blanchisseuses « à la place » du Quai de la Poste.⁷²

On m'explique que, « c'est marrant », comme on a l'impression que dans *Barje des Lavandières* personne n'entend *lavandières* comme un lieu « où on lave », que c'était potentiellement « le *spot* où les daronnes [les mères] venaient laver le linge ». C'est le fait d'avoir accroché une plaque *Quai des Trois Blanchisseuses* qui avait semble-t-il fait naître cette idée chez cette personne. D'autre part, le lieu et le quartier sont connus pour la diversité personnes qui y vivent et le traversent : étudiant^xes, personnes en situation irrégulière et cadres supérieurs s'y croisent entre lieux culturels alternatifs, logements, restaurants, commerces de quartier et bureaux. La clientèle de la Barje elle-même à l'heure de la sortie du travail est plutôt composée de la partie jeune, active et relativement aisée de cette population. Ainsi le *Quai des Trois Blanchisseuses* peint publiquement sur la « buvette à *afterworks* » en face une présence féminine dans l'exercice d'une activité typique de *care*, d'ordre domestique, nécessaire, mais rébarbatif, pénible, et en l'occurrence, mortel, de par l'accident du bateau-lavoir qui les fit disparaître le 1^{er} août 1913. A cet égard, montrer la domesticité dans l'espace public se fait donc une manière de repolitiser l'espace privé (Davidoff & Hall, 1987).

Mon interlocutrice ajoute que « voir qu'aujourd'hui c'est un repère de bobos dès 18h, ça aide pas ». Ainsi, le contraste que génère la clientèle de cadres supérieurs de la Barje « et ses saucissons à 15€ » phagocyte non seulement le passé ouvrier du lieu mais aussi surtout la notion de labeur domestique féminin gratuit comme « activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre “ monde ”, de sorte que nous puissions y vivre ensemble aussi bien que possible » (Tronto, 1993). L'idée de domesticité en ces lieux tranche avec le tableau contemporain de la grande proportion d'hommes atablés, lancés dans des interactions de réseautage et d'une extension oisive de leur journée de travail (rémunéré).

Ainsi, au-delà de l'invisibilité sociale, 100Elles* tient à montrer que l'assignation du féminin à la domesticité génère aussi une vulnérabilité socio-économique (Chabaud-Rychter *et al.*, 1985).

⁷² Source C, voir partie 3.3.

Nuancer la figure victimaire : une vulnérabilité d'abord socio-économique

Hors de la sphère domestique, si la mort des Trois Blanchisseuses de 100Elles* a déclenché la mise en place de lavoirs municipaux plus sécurisés et structurellement amélioré la vie des genevoises de l'époque, les stéréotypes et rapports de genre illustrés par cette scène estivale à la Barje semblent ainsi n'avoir que peu changé dans l'espace public.

« C'est vrai qu'il y a toujours autant de mecs qui te sifflent dans la rue de la Coulou et de mecs en costard qui te coupent la parole à la Barje en face [...]»⁷³

En s'emparant d'une place physique et visuelle dans l'espace public, le projet suscite des réactions qui évoquent la question de l'insécurité féminine « dehors ». Abordés d'abord sous l'angle de l'irrespect ou de « l'incivilité », c'est en fait la peur et le sentiment victimaire qui caractérisent les récits de « meufs en ville » par ces dernières. Lorsque la Ville est interrogée au sujet du genre dans l'espace public, c'est d'abord le récit des violences et du harcèlement de rue qui est évoqué. En revanche, si ces comportements sont toujours attendus avec fatalité (Gardner, 1995 ; Lieber, 2008), ils n'imposent plus toujours le même effet à la personne visée.

« [...] mais dans le fond maintenant ils font ça sur le Quai des 'Trois Blanchisseuses', et à la Barje 'des Lavandières', et ça ça me fait bien marrer : ils sont pas en terrain conquis, c'est écrit, y'a qu'à lire ! »⁷⁴

Si ce n'est pas un nom de rue qui empêche formellement les violences de genre d'être perpétrées dans l'espace public, il semblerait ainsi que la présence des plaques puisse un tant soit peu participer à l'atténuation d'un certain rapport à la vulnérabilité, et puisse rendre les « rappels à l'ordre sexué » ponctuellement moins opérants sur les personnes qui les reçoivent. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le sentiment d'insécurité relève davantage de la peur subjective et intériorisée que du risque objectif : loin de « la figure de l'agresseur dans une ruelle sombre », les violences faites aux femmes sont en très grande majorité perpétrées par des hommes de leur entourage, dans la sphère domestique. De plus, sans nier les expériences traumatisantes, il n'existe pas de lien systématique entre le taux d'agression et l'intensité du sentiment de peur dans l'espace public (Lieber, 2008). Dès lors, le sentiment d'insécurité

« n'a pas d'objet propre, c'est un état psychique, durable résultant soit de l'accumulation des appréhensions ou de l'incapacité de s'y soustraire, soit du transfert sur le crime d'une inquiétude dont les causes sont sociales et économiques. » (Lagrange, 1985, cité par Lieber, 2008, p.35)

Bien plus qu'une vulnérabilité sexuée qui découlerait d'un ordre naturel, c'est en effet la vulnérabilité socio-économique (Chabaud-Rychter *et al.*, 1985) qui semble exprimer le mieux

⁷³ Source C, voir partie 3.3.

⁷⁴ Source C, voir partie 3.3.

le sentiment « victimaire » et « illégitime » des femmes qui me rapportent leurs réactions, à la mise en place des dix plaques de femmes « travailleuses et ouvrières » du quartier de la Jonction.

Dépasser la dichotomie privé/public

S'il arrive moins aujourd'hui à Genève que les femmes meurent en lavant le linge, le paradigme des doubles-journées pour les femmes vivant en foyers mixtes reste une réalité (Albis *et al.*, 2016), et a toujours ses implications à la fois dans le développement de leur vie professionnelle, leur accès à la sphère publique, et leurs façons d'habiter, de parcourir la ville : au-delà d'y avoir son domicile, « habiter » une ville y implique une « citoyenneté », c'est-à-dire « la relation entre l'individu et la ville, comme un processus de co-construction. » (Luxembourg, 2016).

Faisant suite à une conversation sur les femmes ménagères du projet 100Elles*, une habitante du quartier de la Jonction, en colocation d'étudiant^{xes}, fait le parallèle avec l'engrenage surpuissant qui oblige les « meufs de l'appart » à prendre en charge le travail domestique, façonnant leurs emplois du temps et leurs itinéraires :

« C'est ouf chez moi on a tous compris qu'il fallait faire des efforts, mais en vrai les petites mains de la maison c'est toujours les meufs... On demande aux mecs d'être attentifs, ils s'y efforcent, ça marche pas, ils sont désolés, mais ça change rien. On rentre le soir, on est claquées, mais on sait qu'on doit quand même passer acheter du PQ ou ressortir exprès... Pourtant ils passent pas moins devant la Coop que moi ! »⁷⁵

Sur un modèle inchangé par rapport à la description du ménage hétérosexuel faite par Dolores Hayden (1981), l'évolution des modes d'habiter hors des rapports de couple ou de famille semble n'avoir pas automatiquement été accompagnée d'une résolution des stéréotypes de genre dans la sphère domestique (LeGates, 2012). Ainsi, les aspects nécessaire et perpétuel du travail ménager placent toujours la personne qui l'exécute dans une position paradoxale, à la fois très méritoire et profondément dévalorisée (Ibos, 2016). Nommer des rues d'après des femmes ouvrières ou exerçant une activité de *care* tend donc non seulement à dépeindre la pénibilité au vu et au su de tous^{xtes}, mais aussi à renverser ce système de valeurs au profit du mérite et de la reconnaissance des compétences inouïes que cette addition de responsabilités suppose.

Dans le même quartier, la plaque d'Yvonne Elles, « ménagère et candidate au Grand Conseil de Genève », nous renvoie à une biographie qui représente parfaitement cette lutte entre assignation au domestique et aspirations à la vie publique :

« Le travail domestique est alors un travail qui n'a plus le droit de se dire et qui n'est pas salarié, mettant les femmes dans des situations d'extrême dépendance envers les hommes. Harassant et répétitif, son succès se reconnaît à son invisibilité. À l'inverse, avoir sa femme au foyer est pour les hommes une marque de réussite sociale. [...] »

⁷⁵ Source D, voir partie 3.3.

Yvonne Elles n'est pas totalement tombée dans l'oubli grâce à sa candidature aux élections au Grand Conseil de Genève de novembre 1961, la première élection où les femmes sont autorisées à se présenter. [...] Dans le portrait d'elle dressé par Voix ouvrière, le journal du PdT, Yvonne Elles est présentée comme "ménagère. Figure populaire dans son quartier de Plainpalais où elle assiste, dépanne, aide, conseille. Membre du comité du Mouvement Populaire Féminin". » (Piguet, L. 2019)

Au-delà de la notion de mérite, reconnaître publiquement dans l'odonymie d'une ville qu'une activité de *care*, usuellement de compétence privée, est une contribution fondamentale dans le développement de la sphère publique (ici genevoise), apparaît comme un premier pas vers davantage de légitimité pour les femmes à y participer activement. Comme l'accident des Trois Blanchisseuses qui déclenchait une prise de responsabilité municipale, la dichotomie privé / public qui cantonne les femmes à un rapport limité à l'espace public peut être ponctuellement dépassée via une publicisation symbolique des activités de *care* sur un support tel que les noms de rue, et tendre ainsi vers un début de réponse à la relative vulnérabilité socio-économique des femmes.

5.1.3. Inscrire le féminin dans les repères : un droit au paysage

Des visites guidées pour cartographier un mérite féminin local

Initialement désengagée de la logique municipale qui consiste à nommer des rues en fonction -entre autres- d'une pertinence pour l'adressage, la distribution des noms du projet 100Elles* se réfère à des critères à la fois géographiques et thématiques. Ainsi, de mars à juillet 2019, l'accrochage des plaques suit un déroulement qui tient à la fois de la recherche (processus de sélection des femmes et de rédaction des biographies en collaboration avec les historiennes), de l'événement (dix plaques par thème tous les 15 jours), du spectacle (vagues de communication sur les réseaux et les médias), et de l'implication physique d'un public (une inauguration, puis une salve de visites guidées par nouvel accrochage). Faisant le pont entre la pensée et l'action (Barbier, 1996), et à la lumière des réflexions sur la performativité en aménagement du territoire dans les parties précédentes de ce travail, le projet 100Elles* trouve ses effets dans la diversité des lieux qu'il occupe.

En plus du vecteur intellectuel amené par la recherche historique et la rédaction biographique, l'offre de visites guidées -pendant l'année de mise en place et ponctuellement après- propose un vecteur « sensible, expérientiel et corporel » (Vinet, 2017), par l'implication de la personne visiteuse, spectatrice et promeneuse. Dès lors, 100Elles* s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action qui suggère une relecture de nos cartes mentales du centre-ville de Genève. Cette opportunité se traduit par exemple dans le témoignage d'une participante à deux visites guidées 100Elles* :

« J'avais jamais pensé qu'on pouvait visiter la ville comme on visite une expo. Je me perds toujours un peu dans les musées, je fais deux fois la même salle avant de m'en rendre compte. Faire la visite guidée de la Jonction et des Pâquis ça m'a permis de parcourir des endroits familiers avec un autre œil. » (E)

Cet autre œil, c'est celui qui rend attentif^{xve} à la prise d'espace visuel et géographique des cent noms de rue du projet : femmes de lettres, femmes de foi, femmes de sciences, travailleuses, entrepreneuses, politiciennes, diplomates, artistes, militantes, et autres destins croisés sont les thèmes qui correspondent aux lots de plaques successivement apposés dans dix quartiers du centre-ville. Quartier après quartier, c'est la diversité et l'accumulation de ces figures qui frappe les visiteur^{xeuses}.

« Quand on visite un quartier avec une guide et qu'on découvre les biographies de ces dix femmes, il y a un vrai effet d'addition. Je veux dire, on prend conscience d'une vraie richesse dans tous ces apports féminins, domaine par domaine. Les femmes sont des personnes professionnelles, rationnelles, elles participent à la vie publique. En fait c'est facile d'en douter, quand on en parle pas. » (E)

Cette participante évoque le double-standard selon lequel, en effet, les qualités perçues comme méritoires en elles-mêmes lorsqu'elles s'appliquent au genre masculin sont souvent perçues comme anecdotiques lorsqu'on les associe à un destin féminin (Molinier, 2019). Classées en fonction de leur profession ou de leur trajectoire de vie, les figures de 100Elles* convoquent ainsi avec appui le talent, l'ambition, l'abnégation, qui ont fait de leur vie des influences majeures pour la région genevoise, chacune à son niveau. Dès lors, cette visite de la ville donne de la place à un véritable processus d'identification, pour toute personne dont la reconnaissance est annihilée par ce double-standard, et tente d'inspirer un changement de perspective pour les autres. Le fait d'associer une thématique à un quartier, une rue à une femme, fait exister le féminin dans l'espace public, le reconnaît comme participant à la sphère publique, ce qui a une performativité notoire sur l'imaginaire qui empêche en tout cas d'associer « femme » à « compétence » (Héritier, 1996, 2002 ; Sénac-Slawinski, 2007, 2009).

Ce processus d'identification est également rendu possible de par la dimension locale du projet, qui met en avant des destins genevois oubliés. En effet, l'identification est facilitée par la relation de proximité que la personne spectatrice entretient avec l'objet et son information (Volvey, 2012). Cette proxémique est à l'œuvre dans le choix des quartiers, centraux, et la mise en situation directe, offerte par les visites guidées. Ainsi, la visibilisation de ces noms et biographies de femmes jouent leur force identificatoire sur une proximité sociale, de groupe de genre, et une proximité géographique, de centralité urbaine.

Le rapport à la déambulation : agir sur une citadinité genrée

De « moment suspendu » entre personnes concernées à l'opportunité de « discuter librement » sur le sujet,⁷⁶ les visites guidées ont aussi été l'occasion de dresser des parcours symboliques de la ville, cartographiant tant des contributions féminines historiques que des ressentis subjectifs contemporains de l'espace urbain genevois. Si la cartographie d'itinéraires (Certeau, 1990 ; Lynch, 1994) est conventionnellement employée pour récolter des données géographiques sensibles, les visites guidées de 100Elles* participent d'un processus similaire : entre la carte mentale et la marche sensible, elles provoquent une association entre

⁷⁶ Source E, voir partie 3.3.

« la connaissance que les gens ont de leur environnement et leur expérience pratique de cet environnement. » (Luxembourg, 2016). Mobilisant à la fois la flânerie et la sociabilité, composantes essentielles à la citoyenneté (ibid.), ces visites guidées créent dans l'espace public un espace-temps propice à la déambulation, activité collectivement admise comme d'abord réservée aux hommes cisgenres, hétérosexuels, blancs et bourgeois (Lapalud *et al.*, 2016).

Intimement liée à l'expérience du paysage au sens qu'en ont les architectes paysagistes, la déambulation désigne cet acte de parcourir un espace sans objectif particulier, laissant la place à un rapport au monde contemplatif et serein. À l'aune de la multitude de témoignages sur le sentiment d'insécurité, pouvoir déambuler dans l'espace public peut apparaître comme le privilège d'un accès inconditionnel à l'espace public, mettant de nouveau à distance un stéréotype de genre. Là où la présence des femmes n'est conventionnellement légitimée que par une logique utilitaire de déplacement (Coutras, 2008), apparaît à travers la visite guidée 100Elles* une opportunité de vivre l'espace public au-delà de l'imaginaire potentiellement dangereux ou décrédibilisant qu'il inspire aux personnes concernées.

En dehors des visites guidées, le centre-ville de Genève a inévitablement confronté tousxtes ses passantxes à la présence des cent plaques violettes. Selon la manière de parcourir la ville, il ressort que les noms de rue constituent des repères d'une importance variable. Le militant du second entretien explique à ce sujet que :

« Vu que j'utilise jamais les noms de rue pour me situer dans la ville, je me rendais pas forcément compte que c'était autant des hommes, blancs, hétérosexuels, qui étaient nommés partout. » (K)

Comme pour lui, globalement, « les statues », « la couleur ou les enseignes de bâtiment », sont des objets de l'environnement urbain qui semblent marquer davantage le public confronté au projet 100Elles*, que les noms de rue en eux-mêmes.

« Genre je sais qu'au parc des Bastions y'a une statue d'une meuf un peu perdue dans un coin, personne fait gaffe. » (K)

Le public de 100Elles* étant numériquement moins constitué de personnes cis-masculines⁷⁷ (le militant interrogé ne faisant pas exception), et le genre exerçant une influence dans la manière de s'orienter spatialement (Coluccia & Louse, 2004), il serait intéressant de confronter des données qui permettent de dire si l'usage du nom de rue dans les repères urbains est un réflexe construit par une socialisation cis-masculine ou non. La voie urbaine tracée et nommée étant une convention culturelle architecturale qui ne va pas de soi, bien qu'ancienne, et l'orientation spatiale étant soumise à des fonctionnements neurologiques variables (ibid.), il est envisageable de dire que se repérer à travers les noms de rue peut *a priori* relever d'un certain degré de familiarité avec la normativité cis-masculine, ou d'adaptation à celle-ci.

⁷⁷ Compte-tenu de la durée et de la diversité des événements sur lesquelles s'étale le projet, il serait difficile d'établir une donnée quantitative qui affirme ça. En revanche, la majeure partie du public rencontré et des réactions formulées auprès de L'Escouade vient de femmes cisgenres et de personnes en dehors de la norme cis-masculine hétérosexuelle.

Toutefois, permettre à des personnes non cis-masculines de s'y adapter contribue à atténuer l'influence de l'identité de genre dans le rapport à l'espace.

« Au final quand vous les avez posées je faisais vraiment attention à ça. [...] Je crois que par exemple à côté du théâtre Pitoëff ça a changé... Enfin je sais que j'arrive à repérer plus ou moins et à savoir à peu près spatialement dans la ville où est-ce que vous avez mis des plaques. Enfin pas toutes mais en tout cas certaines. Par contre le nom, je pourrais pas dire. » (K)

Ainsi, il ressort que l'attention aux noms de rue est parfois née avec le projet 100Elles*, venant au final influencer des conceptions spatiales potentiellement stéréotypiques. De la Ville comme du milieu associatif et universitaire, les nombreuses participantes au projet 100Elles* témoignent avoir observé la carte mentale de leurs itinéraires genevois se redessiner à l'aune des noms de rue qu'elles ont contribué à faire accrocher. Parmi le public du projet, des personnes dont la rue est concernée par une plaque violette et/ou un changement de nom pérenne affirment aussi avoir commencé à « remarquer », « chercher », « jeter un œil » aux noms de rue, « guignant les autres plaques roses », lorsqu'elles doivent « découvrir un trajet ». Le projet 100Elles* se fait ainsi support d'un rituel (Wulf, 2010), renforçant à la fois un sentiment d'appartenance et un rapport apaisé à l'hostilité potentielle que pose l'environnement urbain. Le militant interrogé détaille la façon dont s'applique ce phénomène pour lui-même :

« Je pense que ça dépend aussi beaucoup de comment tu parcours la ville. Par exemple moi avant j'habitais à [commune périphérique du canton], et souvent, je traversais la ville. Je me baladais pas autant dans le même quartier. Maintenant que je suis au centre-ville de Genève, que je promène un chien, et que toutes mes allers-et-venues sont concentrées dans un même quartier, je suis beaucoup plus à même de remarquer les plaques de 100Elles*, ou ce genre de choses dans la ville. » (K)

Les paramètres de la centralité et du quotidien semblent dès lors beaucoup influencer sur l'attention que l'on porte au projet 100Elles* et réciproquement, sur l'effet que celui-ci provoque sur son public. Si les personnes qui habitent à l'extérieur de la Ville de Genève n'ont pas le même rapport aux symboles du centre-ville, on peut éventuellement faire l'hypothèse qu'en revanche, elles s'attachent davantage aux noms des voies qui les y mènent et les y orientent. D'autre part, les participant^x aux visites guidées, surtout lorsqu'il s'agit de familles, ne sont de loin pas que des personnes qui résident au centre-ville, cherchant en réalité beaucoup une activité « qui fait sortir ». Dans les différentes expériences de la spatialité qu'il propose, le projet 100Elles* semble donc opérer à travers ce que l'on pourrait appeler un rituel de dépaysement.

Intégrer le paysage : la symbolique des lieux du projet

D'un quartier à l'autre, la diversité des figures 100Elles* retient surtout l'attention lorsque le portrait « tranche avec l'ambiance du quartier ». Si le choix des quartiers a été fait en fonction des thèmes du projet, certaines figures donnent l'impression de dénoter. Ainsi, Anna S., « prostituée », trouve sa plaque installée dans la rue de la Croix-d'Or, prolongement de la rue

du Marché, épicerie genevoise des activités commerciales et bancaires entre Bel-Air et Rive. Le thème du quartier de Bel-Air est bien « entreprenariat et professions libérales », et le choix d'y présenter une travailleuse du sexe semble fréquemment incompris⁷⁸. Le militant du second entretien fait un parallèle avec non pas la rue du projet, mais le choix, bien antérieur au projet 100Elles*, de l'emplacement de la tombe de Grisélidis-Réal :

« C'est comme la tombe de Grisélidis-Réal, la TDS, ça a fait méga scandale pour que sa tombe elle puisse être là où elle est, au cimetière méga connu de la Jonction là. »
(K)

Etant davantage le récit de la traite humaine que celui du travail du sexe à proprement parler, la plaque d'Anna S. « frappe » de par la mise en scène d'un destin d'exploitée dans « les artères du shopping » (H), essentiellement fréquentées par une classe sociale relativement aisée. En effet, les lieux de la ville sont chargés de significations qui leur sont propres, et qui conditionnent la perception que les individus en ont (Da Costa Gomes & Fort-Jacques, 2010). Dès lors, l'agentivité de l'objet que l'on y donne à voir se trouve influencée par le lieu dans lequel on le place, le lieu n'étant plus seulement « cadre de l'action » mais participant à l'action elle-même, à travers ses significations. Le projet 100Elles* aborde ici les enjeux de genre indissociablement des enjeux de classe, révélés dans l'association entre l'emplacement de la plaque et la figure qu'elle représente, davantage à la manière d'un dispositif scénographique visant à interpeller que d'un projet de territoire au sens premier.

A l'inverse, au moment de la pérennisation des premiers noms de rue, suite à la Motion M-2536 acceptée par le Grand Conseil en 2019, la commission de nomenclature municipale tente d'appliquer sa logique fonctionnelle et territoriale à la sélection des noms et des emplacements pertinents. Additionnés, les critères exposés en 4.3.2. complexifient l'entreprise de parité, éliminant simultanément des noms candidats et des emplacements possibles. En définitive, outre la Place des Vingt-Deux-Cantons qui deviendra la Place Lise-GIRARDIN, les rues renommées sont pour beaucoup des voies de faible importance, ou des voies qui ne portent pas un nom d'homme (nous y reviendrons en 5.2.2.). Dans un article du 3 juin 2019 qui présente le projet 100Elles* à ses débuts, la Tribune de Genève décrivait déjà ce constat :

« Si les artères saluant des hommes sont légion, il faut scruter la ville pour dénicher des chaussées, souvent des venelles méconnues, rendant hommage à des personnalités féminines. »⁷⁹

Ce paramètre de hiérarchie des voies entre donc en compte pour renforcer ou amoindrir la portée du projet 100Elles* : une rue, un chemin, ou une place historique mobilisent des significations différentes dans la mise en scène quotidienne de la ville (Goffman, 1973 ; Bossé, 2008), de par leur forme, leur pouvoir et leur sens (Da Costa Gomes et Fort-Jacques, 2010).

⁷⁸ La rue Grisélidis-REAL, travailleuse du sexe et autrice, au Boulevard Saint-Georges, a aussi suscité de vives réactions, notamment lorsque son nom est apparu dans la sélection municipale des noms candidats à la pérennisation (à la rue Jean-VIOLETTE cette fois, dont les habitant^xes ont alors lancé une pétition d'opposition).

⁷⁹ Bézaguët, L., (2019, 3 juin), Les femmes genevoises à la conquête de l'espace public. *Tribune de Genève*. [En ligne] Consulté le 26 novembre 2021

Ainsi, la pérennisation des noms de rue semble marquer un tournant dans le processus du projet 100Elles*, l'importance de leur dimension spatiale ayant laissé place aux critères municipaux de nomenclature.

5.2. L'institutionnalisation du projet, entre efficacité et édulcoration politique

Une des sous-questions posées par la problématique de cette recherche était « comment le processus et les acteurxices du projet nous renseignent sur le discours produit et ses conséquences sur l'espace public ? ». Dans cette partie, l'étude du jeu d'acteurxices entre la Ville et la sphère militante y apporte des éléments de réponses. Ainsi, le processus du projet 100Elles* décrit trois grandes temporalités aux enjeux spécifique : une coordination prolifique entre la Ville et l'association (5.2.1.) ; une pérennisation des noms de rue qui traduit malgré tout la prégnance des logiques patrimoniales au sein de l'institution (5.2.2.) ; et enfin, les enjeux derrière le phénomène de dépendance entretenu entre la sphère institutionnelle et le travail militant (5.2.3.).

5.2.1. Une collaboration fertile qui marque d'abord un tournant décisif

Une action coordonnée dans le cadre d'une stratégie globale

Tout d'abord, il semble que le projet 100Elles* trouve une partie de son efficacité dans le fait qu'il s'inscrit dans une stratégie politique suivie, dont la mise en place progressive résulte de plusieurs facteurs et traduit une préoccupation désormais institutionnelle. Après avoir vu les postes qui concernaient les questions d'égalité « attaqués aux budget en 2012, 2013 et 2014 », la personne responsable du Service égalité de la Ville fait ainsi état du fait que « l'ambiance générale qui prévalait a progressivement changé »⁸⁰. Témoin de certains apprentissages sur les enjeux de genre (Louargant, 2017), cette stratégie existe au départ grâce à des prises d'initiatives individuelles, contextuelles et ciblées :

« Avec une collègue on décide de dresser toute une consultation auprès d'autres services de la Ville, des partenaires associatifs et tout ça, et en fait on est revenues vers nos responsables politiques respectifs et ensuite vers le Conseil administratif en disant "voilà ce que la Ville fait à ce jour sur la question des violences de genre et du harcèlement dans l'espace public [...], mais si vous voulez vraiment travailler sur cette question et avoir une vraie action publique cohérente à long terme sur ces questions, voilà ce qu'il faut faire". C'est comme ça qu'est né le Plan d'action sexisme et harcèlement dans l'espace public, avec des mesures et un suivi. [...] Et en fait on est vers la fin du mandat de Madame Salerno, et elle, elle décide d'amener ça au Conseil Municipal et de faire voter un budget sur ce plan d'action en février 2019. Le CM vote un poste, une enveloppe de fonctionnement et une enveloppe de subventions, et moi

⁸⁰ D'après l'entretien complémentaire mené le 18.11.2021 avec Héroïse Roman (HR), responsable du Service égalité / Agenda 21 de la Ville de Genève

j'avais jamais vu ça sur les question d'égalité, parce qu'on est hors du processus budgétaire, en fait.» (HR)

À l'époque, la Stratégie égalité n'est encore qu'une somme d'impulsions isolées, dont le Plan d'action sexisme et harcèlement dans l'espace public est un exemple, et bien que « le vent tourne lentement », « la Grève féministe » et « le mouvement #metoo » achèveront d'enclencher « vers 2016-2017 » une réflexion plus globale et concertée au sein de l'institution :

« C'est une réponse à la motion mais nous on y intègre les questions de genre dans l'espace public parce qu'on saisit cette opportunité et qu'on connecte le phénomène de harcèlement aux enjeux de genre dans l'espace public plus largement. » (HR)

La question des violences sexistes et sexuelles est alors progressivement reliée à la question des stéréotypes de genre. Au départ, la Ville décide de travailler sur les stéréotypes de genre à travers le thème du sport :

« À partir de 2016-2017, nous, on commence à travailler sur les pratiques sportives par exemple et les questions de genre en lien avec le sport. Et là on commence déjà à voir que ça change un peu sur les réflexions au sujet des skateparks, sur les infrastructures sportives. » (HR)

Si l'intégration des questions de genre dans l'aménagement avec la révision du PDCom « constitue encore l'étape d'après », et que la planification du territoire au niveau cantonal ne contraint pas les communes sur ses domaines de compétence propres, la Stratégie égalité de la Ville offre désormais un axe « environnement urbain » qui entend s'adresser aux enjeux de genre dans l'espace public municipal, et s'attèle aussi à « convaincre les autres services municipaux de travailler avec elle ».

« Il serait plus simple si on travaillait tous à la même vitesse, mais ce qui est intéressant, c'est de voir qu'il y a cinq ans on en parlait même pas, de ça [ces questions d'égalité]. » (HR)

La force de cette stratégie semble ainsi se mesurer dans cet enthousiasme croissant avec lequel, globalement, les questions de genre sont reçues par l'institution. De plus, la Stratégie égalité autorise à la fois une meilleure direction et une grande marge de mouvement :

« L'idée d'un plan d'action c'est pas que tout soit figé, mais c'est de pouvoir à la fois répondre aux opportunités et à la fois mettre en place des choses et avoir une espèce de direction. Si on regarde les mesures du plan d'action, c'est assez large... ça permet d'embarquer plein de gens dans leurs démarches. » (HR)

Profitant d'une « proximité avec le réseau », le Plan d'action est ainsi fait « en collaboration avec les associations et un certain nombre de partenaires ». Mises en contact « au moment de l'histoire des clitoris dessinés à la craie », les fondatrices de l'Escouade avaient ainsi déjà eu affaire au Service égalité municipal. Responsable « d'accompagner ce genre de projets », la Ville est tout de suite venue en aide à l'Escouade au sujet du projet 100Elles*, notamment

lorsqu'il a fallu « convaincre les services techniques, obtenir les autorisations, monter le dossier, et financer » (HR).

Ainsi, l'existence d'une vraie planification sur l'égalité intègre le projet dans un cadre efficace qui sort de « l'action posh »⁸¹ au service d'un simple agenda politique déconnecté des besoins publics. Le projet 100Elles* déclenche le soutien financier et technique de la Ville parce qu'il est au croisement d'une revendication militante organisée au sein d'une association, et des volontés politiques municipales :

« Simplement on se disait, c'est un super moyen de sensibiliser la population à la sous-représentation des femmes dans l'espace public, à l'invisibilité des femmes dans l'histoire, ça collait bien aussi avec les autres projets qu'on menait, il y avait les 60 ans du droit de vote des femmes qui approchaient, enfin ça collait assez bien avec tous les enjeux sur lesquels on travaillait en fait. » (HR)

Davantage qu'un projet cosmétique (Tummers, 2017), 100Elles* est donc l'exemple d'un projet d'initiative citoyenne qui, grâce aux ressources mises à disposition par la sphère institutionnelle, bénéficie d'un élan et de retombées amplifiées.

Un rôle de médiation nécessaire

Si le projet 100Elles* est en lui-même un projet de médiation, puisqu'il agit sur les représentations et les stéréotypes de genre dans l'espace public, sa mise en place témoigne d'un conséquent travail de sensibilisation et de médiation de la part de la Ville. De la création de la Stratégie égalité elle-même à l'élaboration du projet 100Elles*, l'évolution des préoccupations politiques sur ce problème public (Cefaï, 2016 ; Neveu, 2017) traduit déjà en soi un changement au sein de l'institution.

De plus, à travers ses différentes phases, le projet 100Elles* s'est appuyé sur un grand nombre et une grande diversité d'acteurs, avant de toucher un public toujours plus large. Aux débuts, en 2019, la Ville explique qu'il s'agissait, à l'interne, de rassurer sur le but et la nature du projet :

« Il fallait désamorcer un certain nombre de craintes. » (HR)

Ainsi, les services techniques qui allaient assurer la mise en place, ceux qui s'appuient sur le système d'adressage (services postaux, urgences, etc), les propriétaires des bâtiments sur lesquels les plaques allaient être apposées, tenaient tous des rôles capables soit de propulser le projet, soit de l'empêcher complètement de voir le jour. En se faisant porte-parole du problème public révélé par 100Elles*, la Ville est ici l'actrice qui permet de mettre en œuvre les « apprentissages culturels » (Louargant, 2017) requis pour mieux intégrer les enjeux de genre dans l'espace public. C'est en partie grâce à une proximité avec le terrain entretenue sur le long terme que la Ville a pu mener ce travail de médiation avec succès :

⁸¹ HR.

« Déjà arriver à mettre les plaques violettes, c'était un énorme projet de médiation. Parce que ça avait jamais été fait, parce que les services techniques disaient oui mais non, les ambulances vont plus savoir comment intervenir, ça va créer le *petchi*... On a promis que la couleur serait très différente, qu'on puisse bien distinguer, que c'était pas des plaques officielles, que ça allait bien se passer, que les gens seraient pas perdus. [...] Vraiment, en 2018, l'idée de mettre une plaque violette c'était pas possible... Et puis on a dû contacter 100 propriétaires quoi, c'est pas une mince affaire ! » (HR)

Bien que peu remarquées et utilisées par certaines personnes (voir 5.1.3.), les plaques de noms de rue devenaient pour d'autres un objet symbolique et matériel qu'il ne fallait surtout pas risquer de dénaturer, ni dans sa signification, ni dans son usage. Les plaques de noms de rue dans le cadre de 100Elles* sont bien cet élément de « matérialité paysagère » (Donadiou, 2012) dans le sens où il s'agit d'objets de l'environnement urbain qui ne convoquent pas les mêmes significations et la même valeur pour toutes les personnes qui le perçoivent, ce qui fait naître des conflictualités (Davodeau, 2020) et justifie donc une entreprise de médiation, menée ici par la Ville.

C'est donc en s'appuyant sur les arguments fonctionnels et pragmatiques qui fondent à Genève les choix de nomenclature municipale que la Ville parvient à convaincre du bien-fondé de poser cent plaques alternatives temporaires. Le succès de la médiation municipale semble aussi lié à l'approche progressive de la démarche, et des ambitions initiales modestes :

« On était même pas en train de renommer des rues de manière permanente, on était en train de dire on va mettre des plaques sous les plaques officielles ! [...] Aujourd'hui ça paraît une évidence, parce qu'elles sont là depuis deux ans bientôt, et qu'on les a laissées en plus. » (HR)

C'est donc l'effet du temps qui permet une telle « participation au paysage » (Davodeau, 2020, p.77) et un rapport plus démocratique à l'aménagement du territoire (Dubois, 2009).

En effet, lorsque la Ville choisit d'intégrer 100Elles* dans son Plan d'action, elle était « loin d'imaginer que [le projet] allait déboucher sur un processus de féminisation permanente des noms de rue » (HR). Au départ annoncées pour une durée d'une année, les plaques temporaires sont finalement toujours en place à la fin de l'année 2021. Si à l'Escouade, nous aimions nous projeter sans y croire dans un impact pérenne et historique sur les noms de rue à Genève, en 2019, la motion M-2536 n'était attendue par aucun^{xe} des acteur^{xices} à l'origine de 100Elles*, pas même la Ville.

Les enjeux de médiation sont également révélés par l'expression d'une opposition qui est soit anonyme, soit au nom de collectifs dont les positions politiques se présentent comme incompatibles avec le projet 100Elles*. Ainsi, deux mois après la mise en place des premières plaques, des marques de dégradations sont constatées : graffitis, pose d'autocollants de groupes antiféministes voire néo-fascistes, l'emplacement des plaques violettes est, à l'époque, rediscuté à la lumière de ça.

« Est-ce qu'on évite les dégradations des fachos en plaçant les plaques plutôt en hauteur, ou est-ce qu'on privilégie la visibilité des plaques avec un accrochage plus bas ? »⁸²



83

C'est en fait à l'annonce de la motion de pérennisation que l'on constate une amplification de ces formes de résistances :

« Les plaques elles ont commencé à être arrachées à partir du moment où on a annoncé qu'on lançait une démarche de féminisation pour certains noms de rue. Et ça c'est intéressant de voir que tant que t'es dans une démarche scénographique et temporaire, ça va, mais si tu dis maintenant on va changer les choses pour de vrai, là c'est un peu plus compliqué quoi. » (HR)

Ainsi, en dépit de résistances parfois violentes bien que marginales (nous y reviendrons en 5.3.1), la validation politique par la sphère institutionnelle que représente cette motion de pérennisation se fait garante du phénomène de changement spatial volontaire et normatif (Martouzet, 2002) à l'œuvre derrière 100Elles*.

⁸² Procès-verbal d'une réunion de l'Escouade, 15 mai 2019.

⁸³ Exemple de plaque recouverte d'un autocollant d'un micro-groupe neo-patriotique genevois. Photographie prise par une membre de L'Escouade, mai 2019.

Le poids de la sphère militante dans la révélation des enjeux intersectionnels

En 2019, la Ville reçoit deux des fondatrices de l'Escouade qui, composant déjà le paysage du militantisme genevois, trouvent une entrée dans la sphère institutionnelle sur la base d'un nouveau projet à propos des noms de rue :

« Il y avait quand même eu deux-trois échanges, et du coup quand elles sont venues on a commencé à discuter [...] et puis en fait avec le temps on voit aussi assez bien les projets qui rentrent dans le cadre des actions qu'on développe, ceux qui pas du tout, etc... du coup on s'est lancé comme ça, elles ont soumis le dossier, et puis on a discuté de quelle pouvait être la contribution de la Ville. » (HR)

Dès lors, en représentante de la sphère militante, l'Escouade se fait au travers de 100Elles* révélatrice d'une « situation problématique » (Dewey, 1938), au sens où elle représente un groupe de personnes qui constatent un « problème public » (ibid., 1927, 1938). Du point de vue de la psychologie sociale (Dewey, Bentley, 1949 ; Follet, 1924), le problème public se caractérise par une situation de crise entre un « organisme » et son environnement, que le premier « tente de résoudre en transformant » le second (Cefaï, 2016). De par les expériences militantes de ses membres, l'Escouade se trouve capable d'affirmer l'invisibilisation des femmes dans l'espace public et la mémoire collective dans un contexte qui les concerne, ici, le territoire genevois et la mémoire officielle qui lui est apposée. Ainsi, l'Escouade est ce groupe de personnes qui

« [...] tentent de définir le problème, d'en déterminer les causes, d'en repérer les facteurs et d'en établir les responsabilités. Elles s'associent et s'organisent, se trouvent des leaders pour faire entendre leur voix et pour convaincre et mobiliser à grande échelle. Elles prennent la parole, témoignent, mesurent, argumentent, critiquent, délibèrent, interpellent l'opinion et les pouvoirs publics. » (ibid.)

En posant la question « Les hommes sont-ils les seuls à avoir contribué à l'histoire de Genève ? »⁸⁴, l'Escouade soulève une dimension normative (Dewey, 1939) en « dénonçant des négligences et des infractions » et en « portant des jugements d'ordre [...] moral, légal ou politique, afin de réparer des dommages » (Gusfield, 1981, cité par Cefaï, 2016).

En accrochant l'arène institutionnelle, cette prise de position engendre alors un processus politique (Park, 1923, 1927). Dès lors, c'est le paramètre légal de la pose des plaques violettes ainsi que le tournant de la pérennisation de certains des noms de rue qui prend acte de la « négligence » responsable de l'absence comparative des femmes dans les noms de rue, et valide une volonté politique, morale, de « réparer ce tort ». Ainsi, la Ville salue à travers 100Elles* le rôle de la sphère militante dans l'expression d'un problème public.

« Je suis persuadée que le projet 100Elles* c'est un super exemple de collaboration entre le monde associatif, militant, entre historiennes aussi, enfin entre le monde académique et l'institution politique, et que c'est la preuve qu'on peut faire bouger des choses qui paraissent inamovibles, en un temps pas si long que ça au final » (HR)

⁸⁴ Site internet de 100Elles*, page d'accueil.

Ainsi, dépassant le seul constat du problème, l'institution collabore au projet car il « enveloppe un effort de résolution » (Cefaï, 2016). Le militant du second entretien, habitué des approches militantes qui se passent de l'institution, voire illicites, souligne la force que l'aspect institutionnel confère à 100Elles* :

« Je pense que ça dépend de quelle stratégie politique on parle. On peut vouloir commencer par un projet militant. Et après c'est important que des choses se pérennisent aussi. » (K)

Pour la Ville, l'intérêt du constat fait par l'Escouade via 100Elles* est son aspect intersectionnel, amené par la vision transversale d'un problème public ancré dans des quotidiens :

« Il y a aussi cette question de 'est-ce qu'on met en valeur des collectifs, ou est-ce qu'on met en valeur des individus' etc. Mais ce que je trouve intéressant dans le projet des 100Elles*, c'est cette réflexion autour de l'intersectionnalité et de la diversité des profils qui sont mis en avant, c'est-à-dire qu'il va y avoir des femmes bourgeoises, mais aussi des femmes ouvrières ou travailleuses, engagées dans différents métiers, des femmes noires, etc, avec toutes les difficultés et toutes les limites que ça comporte parce que les historiennes expliquent très bien que c'est hyper compliqué d'avoir des sources et du coup de promouvoir une diversité totale dans les parcours qu'on met en avant. Néanmoins on voit qu'il y a quand même déjà ça, en fait... » (HR)

Seule, l'institution est conditionnée par son découpage administratif en services et politiques sectorielles, qui omettent structurellement de considérer l'imbrication de certaines situations. Ainsi, être une femme, ouvrière, racisée, faire partie d'une minorité de genre à Genève, sont des situations qui échappent d'une part au champ d'expérience cis-masculin, hétéronormé, valide, bourgeois, et d'autre part au fonctionnement vertical de l'administration municipale. Pourtant, ces situations revêtent en réalité des préoccupations communes (*common concerns*) et donc des problèmes publics (*public issues*) (Cefaï, 2016), comme c'est le cas pour les inégalités de genre dans l'aménagement du territoire. Dès lors, ces champs d'expérience (Terzi, 2012 ; Quéré, Terzi, 2015) renvoient à des « troubles [...] qui perturbent l'assise d'évidence des choses de la vie quotidienne » (Cefaï, 2016) : si l' « on est obligé de se diviser en services pour avoir une pertinence et une efficacité administrative » (HR), il est possible que les buts et ambitions de l'agenda politique institutionnel tendent à taire ou ne pas considérer ces situations. Ainsi, c'est grâce à la sollicitation non-institutionnelle qui précède que la Ville se fait un porte-parole puissant du problème public identifié à travers 100Elles*.

5.2.2. De la scénographie militante à la nomenclature municipale : l'argument du patrimoine

Une méfiance militante sur les ambitions municipales

Le 22 mars 2019, est déposée au Grand Conseil la motion M-2536 – « pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise ». Ce passage de l'arène militante à l'arène institutionnelle témoigne d'une prise en charge du problème public par la sphère institutionnelle, et d'une « appropriation par le haut » des idées féministes apportées par la sphère militante (Jacquemart & Albenga, 2015). La sphère militante, ici l'Escouade et les historiennes de 100Elles*, tient alors une position en retrait, où le ton est à la critique des décisions publiques, guettant toute utilisation de son projet qui desservirait ses buts premiers, et ne résoudrait pas le problème soulevé. Lorsque la Commission cantonale de nomenclature (CCN) invite l'association en février 2021 à une discussion pour obtenir « des noms de personnalités féminines pour les propositions communales en matière de nomenclature », c'est l'incompréhension qui jaillit :

« Mais est-ce que la Ville est au courant qu'elle a donné des fonds pour qu'on cherche cent noms de femmes à travers un projet qui s'appelle 100Elles* ? » (A)

Si le malentendu est vite résorbé par quelques précisions, la sphère militante garde une méfiance envers les *street level bureaucrats* (Gusfield, 2009) de la sphère institutionnelle qui semblent tout autant souhaiter la résolution d'un problème structurel que pouvoir capitaliser dessus, de sorte que « ni les problèmes publics, ni les budgets sociaux ne disparaissent » (Neveu, 2017, p.17). Une fois aux mains de la CCN, la pérennisation des noms de rue féminins apparaît d'abord comme un processus qui échappe à ses initiateurxices, et ce changement de mains a lieu sur le ton de la concession. En d'autres mots, le militant de mon second entretien confirme cette condition commune pour toute partie prenante de la sphère militante :

« Il y a toujours des concessions à faire quand on veut faire rentrer son militantisme dans les cases prévues par l'institutionnel. Surtout quand c'est un projet qui ne dépend pas tellement des personnes en place dans les institutions et davantage de personnes concernées qui sont classiquement pas entendues et pas représentées par ces institutions. » (K)

En effet, dans un « souci démocratique » (HR), la Ville aborde cette question de la féminisation de ses noms de rues en diversifiant le spectre des parties prenantes à la réflexion. Or si ce pluralisme politique peut générer une vraie dynamique délibérative, il peut aussi mener au « simulacre de discussion » (Gaudin, 2001). Ainsi, est également invitée par la Commission cantonale de nomenclature l'AEHR (Association pour l'Etude de l'Histoire Régionale), qui tient le parti d'une lecture plus conventionnelle de l'histoire genevoise. Dès lors, la Ville intègre et consulte aussi des perspectives qui divergent éventuellement de celle de l'Escouade, au risque ici d'appuyer des discours qui ont déjà une part de responsabilité dans l'invisibilisation structurelle des femmes dans l'espace public. Le militant interrogé souligne alors l'ambivalence du rôle de la sphère militante :

« Soit tu continues à faire des actions pas légales, soit tu fais des concessions avec les institutions. Et ça peut être une attitude d'être sur la défensive vis-à-vis de ces concessions, comme ça peut être une attitude de considérer que c'est normal d'y aller petit à petit, parce que c'est la Suisse, et que tout suit ce processus-là dans le fond. »
(K)

Instruite des « cases de l'institutionnel » (ici les critères de la nomenclature municipale) ainsi que des différentes résistances rapportées par le travail de médiation, l'Escouade s'accorde avec la vision municipale selon laquelle la pérennisation de certaines plaques s'inscrit finalement bien dans « l'espace de la cause des femmes » (Bereni *et al*, 2012, 2015), au carrefour de plusieurs sphères, et est donc une opportunité de changement normatif véritable.

Entre logique patrimoniale et *gender planning* standardisé

En effet, il est utile d'inscrire dans le temps la présence de ces noms de rue afin qu'ils prennent un caractère habituel et familier, dimension nécessaire pour faire partie des repères spatiaux des usagerxères de l'espace public. 30% des rues du canton se trouvant sur le territoire municipal, la Ville ambitionne de féminiser 30 rues d'ici 2023 :

« C'est un processus progressif parce que typiquement sur la première volée qui a abouti à dix noms féminisés, on avait fait seize propositions. Il y a des choses qui sont refusées aussi en cours de route, etc. » (HR)

Si les seize propositions de la Ville étaient une sélection relativement fidèle à la « logique intersectionnelle du projet 100Elles* » (HR) et basée sur les critères connus de la CCN, la différence avec les dix noms finalement pérennisés témoigne d'une marge d'interprétation à l'œuvre.

« Selon [l']interprétation [de l'Escouade] des critères de la CCN, les cent noms correspondent à leurs critères, mais selon la Commission elle-même, pas toujours. Ça c'est déjà un premier enjeu. C'est surtout la notion de "contribution à l'histoire locale" qui peut être remise en question ou laisser place à une marge d'interprétation, en fait. Des fois c'est pas remis en question, et puis des fois ça l'est. » (HR)

En effet, il semble que le critère de la contribution à l'histoire locale décrive plutôt une forme d'appréciation floue et subjective, capable de déterminer quelle personnalité peut et laquelle ne peut pas prétendre à une valeur « patrimoniale » (Bourillon, 2012), et donc digne de devenir un nom de rue. Rencontrée récurrentement, la notion de patrimoine est un exemple de figure discursive qui fonde par défaut bon nombre de décisions sur la fabrique de la ville (Crozat, 2009).

On apprend dans le communiqué de presse de la Ville de Genève du 26 août 2020 que parmi les seize propositions, quatre nouveaux noms seront validés mais pas retenus aux emplacements proposés (dont Grisélidis Réal), cinq noms officiels de voies et places se verront refuser leur changement (dont la Rue Jean-VIOLETTE, et la Place du Cirque), et enfin

deux noms féminins se verront retirés de la liste des potentiels changements : Maggy Breitmayer⁸⁵ et La Flore Des Dames⁸⁶. Au final, dix noms du projet 100Elles* trouveront un emplacement définitif, pour ce premier lot (tableau 1).

ancien nom	nouveau nom
Rue BAULACRE	Rue Elisabeth-BAULACRE
Rue BERGALONNE	Rue Marguerite-DELLENBACH
Rue de la Pisciculture	Rue des Trois-Blanchisseuses
Rue René-Louis PIACHAUD	Rue Julienne-PIACHAUD
Rue de la Vallée	Rue Mina-Audemars
Avenue William-Favre	Avenue Alice-et-William-FAVRE
Place de Chevelu	Place Ruth-BÖSIGER
Place des Vingt-Deux-Cantons	Place Lise-GIRARDIN
Chemin Louis-DUNANT	Chemin Camille-VIDART
Parc des Acacias	Parc Eglantyne-JEBB

tableau 1

Si certains noms sont écartés, c'est bien car la liste proposée par le projet 100Elles* livre des noms qui « font plus ou moins consensus malgré tout » (HR). Dès lors, les représentations arbitraires à l'œuvre dans la légitimité des odonymes féminins à porter une dimension patrimoniale se retrouvent entre les mains de la sphère institutionnelle, dont la position implique alors un argument d'autorité. La valeur performative qui sous-tend l'argument du patrimoine fonctionne effectivement sur trois registres (Crozat, 2009) : le discours d'autorité (qui parle), l'intériorisation de la norme discursive (le respect par défaut de ce qui est décrété comme patrimonial), et le fait que la narration se substitue à l'action (un objet est davantage patrimonial parce qu'on le qualifie comme tel que de par son ancienneté effective ou du fait de raisons débattues). A l'origine des décisions sur la nomenclature, la CCN et les services municipaux concernés ont donc ici le pouvoir d'exprimer ce qui est digne de reconnaissance publique ou non (Bourillon, 2012), et ainsi d'insuffler ou non le changement normatif réel qui veut que l'espace public ne porte pas uniquement des noms d'hommes cisgenres, hétérosexuels, blancs, bourgeois, valides, etc (Coutras, 1996, 2003).

La sélection des odonymes à changer, des odonymes féminins à insérer et des voies et lieux choisis fondent l'efficacité d'une féminisation des odonymes (Ouali & Lannoy, 2020). Dans le cadre de ces dix premiers noms, on observe la trace de cette logique patrimoniale qui réinterroge finalement de nouveau la légitimité à donner une place aux femmes ayant influencé Genève, et surtout aux femmes non-bourgeoises et non-blanches. En effet, « l'action paysagère ne véhicule pas en elle-même une *contre-culture* » (Davodeau, 2020, p.43), et dès lors, il ne suffit pas d'envisager un glissement normatif pour qu'il ait lieu. Ainsi, parmi les

⁸⁵ « Maggy Breitmayer est violoniste. Professeure au Conservatoire de musique de Genève, elle mène une carrière internationale de violoniste soliste qui est interrompue par la Première Guerre mondiale. » <https://100elles.ch/biographies/maggy-breitmayer/>

⁸⁶ « [...] la Flore des dames désigne un manuscrit de treize volumes constitué en 1816 par une centaine de femmes afin de conserver une copie à Genève d'un trésor de la recherche en botanique de l'époque. », <https://100elles.ch/biographies/flore-des-dames/>

anciens odonymes, la moitié seulement portait effectivement un nom d'homme ou un nom de famille (tableau 2).

	odonymes masculins ou familiaux	odonymes impersonnels
	Rue BAULACRE	Rue de la Pisciculture
	Rue BERGALONNE	Rue de la Vallée
	Rue René-Louis PIACHAUD	Place de Chevelu
	Avenue William-Favre	Place des Vingt-Deux-Cantons
	Chemin Louis-DUNANT	Parc des Acacias
proportion	50%	50%

tableau 2

Si féminiser des odonymes a priori non-genrés peut tout de même offrir une représentation féminine nouvelle, « c'est statistiquement moins intéressant » (HR) car le rééquilibrage de genre dans les noms de rue est en effet moindre que de féminiser d'abord des odonymes masculins. Dès lors, la question du sens dans le choix du nom à modifier se pose à un autre niveau : la Rue de la Pisciculture n'invisibilise en soi pas de femmes en exprimant un lien avec le lieu, tandis que l'Avenue William-FAVRE par exemple salue explicitement une trajectoire masculine au lieu d'une trajectoire féminine (ici, Alice Favre), pourtant comparable du point de vue du lien entre la personne et l'histoire du lieu.

D'autre part, la Ville affirme qu'elle a cherché à « faire un panachage entre des petites rues, des places plus importantes, des places au centre-ville » afin que « ce ne soit pas que des petites rues qui soient renommées » (HR). En effet, sur ces dix noms, 60% se trouvent sur des voies et des lieux que l'on pourrait qualifier de moyenne à forte importance⁸⁷ (tableau 3) :

	voies de faible importance	voies de moyenne importance	voies de forte importance
	Chemin Louis-DUNANT	Rue BAULACRE	Avenue William-Favre
	Rue de la Pisciculture	Rue BERGALONNE	Place des Vingt-Deux-Cantons
	Rue de la Vallée	Rue René-Louis PIACHAUD	Parc des Acacias
	Place de Chevelu		
proportion	40%	30%	30%

tableau 3

⁸⁷ L'importance d'une voie étant une notion très pluridimensionnelle, je me suis attachée ici à distinguer trois typologies en fonction du flux de mobilité que la voie accueille, de la diversité des moyens de transports qui la traverse, et de son caractère central au sein de son quartier voire de la ville-même. La proximité de bâtiments administratifs ou d'une forte concentration de services est un paramètre qui contribue à « l'importance » de la voie, de la place ou du parc : par exemple, la rue René-Louis-PIACHAUD est une rue étroite, sinueuse, sombre, peu empruntée et essentiellement piétonne, mais elle se trouve au-dessus du Palais Eynard, entre la rue de la Croix-Rouge, grande artère, et le Bourg-de-Four, centralité de la Vieille-Ville.

Le choix des voies montre plutôt une attention municipale pour l'importance symbolique du lieu, et donc une volonté de favoriser une forte présence dans l'espace urbain des odonymes féminins choisis (Goffman, 1973 ; Bossé, 2008). Cependant, il apparaît finalement que huit odonymes féminins sur dix ne s'inscrivent pas vraiment dans la perspective intersectionnelle saluée initialement par la Ville dans le projet 100Elles* (tableau 4). En effet, la Rue des Trois-Blanchisseuses et la Place Ruth-BÖSIGER (1907-1990, vendeuse et militante anarchiste) représentent les deux seuls odonymes en l'honneur de trajectoires féminines qui ne sont pas de milieu bourgeois et n'incarnent pas des destins symboliquement valorisés. De plus, elles se trouvent respectivement sur les anciennes Rue de la Pisciculture et Place du Chevelu, une rue et une place relativement peu constitutives du paysage du centre-ville.

	perspective intersectionnelle	sur des voies de moyenne à forte importance
	Rue des Trois-Blanchisseuses Place Ruth-BÖSIGER	
proportion	20%	0

tableau 4

Ces deux parcours d'ouvrières et de militante présentent une intersectionnalité limitée à une représentation de classe sociale, la Ville ne mettant finalement en avant aucune femme racisée, queer, ou travailleuse du sexe, comme la liste des 100Elles* en proposait pourtant.

À travers la pérennisation de ces dix premiers noms de rue, on observe donc que la mise en valeur des personnalités fondatrices de la mémoire hégémonique tient lieu d'invariant culturel qui se mue en « principe ordinateur de l'espace » (Fijalkow, 2017, p.11), et constitue ici un changement de perspective par rapport à la démarche initialement ambitionnée par la Ville. Il est permis de penser que, grâce au travail de médiation mené en parallèle par la Ville auprès des citoyenxnes comme au sein de l'administration elle-même, cette intersectionnalité sera de plus en plus traduite dans les prochains lots d'odonymes féminisés. Mais si le nom de la militante anarchiste Ruth Bösiger fait l'objet d'une pérennisation sur la Place du Chevelu, la reconnaissance du travail militant auprès de la sphère institutionnelle reste tout de même un défi.

5.2.3. Une reconnaissance ardue du travail militant

Un succès à double-vitesse

Allègrement médiatisé par la presse locale, de *La Tribune de Genève* au *Temps* en passant par *Le Courrier* et les réseaux sociaux, le projet 100Elles* est arrivé aux oreilles d'un grand nombre de personnes, aux bords politiques variés, dépassant même le territoire municipal et son administration. Par exemple, en septembre 2019, le Département de l'Instruction Publique se manifeste auprès de L'Escouade pour trouver des manières d'intégrer le projet 100Elles* dans les écoles : organiser une visite guidée distincte, des micro-expositions dans certains

bâtiments, ou encore proposer dans les bibliothèques le recueil de biographies à paraître. Si 100Elles* a vu le jour et été piloté dans un relatif entre-soi militant et universitaire⁸⁸, ses retombées tangibles sont allées bien au-delà.

Ainsi, de nombreuses sollicitations par courriel questionnent si l'Escouade possède « une antenne lyonnaise » ou « parisienne », qui serait intéressée à reproduire son projet dans d'autres municipalités francophones, sans compter une sollicitation en provenance d'Israël.⁸⁹ Peu après l'inauguration, des affiches à l'effigie de plaques de noms de rues -dont la ressemblance avec les plaques 100Elles* est confondante- fleurissent en centre-ville de Lausanne.



90

Cependant, on observe que le travail militant à l'origine du projet n'est pas toujours accueilli et reconnu de la même manière. Bien qu'à l'origine d'un projet aux retombées que l'on pourrait qualifier d'historiques, l'Escouade connaît un anonymat relativement persistant. Loin de regretter une starification sur la scène politique municipale, l'association observe de cette position l'expression des mécanismes d'invisibilisation du travail militant (Charles & Galerand, 2017).

« Alors vous saurez que mi-novembre [2021] il y a un événement pour la pose de la plaque Alice-FAVRE par [un organisme que la Ville]. Mais alors c'est vachement drôle parce que déjà [L'Escouade] n'a pas été invitée, [les historiennes] le savai[en]t pas non plus... donc pour nous faire changer notre liste de femmes, ça, y'a pas de problème on est invitées en grandes pompes, mais pour nous inviter aux inaugurations, y'a plus personne. Un peu relou de pouvoir si facilement se faire mousser avec notre travail sans nous en toucher un seul mot. » (J)

⁸⁸ Voir 5.3.2.

⁸⁹ Trois courriels adressés sur la boîte de réception informatique de l'Escouade entre 2019 et 2021.

⁹⁰ Affiche près de l'arrêt de métro Ours à Lausanne. Photographie personnelle, mai 2019.

Un jour méritantes, un jour peu citées, les dix militantes de l'Escouade tiennent dans le cadre de 100Elles* une position qui fait écho à l'articulation entre l'invisibilisation du travail domestique et celui du travail militant (Dunezat, 2017). Pourtant présentées collectivement et individuellement sur le site internet du projet, nous sommes régulièrement « le collectif 100Elles* » ou encore « les 1000 Elles » dans des articles de presse ou des boucles de courriels, même lorsqu'un travail journalistique laisse entendre que les parties-prenantes au projet ont été cherchées et confirmées en amont. Un billet de blog mal renseigné affirme ainsi que « défendre la visibilité de femmes rendues invisibles et se permettre l'anonymat » est « un comble »⁹¹, supposant même que l'invisibilité apparemment observée serait un choix militant (et discutable, du point de vue de l'autrice). Ce constat du double-standard dans la reconnaissance du travail militant trouve également une traduction dans la façon dont le choix des odonymes municipaux est réalisé :

« En ville les personnes de gauche sont vachement invisibilisées et apparemment ça se voit que c'est des magistrats de droite qui ont choisi les personnes à célébrer [dans l'odonymie ou l'iconographie publique]. Et nous même aujourd'hui on est au milieu de ça, quand on nous cite pas ou qu'on reprend notre taff sans nous solliciter c'est de l'invisibilisation du travail militant. Quand on voit que mille ans après les gens savent toujours pas vraiment faire la différence entre notre nom [L'Escouade] et le nom du projet [100Elles*], on a bien compris... »⁹²

Il convient alors de distinguer la reconnaissance d'un travail militant, qui consiste à citer sous un nom donné ses auteurxices avec justesse et systématisme, d'une démarche de publicisation individuelle des auteurxices sur des sujets qui ne s'inscrivent pas dans le projet lui-même (Freeman, 1970).

Le recours systématique au travail bénévole

Ainsi, le travail militant ne s'extrait pas lui-même de la logique patriarcale, qui considère que :

« C'est un travail qui n'est pas comptabilisé, qui n'est pas mesurable, qui n'est pas payé. Comme le travail domestique, il est gratuit, en ce sens qu'il n'offre pas de rétributions, ni matérielles (acquérir des compétences pour mener une carrière politique, par exemple) ni symboliques (il est dévalorisé, voire invisibilisé, perçu comme

⁹¹ Rouillet, M. (2020, 19 avril), Qui veut modifier les plaques de rues à Genève ? On veut des noms ! *Parenthèses de Michèle Rouillet. Les Blogs, Tribune de Genève*. [Blog] Consulté le 26 décembre 2021 <https://michelerouillet.blog.tdg.ch/archive/2020/04/18/qui-veut-modifier-les-plaques-de-rue-a-geneve%C2%A0-on-veut-des-n-305944.html>

⁹² Discours rapporté d'une historienne de 100Elles*, note vocale sur le groupe Telegram de L'Escouade, novembre 2021. (Source J, voir partie 3.3.). Si les membres de l'Escouade parlent de « personnes de gauche », elles entendent entre elles toute personne militante qui partage leur positionnement politique et dont le travail contribue à repousser les rapports de domination non consentis, dans une perspective intersectionnelle.

le simple prolongement d'aptitudes naturelles), et ce alors même qu'il est indispensable au bon fonctionnement des collectifs et des luttes. » (Roux *et al.*, 2005, p.11)

Malgré la mixité et les vœux pieux d'inclusion de genre en son sein, l'administration publique, entre autres, reproduit inconsciemment une instrumentalisation du travail militant, ici encore largement féminin.

En effet, la collaboration de la Ville avec la sphère militante, « peu coûteuse pour l'institution » (K), apporte à celle-ci de nombreux bénéfices. De la pose des plaques aux visites guidées, en passant par l'inventaire occasionnel des plaques, les tables-rondes sur le sujet, et la publication du recueil de biographies, la sphère institutionnelle exploite le projet 100Elles* sous toutes ses coutures, moyennant chaque fois une communication généreuse. Si L'Escouade était au départ surtout enthousiaste de ce succès, et qu'elle s'est engagée dans de nombreux à-côtés, elle a aussi fait de nombreuses fois état qu'il était très coûteux en temps et en énergie pour ses membres de replonger perpétuellement dans un travail fastidieux et...non-rémunéré.⁹³ Un message de novembre 2021 sur le groupe Telegram de l'Escouade exprime l'agacement aigu qui résulte de cette dépendance au travail bénévole auto-entretenu par le fonctionnement vertical de l'institution et en dépit de la vigilance de cette dernière :

« ça me fatigue, je suis moins souvent fière et hallucinée de tout ce qu'on a fait que fâchée et scandalisée sur comment on nous marche dessus. » (J)

A la base une production de connaissances militantes et non-académiques au service d'un « projet d'espace public », l'évolution du projet 100Elles* décrit effectivement la mise en place d'un recours systématique au travail associatif sur une question de responsabilité publique, sous couvert de respecter une « expertise militante » et un suivi exclusif. Ce rapport exploitant-exploité n'est pas sans faire écho aux stéréotypes de genre (Charles & Galerand, 2017, Dunezat, 2017) que l'administration publique entend pourtant contribuer à redéfinir.

Cette réflexion est aussi l'occasion de remarquer que malgré le projet 100Elles*, la répartition du travail au sein-même de l'administration reproduit déjà des stéréotypes de genre : même au niveau institutionnel, les questions d'égalité sont confiées aux personnes qui exécutent traditionnellement un travail de *care*, de relation et de médiation, les communications entre l'Escouade et la Ville ayant vu bien peu d'hommes passer. Dès lors, l'institutionnalisation du projet 100Elles* ne remet pas davantage en question « ce lien a priori pensé comme insécable existant entre les femmes et l'acte de "prendre soin de" » (Louargant, 2015, p.53).

Visibilité pour qui

Ainsi, enclencher la progression des noms de rues féminins dans le paysage urbain de manière pérenne soulève plusieurs questions et certaines limites au projet 100Elles*. En cherchant à féminiser trente rues pour 2023, la Ville explique à juste titre que l'« on ne parle

⁹³ L'Escouade a été défrayée au moment de la décision de la Ville de collaborer. Ce budget a été revu à la hausse à l'annonce des frais imprévus, environ une année après le lancement du projet, mais il s'agit toujours d'un travail bénévole, l'Escouade étant une association qui ne peut juridiquement pas être à but lucratif.

même pas de viser la parité » (HR) dans la nomenclature municipale, celle-ci étant encore loin. Cependant, elle cherche quand même à y mener, puisqu'elle ne parle pas non plus du projet politique de s'accommoder sur la durée d'un déséquilibre « moins grand », mais d'un déséquilibre quand même. Pourtant, l'effort de résolution d'un problème public a lieu « en vue de rétablir un cours régulier et normé de la situation qui cesse alors d'être problématique » (Cefaï, 2016).

De plus, l'aspect événementiel et opportuniste de la gestion du projet 100Elles* par la sphère institutionnelle, exposé précédemment, interroge l'« après-100Elles* » dans la Stratégie égalité municipale axée sur l'environnement urbain. Si la lutte contre les violences sexistes et les stéréotypes de genre se joue entre autres à travers la féminisation des noms de rue et la promotion des figures féminines qui ont influencé la ville, il semblerait qu'elle soit amenuisée par la réaffirmation constante d'une binarité de genre, à laquelle 100Elles* tente en vain de faire exception.

Premièrement, la recherche historique est mise au défi de pouvoir parler du genre des personnes qu'elle étudie, dans un contexte où les sources sont peu nombreuses.⁹⁴ Avec l'Escouade, il est décidé que le mot « femme » sera suivi d'une astérisque, renvoyant chaque fois à l'idée que la recherche historique ne permet pas toujours de parler de « femmes », et aussi, comme exposé précédemment, que le projet entend soulever le problème des inégalités de genre au-delà de celles que subissent les femmes cisgenres. Malgré cette intention, les « discours ordinaires » employés pour parler de 100Elles* rendent compte de « normes argumentatives » (Doury, 2004), et témoignent ainsi souvent d'un recours à la notion de genre dans une perspective purement binaire, ou d'une absence de volonté de dépasser celle-ci. Du *Courrier* qui titre son article du 15 mars 2019 « Genève rebaptise 100 rues en l'honneur des femmes » à la *Tribune de Genève* qui déclare que « L'année violette célèbre 100 Femmes » (2019, 2 novembre), le projet 100Elles* semble marquer dans les esprits une action événementielle qui s'attaque à la misogynie structurelle avec une sorte de galanterie palliative. Qu'il s'agisse des médias ou de réactions individuelles, il s'agit toujours de saluer des « femmes » qui cherchent à reprendre le pas sur « des hommes » de la mémoire officielle sans que jamais ne soit évoqué le moindre doute ou questionnement sur l'évidence que l'on suppose derrière « homme » et « femme », dans une perspective égalitaire où le genre n'est véritablement qu'une fiction culturelle et non pas une réalité indépassable. La lutte contre les discriminations sur le genre se confond alors avec la lutte contre les discriminations sur le sexe (Lochak, 2008), et fonde, formellement et réellement, un autre rapport au droit à la non-discrimination (Fondimare, 2014).

Dans ce sens, une militante queer de la sphère militante genevoise relevait peu après la pérennisation des dix premières plaques que le choix de représenter le genre sur un support quantifiable et fini tel que les plaques de noms de rue présente déjà en soi des limites, dans une perspective non-binaire. En effet, constatant l'exigence actuelle d'intégrer les questions de genre au débat métropolitain, les institutions courent le risque d'un *gender planning* standardisé (Louargant, 2017). L'argument du pourcentage, dans la logique des quotas au

⁹⁴ Cette problématique est évoquée plusieurs fois par les historiennes dans la phase de recherche historique du projet 100Elles* et lors de conférences table-rondes à Genève croisant les thématiques de l'espace public et de la mémoire, en 2019 et à venir.

service de l'égalité, utilisé tant par l'Escouade que la Ville dans le cadre du projet 100Elles*, ne fonctionne que si l'on cherche à représenter un nombre fini et limité de cas de figures, or même si la Ville « ne parle même pas de parité » (HR), elle y tend, ce qui n'est en fait possible que dans la binarité. Dès lors, l'utilisation du terme « genre » à la place du terme « sexe » ne signale pas forcément un « glissement de paradigme » (Chaperon, 2003). Déjà dans l'aménagement du territoire, le *gender mainstreaming* européen ne fait pas exception :

« Reléguant la question du genre à l'unique variable du sexe présentes dans les données de population, les observations ont longtemps occulté l'intérêt de produire une information territorialisée genrée. Si des données existent, elles font l'objet de traitements secondaires, de diagnostics localisés. » (Louargant, 2017, p.224)

Consciente de ce discours à travers 100Elles* et au-delà, la Ville voit le recours à la binarité comme une première étape nécessaire dans un processus d'égalité :

« Le fait est quand même que si on fait complètement exploser le concept de binarité, et qu'on ne parle plus des femmes, on réintroduit complètement une invisibilisation des enjeux liés au contexte actuel... Le jour où il y aura plus besoin, bien sûr, mais on est obligé d'en tenir compte comme un premier pas ! » (HR)

Cette logique du « premier pas » n'est pas sans faire écho à la dialectique réforme-révolution qui entend statuer du pouvoir transformateur ou non d'une décision politique.⁹⁵ Ainsi, le premier pas apportant un « mieux » relatif, il menace de se transformer en seul et unique pas. Si promouvoir « les femmes » dans un monde « d'hommes » renvoie à une réalité partagée en tout cas par les personnes cisgenres, penser que combattre les inégalités de genre peut s'arrêter là omet de considérer les personnes qui se trouvent hors de la binarité de genre, et continue de nourrir les représentations qui fondent « la fabrication historique et culturelle de la différence sexuelle » (Preciado, 2003). Dès lors, reproduire leur invisibilisation et leur exclusion à un nouveau niveau entérine la possibilité d'un changement structurel sur les normes de genre et les violences sexistes auxquelles on prétend s'attaquer, symboliquement et institutionnellement. Une égalité « transformative » (Fredman, 2003) qui ferait le pont entre une égalité formelle et une égalité de fait s'appuierait alors non seulement sur une représentation plurielle des féminités mais aussi une représentation plurielle des masculinités, dans la mesure où ces dernières ne renvoient ni à des natures biologiques spécifiques ni à des positions nécessairement dominantes (Fondimare, 2014).

De plus, au-delà de la question du genre, la problématique de l'intersectionnalité du projet 100Elles* place aussi l'institution dans une position ambivalente : s'il est « plus facile de

⁹⁵ Jacques JULLIARD, « RÉFORMISME », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 19 décembre 2021. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/reformisme/>

renommer une rue Lise-GIRARDIN⁹⁶ que Grisélidis-REAL ou Annie-JIAGGE⁹⁷ » (HR), il est aussi du ressort de l'institution de tenir la position du projet auquel elle contribue, dans les termes où elle y voit un bénéfice public. Pourtant, comme vu en 5.2.1, si la Ville se félicite d'avoir pu mettre en œuvre un projet collaboratif qui porte une approche intersectionnelle, la pérennisation des dix premiers noms témoigne d'une prise en compte encore quasiment inexistante de cette intersectionnalité.

5.3. De la critique conservatrice à l'auto-critique

Au-delà de la médiation menée par la Ville avec les acteurxices indirectxes de 100Elles* vuexs en 5.2.1., l'analyse des résistances que le projet suscite révèle finalement les représentations auxquelles il s'attaque. Dans cette partie, nous verrons dans un premier temps (5.3.1.) comment elles illustrent des positions conservatrices qui mettent en crise la notion de « paysage commun » (Sgard *et al.*, 2018). Enfin, étudier les limites dans l'élaboration théorique du projet permettra de compléter le tableau des discours qu'il mobilise (5.3.2.).

5.3.1. Entre conservatisme et logique NIMBY : l'éthique paysagère en tension

Problème public et paysage commun

Peu impactantes sur la finalité du projet comme nous venons de le voir, de nombreuses résistances et marques de désapprobation ont pourtant pavé le chemin du projet 100Elles*. En effet, la construction des problèmes publics et l'attention qui leur est donnée tient aussi à l'existence de « revendications contradictoires, dans les rapports de coopération et de conflit qu'ils nouent avec des intérêts organisés, des administrations, des journalistes ou des intellectuels. » (Neveu, 2017).

Ces revendications dessinent ainsi des positions adverses autour du problème public de la féminisation des noms de rue, et plus largement de la reconnaissance des inégalités de genre dans l'espace public. Pour la Ville, il semble que le simple bruit de « la partie adverse » soit une preuve bienvenue que le projet s'adresse politiquement à des enjeux cruciaux, et qu'il défie bel et bien ce qu'il dit défier :

« La résistance est un signe de réussite aussi, d'une certaine manière... Dans le sens où, c'est parfois difficile à encaisser, mais la réalité c'est que quand tu déclenches ça c'est bien que tu touches un enjeu fondamental. Et c'est comme les panneaux de

⁹⁶ Lise Girardin (1921-2010) est Maire de Genève en 1968, 1972 et 1975, elle est la première femme en Suisse à occuper cette fonction. De 1971 à 1979, elle est aussi la première femme élue au Conseil des États. <https://100elles.ch/biographies/lise-girardin/>

⁹⁷ Annie Jagge (1918-1996) est une magistrate et défenseuse des droits des femmes ainsi que des personnes racisées. <https://100elles.ch/biographies/annie-jiagge/>

signalisation des passages piétons, où tout le monde a hurlé au scandale, mais ça prouve bien que tu touches à quelque chose de très fort en fait, sur les symboles. Enfin voilà, je pense que les résistances c'est aussi un indicateur que tu vises juste. » (HR)

De la réponse sceptique au réflexe agressif, si le projet 100Elles* engendre des résistances, c'est parce qu'il a un impact effectif sur le genre dans la ville. Marginales et peu rationnelles, « ces formes locales de résistance au changement » (Sgard *et al.*, 2018) semblent exprimer que la perspective de « bien commun » (ibid.) amené par le projet n'est pas évidente pour tousxtes. De la désapprobation verbale ponctuelle au lancement de pétition, ces différents degrés de désaccord peuvent autant traduire l'influence de représentations auxquelles le projet s'attaque que l'expression de micro-spatialités injustement non-consultées par le projet. Lorsque les habitantxes de la rue Jean-VIOLETTE s'organisent pour s'opposer à ce que leur adresse devienne la rue Grisélidis-REAL, c'est la notion de paysage commun (ibid.) qui est en crise.

« L'autre problème, c'est le choix de la personne proposée pour remplacer Jean-Violette. "Franchement, il y a une église à côté alors mettre en avant le nom de Grisélidis-Real, connue pour être prostituée, je comprends que ça puisse choquer certains conservateurs, comme moi d'ailleurs". »⁹⁸

D'un côté, les acteurxices du projet 100Elles* conçoivent un paysage commun souhaitable dans la promotion d'une figure qui transcende les stéréotypes de genre et de classe. De l'autre, les habitantxes à l'origine de la pétition conçoivent un paysage commun dans la possibilité d'imposer localement des représentations situées, proches d'une logique NIMBY (« Not In My Backyard », [Pas dans mon jardin]) (Davis, 1990).

Bien que l'expérience paysagère (Dérioz, 2012) soit vécue par tousxtes, elle ne mène pas nécessairement au consensus. Si la médiation menée par la Ville a ponctuellement pu désactiver certaines de ces résistances en apportant des réponses précises, elles ont globalement été suffisamment récurrentes pour permettre leur thématization.

Conservatisme, inclusion de genre et éthique paysagère

Souvent auto-qualifiées de conservatistes, ces positions s'expriment à travers des procédés qui s'inscrivent dans ce que la chercheuse québécoise Mélissa Blais (2019) décrit comme un « antiféminisme » ancré et pernicieux :

« Il s'agit d'une force sociale et politique qui puise à même la misogynie (la haine des femmes) ou le machisme (la supériorité des hommes cis), mais qui est plus circonstanciée et généralement plus organisée contre un féminisme dont il se veut la solution. »⁹⁹

⁹⁸ Témoignage rapporté d'un habitant de la rue Jean-VIOLETTE, signataire de la pétition. Voir Bitsch, K. (2020, 6 décembre). Genève féminise 10 rues, un véritable casse-tête. *RTS.ch*. [En ligne]. Consulté le 26.12.2021

Elle recense ainsi trois grandes familles de discours : la rhétorique du retournement (« les hommes aussi ont des problèmes dont la résolution est de responsabilité collective ») ; la rhétorique de la rationalité (« les femmes qui défendent leurs droits sont dans l'émotion, ce qui est incompatible avec la science et l'objectivité ») ; et la rhétorique du caméléon (« je suis féministe *mais* » ; ou ne donner du crédit qu'aux discours qui ne questionnent rien malgré leur étiquette).



Yves Nidegger

15 septembre 2021 · 🌐



Changer le nom des rues dans les villes conquises est une compulsion classique chez les révolutionnaires, les envahisseurs et les idéologues de tout poil...



100

⁹⁹ Blais, M. (2019, juin). « Décrypter l'antiféminisme ». In *Causes communes*, trimestriel des socialistes, Ville de Genève, p.5

¹⁰⁰ Statut Facebook d'Yves Nidegger, député du canton de Genève au conseil national depuis 2007 et membre de l'Union Démocratique du Centre (UDC), 15 septembre 2021. « La compulsion » et l'envahissement idéologique sont des figures de discours qui visent ici à faire rentrer les revendications du projet 100Elles* dans le registre de la croyance et accusent les autrices d'une incapacité à raisonner objectivement : un exemple de la rhétorique de la rationalité exposée par Mélissa Blais.

Voir Nidegger, Y. (2021, 15 septembre), *Changer le nom des rues dans les villes conquises est une compulsion classique* [Image] [Mise à jour de statut]. Facebook. <https://www.facebook.com/1650791134/posts/10223935582291350/?d=n>

À l'instar des remarques que connaissent d'autres projets en faveur d'une meilleure inclusion de la diversité de genre, toute une figure de discours détracteurs a ainsi consisté à décrédibiliser les auteurxices de 100Elles* à travers billet de blogs, statut Facebook, ou encore courriels spontanés adressés à L'Escouade. Ainsi, la désignation des jeunes militantes en figures « puériles », « hystériques », et « extrémistes »¹⁰¹ est une illustration de la rhétorique de la rationalité.

Accusant l'institution de « collaborer » avec « le fascisme féministe » et de participer à renforcer « la citadelle du féminisme genevois », il est également demandé si les « "victimes" peuvent-elles parfois faire des "victimes"... plus victimes encore? ». Autoqualifié de « victime de victime » qui se verrait forcé de témoigner de ses « turpitudes envers la gent féminine », l'auteur de ces tournures illustre parfaitement ce que décrit la rhétorique du retournement.

Face à ces divergences dans « l'expérience paysagère » invoquée par 100Elles*, il s'agit dès lors de distinguer les résistances qui sont « des ressorts pour un projet plus partagé » (Sgard *et al.*, 2018) des résistances qui s'opposent déjà à une proposition de paysage effectivement plus partagé. Ainsi, 100Elles* étant en soi déjà l'expression d'une résistance face à un paysage qui ne s'adresse pas à tousxtes, les positions adverses s'extraient de toute force de proposition en s'auto-identifiant elles-mêmes à travers une aversion pour le changement. La lutte anticonservatrice passe aussi par « la traque des arguments et des théories naturalistes » (Delphy, 2001) qui se retrouvent à fonder le droit et ainsi à légitimer des discriminations.

Le 10 mars 2020, le quotidien *GHI* compose sa Une d'un article¹⁰² intitulé « Ces minorités qui nous tyrannisent » et évoque la féminisation des 250 panneaux de signalisation en Ville de Genève comme le « symbole d'une époque où le débat s'est polarisé », se plaignant d'une « oppression totalitaire » et du sentiment d'« autocensure » qui résulterait de la prégnance de la justice sociale dans les sujets d'actualité locaux... Basés sur des arguments qui tiennent leur valeur d'autorité par défaut (l'habitude, la tradition, la nécessité de l'ordre), ces discours ne sauraient traduire autre chose que le luxe de pouvoir s'abstenir de penser des problématiques auxquelles leurs émetteurxices ne sont pas confrontéexs elleux-mêmes, et illustrent de nouveau le principe de la rhétorique du retournement.

Dénonçant une « omerta généralisée »,¹⁰³ ces positions témoignent davantage d'une paresse et d'un désintérêt pour l'altérité que de la véritable ambition de justice et de liberté à laquelle elles prétendent. Un billet de blog de la Tribune de Genève (avril 2020) reproche aux auteurxices de 100Elles* (et à la Ville qui les soutient) de s'anonymiser et ainsi de porter atteintes aux valeurs démocratiques inaliénables dont la Ville devrait se porter garante :

¹⁰¹ Expressions employées par un journaliste opposé au projet et très animé par le vœu d'obtenir une réponse de l'Escouade à travers un corpus de courriels adressés à l'association entre 2019 et 2021. (Source I, voir partie 3.3.)

¹⁰² Bonavita, F. (2020, 10 mars). Ces minorités qui nous tyrannisent. *GHI.ch*. [En ligne] Consulté le 16 décembre 2021. <https://www.ghi.ch/le-journal/geneve/ces-minorites-qui-nous-tyrannisent>

¹⁰³ Voir note précédente.

« Même sur Internet, on ne trouve aucun nom des membres de cette association qui use d'un nous de majesté fort peu démocratique ! »¹⁰⁴

Au-delà d'une incompréhension des enjeux soulevés par l'expression du problème public de l'invisibilisation des femmes dans l'espace public genevois, l'aversion pour le changement apparaît donc finalement comme la traduction d'intérêts particuliers à ce que le changement n'ait pas lieu, détachée de toute éthique du « bien commun » paysager (Donadieu, 2014 ; Sgard et al., 2018), et effectivement en désaccord avec l'agenda politique de la Ville de Genève pour l'espace public municipal.

5.3.2. Ambiguïtés théoriques dans la sphère militante

La question de la reconnaissance du travail du sexe : le cas d'Anna S.

La rédaction des biographies, leur relecture, leur validation témoigne parfois de discours féministes soit ambigus, soit divergents, qui façonnent aussi le propos du projet 100Elles*. Ainsi, pour révoquer Anna S., sa biographie fait état de sa vie de « prostituée » au destin « tragique », citant des sources datées essentiellement du XIX^e siècle qui dépeignent et se focalisent sur un rapport avant tout passif et victimaire au travail du sexe, ne soulignant jamais que celui-ci peut et doit se distinguer de la « traite humaine » dont le personnage est en réalité victime¹⁰⁵. De surcroît, la présence de cette femme dans le projet 100Elles* a finalement été retenue et légitimée pour le fait qu'elle est une figure martyre « de la prostitution », et que la création de la Fédération abolitionniste internationale par Josephine Butler (une autre figure du projet 100Elles*)¹⁰⁶ qui « milite pour l'abolition de la prostitution » est perçue par les acteurxices du projet comme une influence majeure et positive pour la région. Si l'autrice de la biographie est la même que celle de la biographie d'Anna S., la biographie de Josephine Butler est cette fois conclue par une importante remise en contexte qui explique que

« À sa mort, elle reste, dans la mémoire du mouvement, une pionnière importante pour son engagement et pour ses principes, même si ses stratégies politiques ne sont pas partagées par tous les courants féministes et que la morale protestante puritaine qui préside à son combat contre la prostitution appartient largement au XIX^e siècle. »

¹⁰⁴ Roulet, M. (2020, 19 avril), Qui veut modifier les plaques de rues à Genève ? On veut des noms ! *Parenthèses de Michèle Roulet. Les Blogs, Tribune de Genève*. [Blog] Consulté le 26 décembre 2021 <https://micheleroulet.blog.tdg.ch/archive/2020/04/18/qui-veut-modifier-les-plaques-de-rue-a-geneve%C2%A0-on-veut-des-n-305944.html>

¹⁰⁵ Voir entre autres « Une tentative de suicide », *Journal de Genève*, 24 juin 1888, p. 2 ; Ochsenbein, Charles-Louis, *Libres ou séquestrées ?*, Genève, Rivera & Dubois, 1888 ; Käppeli, Anne-Marie, *Sublime croisade. Éthique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Genève, Zoé, 1990

¹⁰⁶ Voir biographie de Josephine Butler, site web de 100Elles*. Consulté le 26 décembre 2021 <https://100elles.ch/biographies/josephine-butler/>

Critique et nécessaire, cette précision n'enlève rien au fait que les propositions de ces figures parmi les noms de rue de 100Elles* semblent incongrues, tant elles sont à la fois dépassées d'un point de vue politique et ambiguës d'un point de vue moral. En effet, un des constats sur lesquels se base 100Elles* est bel et bien que la ville met en avant des figures masculines, blanches, et bourgeoises, responsables d'une normativité monolithique et parfois moralement contestable, comme c'est le cas avec le biologiste raciste Carl Vogt qui donne actuellement son nom à un boulevard ainsi qu'un bâtiment de l'Université de Genève¹⁰⁷. Dès lors, chercher à y remédier en mettant en avant d'autres figures à la morale obsolète, même féminines, semble politiquement manquer sa cible, et surtout, marque quelque part dans le processus de projet une faille qui traduit, sinon l'axe politique de certain^xes de ses acteur^xices, la complexité d'un projet qui doit concilier des intérêts et des points de vue très divers.

S'il est parfois précisé dans la rédaction des biographies que les sources historiques traduisent un parti-pris situé sur la question du travail du sexe, il est du travail de la recherche historique de rendre compte de ce contexte sans le réhabiliter, si celui-ci est aujourd'hui admis comme dépassé et délétaire. En effet, ce sont deux choses très différentes que de parler d' « Anna S., prostituée » en tant que victime passive d'une condition sordide à pénaliser pour abolir sans condition, et de travailleuse du sexe dans l'étau d'un système capitaliste patriarcal qui autorise le proxénétisme aux dépens d'une émancipation féminine potentielle (Weeks, 2011).

Autoréflexions sur les limites de l'intersectionnalité du projet

La mise en lumière de cette ambiguïté conduit inévitablement à une prise de recul sur ma propre position, que je partage donc *a priori* avec les autres militantes de l'Escouade depuis le début du projet 100Elles*. S'il y a eu une volonté fondamentale de ne pas parler uniquement des femmes dont le parcours facilitait déjà leur reconnaissance sociale, cela n'a pas empêché, comme nous l'avons vu, aux figures bourgeoises et blanches du projet d'être mises en avant de par la logique de médiation employée par la Ville, mais aussi de n'être nous-mêmes pas assez attentives à des expériences qui ne nous concernaient pas, et des positions que nous n'occupions pas. Comme Sophie Louargant l'exprime dans son étude sur la commune de Gières dans les années 2000, « les formes d'observation » renseignent sur « les points aveugles » de celle-ci (2017), et semblent être ici symptomatiques d'une position de classe, à savoir un entre-soi socio-culturel voire économique relativement privilégié.

Dans la mise en œuvre-même du projet, la formation des groupes de travail (historiennes, militantes) s'est ainsi pragmatiquement faite avec des personnes capables de mener des recherches qui respectent les codes de scientificité académique, ou au moins d'y contribuer. Dès lors, et malgré nos ambitions intersectionnelles, nous avons presque toujours entretenu des positions relativement détachées au regard des enjeux que nous avons traités à travers 100Elles*, ce qui peut fatalement être à l'origine d'un discours qui ne rend pas toujours correctement compte de certaines expériences : partant du cas d'Anna S., il est juste de dire

¹⁰⁷ Voir par exemple Mounir, R. (2020, 17 juin). Carol-Vogt, progressiste et raciste. *Le Courrier*. [En ligne]. Consulté le 26 décembre 2021 <https://lecourrier.ch/2020/06/17/carol-vogt-progressiste-et-raciste/>

qu'aucun^{xe} travailleur^{xeuse} du sexe n'a été inclus^{xe} parmi les acteur^{xices} du projet, de même qu'aucune personne n'étant pas passée par l'université ou des études supérieures quelconques. À ma connaissance, aucune personne transgenre n'a même été activement incluse non plus.

Ainsi, l'exemple de ces ambiguïtés montre bien que le projet aurait gagné en intersectionnalité et donc en efficacité si ses acteur^{xices} avaient constitué une diversité en adéquation avec les situations évoquées. C'est aussi un exemple supplémentaire pour faire valoir une consultation et une participation toujours plus accrues dans les projets qui concernent l'espace public, devenant ainsi une condition de l'éthique paysagère (Sgard *et al.*, 2018) et d'un paysage commun.

6 ■ conclusion

Il était acquis qu'agir sur la forme urbaine est une manière de générer de la transformation sociale. Ce travail a confirmé que l'espace public genevois est, comme les autres, soumis à des mécanismes sociaux qui mêlent genre et espace. Afin de caractériser le pouvoir normatif du projet 100Elles*, nous avons décentré le regard sur l'espace public à travers la notion de paysage, permettant de rentrer dans l'analyse des représentations et des valeurs subjectives qui se portent sur un lieu. Là où « redéfinir l'espace public » est un concept large, la question de la performativité du projet 100Elles* sur l'espace public genevois a pourtant pu trouver réponse à travers quelques grands thèmes.

Ainsi, à travers ses moyens d'action (objets-plaques, visites guidées, événements), son processus (de l'arène militante à l'arène institutionnelle), et sa gouvernance (acteurxices impliquéexs, perspectives manquantes), le projet 100Elles* insuffle à la fois un repoussement et un renforcement des normes de genre.

Nous avons donc vu en première partie d'analyse que la diversité des supports investis par le projet 100Elles* sont autant d'opportunités de médiatisation des normes de genre (Faccioli, 2007). Le choix de plaques de noms de rue comme support physique affichant un code couleur perçu comme féminin s'est présenté comme un moyen de porter publiquement un discours sur les valeurs de pouvoir et de légitimité, par défaut dissociées du genre féminin (Héritier, 2002 ; Bideaux, 2020). À travers des figures historiques féminines, la reconnaissance publique du travail de *care* et du travail domestique comme condition de l'existence d'une sphère publique a contribué à évoquer la vulnérabilité socio-économique et défaire l'invisibilité sociale qui concernent des trajectoires typiquement féminines. Publiciser la domesticité (Davidoff & Hall, 1987) apparaît alors comme un moyen de politiser l'espace privé et de nuancer la figure victimaire en redistribuant les valeurs de mérite et de dignité. Les visites guidées, ainsi que les manières d'intégrer les noms de rue à ses repères, ont ensuite révélé des enjeux spatiaux : qu'il s'agisse d'intégrer des figures féminines à son paysage quotidien ou de jouer ponctuellement d'un rapport flâneur à la ville, les plaques 100Elles* tentent de ritualiser (Wulf, 2010) de nouvelles expériences positives de ce que signifie « être une femme en ville ».

Dans un deuxième temps, nous avons évoqué le passage du projet d'une arène militante à une arène institutionnelle, et ses effets sur la teneur du projet. Ainsi, la collaboration entre la Ville et l'Escouade témoigne d'abord d'une préoccupation politique institutionnelle en accord avec un problème public relevé par la sphère associative (Cefaï, 2016 ; Neveu, 2017). Mais si l'invisibilisation des femmes dans l'histoire et l'espace public genevois fait consensus pour les militantes et les acteurxices de la Ville, la mise en place du projet requiert finalement un important travail de médiation, témoin d'« apprentissages » sur le genre dans la fabrique de la ville (Lourgant, 2017). C'est parce qu'elle est convaincue du changement normatif (Martouzet, 2002) à l'œuvre derrière le genre des noms de rue que la Ville propose d'engager un processus de pérennisation de certains noms. Néanmoins, la motion M-2536 qui enclenche la

féminisation des dix premiers noms semble se rattacher malgré les ambitions initiales à une certaine logique patrimoniale, délaissant l'aspect intersectionnel du projet. Une analyse quantitative et qualitative de ces dix noms révèle en effet qu'entre les odonymes débaptisés, les odonymes féminins sélectionnés et l'importance symbolique des voies retenues (Ouali & Lannoy, 2020), ce premier lot ne défie que peu la prise d'espace initialement attribuée au genre masculin. D'autre part, les données montrent la difficulté de la sphère militante à faire reconnaître son travail de manière univoque : tantôt sur-médiatisée, tantôt invisibilisée, elle observe en parallèle le projet 100Elles* se faire prétexte d'un recours systématique au travail militant gratuit, renforçant les logiques patriarcales institutionnelles pourtant dénoncées (Charles & Galerand, 2017, Dunezat, 2017). Dès lors, cette capacité à s'appropriier le travail militant questionne les ambitions politiques institutionnelles, et une critique queer du projet 100Elles* relève la demi-mesure avec laquelle le sexisme systémique est abordé : aucune figure de discours justifiant la meilleure représentation des femmes dans l'espace public genevois dans le cadre du projet ne remet vraiment en question ce qui est entendu par « genre féminin », et toutes s'appuient sur une vision binaire et essentialisante du genre, ce qui empêche une véritable égalité transformative (Fredman, 2003).

Dans un troisième temps, l'analyse des arguments anti-100Elles* montre comment ils convoquent une expérience de l'espace public qui n'est compatible ni avec une perspective égalitaire, ni avec la notion de paysage commun. Entre revendication d'une identité locale (Davis, 1990) et anti-féminisme (Blais, 2019), les personnes qui s'opposent au projet 100Elles* viennent finalement confirmer les leviers que le projet active. Enfin, une auto-critique du projet révèle un relatif entre-soi dans la sphère militante comme dans la sphère institutionnelle, qui pose dès lors des limites à l'intersectionnalité du projet et un propos parfois en demi-teinte sur une action qui prétend à une certaine radicalité.

Cette recherche permet donc de répondre aux deux hypothèses formulées au début.

Hypothèse n°1

le projet 100Elles* est un projet de paysage, et par conséquent, il est capable d'action paysagère.

Confirmant la première hypothèse de ce travail, l'« action paysagère » dans le cadre de 100Elles* s'appuie essentiellement sur deux des trois dimensions décrites par Davodeau : hors de l'action paysagiste à proprement parler, le concours de l'action citoyenne et de l'action publique révèle ici à elles seules un emparement de la question du paysage, à travers son aspect symbolique. Cet échange bilatéral contourne la question éthique qui réside derrière le fait de « forcer une lecture paysagère d'experts » sur des objets que l'action citoyenne ne saisit pas en ces termes. Si peu de gens semblent avoir consciemment intégré des noms de rue du projet dans leurs repères spatiaux, c'est d'abord l'action citoyenne et militante qui révèle voire exige une lecture du paysage symbolique à travers la féminisation de l'odonymie. Cependant, la confirmation de la seconde hypothèse de ce travail donne aussi des limites à la première.

Hypothèse n°2

100Elles*, de par sa logique paritaire, s'inscrit à certains égards dans une position essentialisante sur la notion de genre.

En effet, l'institutionnalisation du projet révèle un processus de déformation des buts de celui-ci: incapable de se saisir des enjeux politiques à l'extérieur d'un contexte d'agenda politique, la sphère institutionnelle se révèle prisonnière de ses outils et des rapports de pouvoir qui la constituent. Nous avons vu pour quelles raisons pérenniser des noms de rue féminins servait les ambitions initiales du projet. Dans un second temps, nous avons analysé les raisons pour lesquelles le processus de pérennisation et les figures discursives qui l'entourent ne font que reprendre une logique paritaire, renforcent les frontières de genre au lieu de les repousser, et dès lors, reproduisent de l'exclusion. Ainsi, à travers les modalités du processus de pérennisation des noms de rue, le projet 100Elles* révèle, pour l'instant, une relative incapacité de l'institution à s'adresser structurellement aux problématiques qu'elle entend traiter.

Dès lors, l'urbanisme événementiel (Matthey, 2011) apparaît alors comme une expression du traitement superficiel de ces questions par les institutions, qui se situent davantage dans une démarche de l'ordre de la « performance » -dans le sens de la mise en scène- que de la « performativité » -dans le sens de la transformation sociale. La cohérence transversale des politiques de la Ville est donc absolument nécessaire pour ne pas transformer ce type de projets en démarche superficielle, visant davantage le signalement de vertu que la prise en charge publique effective des mécanismes qui amenuisent les trajectoires socio-économiques des femmes (cis) et des minorités de genres, conditionnant leurs pratiques de l'espace public.

Réflexions parallèles sur la pratique aménagiste et l'éthique du paysage

La thématique des conflictualités paysagères se révèle être comprise à l'intérieur du sujet plus vaste de la sociologie des problèmes publics. Les professionnelxles du paysage gagneraient donc à approcher les débats sur le paysage autant sous l'angle politique et structurel de la sociologie des problèmes publics que comme un exercice de discours, où doivent triompher les partis de l'esthétique et du fonctionnalisme du projet. Aborder le projet de paysage comme un outil de résolution des problèmes publics encouragerait aux méthodes participatives, donnerait de l'espace aux controverses publiques (Trom, 2001) et placerait le professionnelxle du paysage dans une « éthique des relations » (Sgard et al., 2018) accrue.

À ce sujet, l'étude du cadre institutionnel suisse suggère que cette entreprise de « politisation du paysage » à travers les questions de genre est limitée par sa faible prise en compte au niveau légal. Ainsi, 100Elles* est un geste municipal qui répond à une nécessité globale et souligne en Suisse l'urgence de s'en saisir aux échelons supérieurs, à travers les deux outils institutionnels qu'il convoque : le droit de l'aménagement du territoire, et la déclinaison des principes de la LEg dans celui-ci.

D'autre part, le paysage sous l'angle de ses conflictualités, entre action citoyenne et action publique, semble omettre de traiter la question esthétique qui fonde l'action « paysagiste », professionnelle. Confronter les pratiques genrées de l'espace urbain avec la pratique paysagiste du projet urbain permet de révéler que, dans ses méthodes et ses diagnostics,

l'architecture du paysage convoque un rapport à l'urbanité qui ne prend pas en compte le paramètre du genre. Si l'expérience esthétique du paysage est rendue possible par la flânerie, il semblerait que bon nombre de femmes (et de personnes qui ne sont pas des hommes cis) en soient relativement privées, ou que leur vision du paysage urbain tienne moins à des valeurs esthétiques qu'à des valeurs d'usage.

Loin de chercher à dépouiller les professionnelxles du paysage de leur expertise des formes et des matérialités, cette conclusion propose plutôt d'intégrer davantage le thème des conflictualités paysagères dans la pratique paysagiste et, dans une perspective politique de droit à la ville, d'étalonner ainsi le baromètre du « beau » sur celui du « juste ».¹⁰⁸

¹⁰⁸ Voir Davodeau, 2020, p.129

7 ■ bibliographie

ouvrages et articles scientifiques

d'Albis, H., Bonnet, C., Navaux, J., Pelletan, J., & Solaz, A. (2016). Travail rémunéré et travail domestique. *Revue de l'OFCE*, (5), 101-130.

Association L'Escouade et al. (2020). *100Elles* : Pour une féminisation de la mémoire collective genevoise*. Editions Georg. 232p.

Badariotti, D. (2002). Les noms de rue en géographie. Plaidoyer pour une recherche sur les odonymes / *Street names, an argument for a geographic research*. In: *Annales de Géographie*, t. 111, n°625. pp. 285-302.

Barthe, F., Hancock, C., (2005), (dir), « Le genre, constructions spatiales et culturelles », *Géographies et Cultures*, n°54.

Bauhardt, C., (2004), Discours féministes et architecture/recherche urbaine (avec des exemples d'Allemagne). In Denéfle, S. (Ed.), *Femmes et villes*. Presses universitaires François-Rabelais. doi :10.4000/books.pufr.351

Baxandall, R., Gordon, L., Reverby, S. (dir.). (1976). *America's Working Women : A Documentary History, 1600 to the Present*. New York, Vintage Books.

Beebeejaun, Y. (2017). Gender, urban, space, and the right to everyday life. *Journal of Urban Affaires*, 39(3), 323-334

Beguin, J. C. (1998). La constitutionnalisation du principe d'égalité hommes/femmes en Suisse et le processus de concrétisation. *Revue internationale de droit comparé*, 50(1), 67-92.

Benoît, A. (2014). L' « espace public » à l'épreuve de la critique féministe. *Philonsorbonne*, (8), 121-131

Bideaux, K. (2020). Rose,(hyper) féminité et pouvoir, de Madame de Pompadour à Paris Hilton. In *International Conference on colors and cultures*.

- Bondi, L. (1998). Gender, class, and urban space: Public and private space in contemporary urban landscapes. *Urban geography*, 19(2), 160-185
- Bordes, V. (2006, November). Espaces publics, espaces pour tous?. In *Espaces de la jeunesse, espaces publics: organisation locale*.
- Borghi, R. (2012). De l'espace genré à l'espace "queerisé". Quelques réflexions sur le concept de performance et sur son usage en géographie. *Espace et Sociétés*, (3), 109-116.
- Bouquet, B. (2015). L'inclusion : approche socio-sémantique. *Vie sociale*, 11, 15-25. <https://doi.org/10.3917/vsoc.153.0015>
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*, Paris, Seuil, coll. Liber, 134 p.
- Brasseur, M. (2012). L'interaction du chercheur avec son terrain en recherche-action : deux cas d'accompagnement individuel des managers. *Recherches en Sciences de Gestion*, 89, 103-118. <https://doi.org/10.3917/resg.089.0101>
- Budry, M. et Ollagnier, E. (1999). *Mais qu'est-ce qu'elles voulaient ? : histoires de vie du MLF à Genève*. Lausanne: Editions d'en bas.
- Butler, J. (1990). *Gender trouble: Feminism and the subversion of identity*.
- Brugère, F., (2011), *Qu'est-ce que le Care*, Paris, PUF.
- Casillo, I. (2013). « Espace public ». In Casillo I., Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau, J-M., Lefèbvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, 42.
- De Certeau, M. (1980). *L'Invention du quotidien, tome 1. : Arts de faire*, Gallimard, Paris. (nouvelle éd. 1990).
- Cefaï, D. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques.... Que nous apprend le pragmatisme?. *Questions de communication*, (30), 25-64.
- Chaperon, S. (2003). Le genre: un mot, un concept ou un label ?, *Fougeyrollas-Schwebel Dominique et al*, 107-112.

- Chabaud-Rychter, D., Fougeyrollas-Schwebel, D., & Sonthonnax, F. (1985). *Espace et temps du travail domestique*. FeniXX.
- Charles, A., & Galerand, E. (2017). Du travail ménager au service domestique, de l'emploi féminin au travail militant: critiques féministes en évolution. *Recherches féministes*, 30(2), 1-16.
- Charmes, E. (2006). *La rue, village ou décor ? Parcours dans deux rues de Belleville*. Ivry-sur-Seine: Créaphis Éditions.
- Clair, I. (2012). *Sociologie du genre*. Paris: Armand Colin.
- Clément, G., Eveno, C. (1997). *Le Jardin planétaire*, L'Aube/Château-Vallon, (rééd. 1999)
- Clément, G., Valegeas, F., (2017), « De quoi la « ville inclusive » est-elle le nom ? Exploration d'un concept émergent à partir de discours scientifiques et opérationnels », *Métropoles* [En ligne], 20 | mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 25 avril 2021
- Clerval, A., & Fleury, A. (2009). Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, (8).
- Clerval, A., Fleury, A., Rebotier, J., & Weber, S. (2015). Introduction. In Clerval, A., Fleury, A., Rebotier, J., & Weber, S. (Eds.), *Espace et rapports de domination*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. doi :10.4000/books.pur.59243
- Club of Rome, (1972), *The Limits to Growth*.
- Collignon, B. et Staszak, J-F. (2004). *Espaces domestiques. Construire, habiter, représenter*. Paris: Bréal-éditions
- Coluccia, E., Louse, G. (2004). Gender differences in spatial orientation: A review. *Journal of Environmental Psychology*. 24. 329-340. 10.1016/j.jenvp.2004.08.006.
- Condon, S., Lieber, M. et Maillochon, F. (2005). Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines. *Revue française de sociologie*, 46(2), 265- 294
- Connell, R. W., & Messerschmidt, J. W. (2005). Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept. *Gender & Society*, 19(6), 829–859. <https://doi.org/10.1177/0891243205278639>

- Corajoud, M. (2010). *Le Paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 272 p.
- Coutras, J., (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Armand Colin.
- Crozat, D., (2009). *La performativité pour dépasser la représentation (ou tout un monde à s'inventer)*.
- Damyanovic, D., & Zibell, B. (2013). Is there still gender on the agenda for spatial planning theories?: Attempt to an integrative approach to generate gender-sensitive planning theories. *DisP-The Planning Review*, 49(4), 25-36.
- Davidoff L. et Hall C. (1987), *Family Fortunes. Men and Women of the English Middle Class (1780-1858)*, Chicago, University of Chicago Pres
- Delgado, M., (2016). *L'espace public comme idéologie* (Traduit par C. Brendlé). Toulouse: Bayard.
- Denèfle, S. (Ed.), (2004). *Femmes et villes*. Presses universitaires François-Rabelais. doi :10.4000/books.pufr.351
- Di Méo, G., (2011), *Les Murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Colin.
- Di Méo, G. (2012). Éléments de réflexion pour une géographie sociale du genre : le cas des femmes dans la ville. *L'Information géographique*, 2(2), 72-94. DOI : <https://doi.org/10.3917/lig.762.0072>
- Doan, P. L. (2010). The tyranny of gendered spaces—reflections from beyond the gender dichotomy. *Gender, Place & Culture*, 17(5), 635-654.
- Donadieu, P. (2012). *Sciences du paysage : Entre théories et pratiques*. Lavoisier, 230 p.
- Droz, Y., Miéville-Ott, V., Spichiger, R., & Forney, J. (2006). *Le champ du paysage: représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage: de la Vue-des-Alpes au Pays-d'Enhaut*. Université de Neuchâtel.
- Dupont, L., (2014). « Terrain, réflexivité et auto-ethnographie en géographie ». *Géographie et cultures*. 89-90 | 93-109.
- Dupont-Kerlan, E., & Fontaine, H. (2004). Femmes, Transports et Villes. In Denèfle, S. (Ed.), *Femmes et villes*. Presses universitaires François-Rabelais. doi :10.4000/books.pufr.366

- Dunezat, X. (2017). L'articulation entre travail domestique et travail militant. Le cas des «mouvements de sans» en France. *Recherches féministes*, 30(2), 255-275.
- Ehrenreich, B., English, D., (1975), « The Manufacture of Housework », *Socialist Revolution* 5.
- Emerson, R. M., Fretz, R. I., & Shaw, L. L. (2011). *Writing ethnographic fieldnotes*. University of Chicago Press.
- Ewen, S. (1976). *Captains of Consciousness : Advertising and the Social Roots of the Consumer Culture*, New York, McGraw-Hill Book Co.
- Faccioli, P. (2007). La sociologie dans la société de l'image. *Sociétés*, (1), 9-18.
<https://doi.org/10.3917/soc.095.0009>
- Faure, E., Hernandez-Gonzalez, E., Luxembourg, C. (dir.), (2017), *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil-sous-Bois, coll. Le Temps des Cerises, 302 p.
- Fausto-Sterling, A., (1993)., « The Five Sexes: Why Male and Female are not Enough ». *Science*. 33.
- Fenster, T. (1999). Space for Gender: Cultural Roles of the Forbidden and the Permitted. *Environment and Planning D: Society and Space*, 17(2), 227–246.
- Fenster, T. (2005). Gender and the city: The different formations of belonging. *Journal of Gender Studies*, 14(3), 217–231.
- Fijalkow, Y. (dir.), (2017). *Dire la ville c'est faire la ville. La performativité des discours sur l'espace urbain*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 194 p.
- Fondimare, E. (2014). Le genre, un concept utile pour repenser le droit de la non-discrimination. *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, (5).
- Francis, M. (1989). Control as a dimension of public-space quality. Dans I. Altman et E. H. Zube (dir.), *Public places and spaces* (pp.147-172). New-York: Plenum Press.
- Fraser, N. (1992). Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy. In C. Calhoun (Eds.), *Habermas and the Public Sphere* (pp. 109-142). Cambridge, MA: MIT Press.

- Fraser, N. (2012). *Le féminisme en mouvements: des années 1960 à l'ère néolibérale*. Paris, La Découverte.
- Freeman, J. (1970). *La tyrannie de l'absence de structure*. disponible en ligne sur le site: <http://1libertaire.free.fr/JFreeman01.html>
- Frisch, M. (2015). Finding transformative planning practice in the spaces of intersectionality. In P. L. Doan (dir.), *Planning and LGBTQ communities: The need for inclusive queer spaces* (pp. 129–146). New York: Routledge.
- Froidevaux-Metterie, C. (2015). *La révolution du féminin*, Paris, Gallimard, series: « Bibliothèque Sciences Humaines » 384 p.
- García Ramón, M. D., Ortiz, A., & Prats, M. (2004). Urban planning, gender and the use of public space in a peripheral neighbourhood of Barcelona. *Cities*, 21(3), 215-223.
- Gauché, E. (2015). Le paysage à l'épreuve de la complexité: les raisons de l'action paysagère. *Cybergeo: European journal of geography*.
- Georges, M., Merlin, P., Choay, F., et al., (1990), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988. In: *L'Information Grammaticale*, N. 44, pp. 44-45.
- Gibout, C., (2004). La « sur-mobilité » : une question de genre ? In Denèfle, S. (Ed.), *Femmes et villes*. Presses universitaires François-Rabelais. doi :10.4000/books.pufr.373
- Gilligan, C. (1982). *In a Different Voice* (Harvard University Press, Cambridge, MA).
- Gomes, P. (2012, October). Factors of good public space use. In *XIII Coloquio Ibérico de Geografia. Respuestas de la Geografía Ibérica a la crisis actual*. (pp. 608-618). Meubook.
- Gordon, D., « Capitalist Development and the History of American Cities ». In K. Tabb, W., Sawyers, L., (dir.), (1978), *Marxism and the Metropolis*, New York, Oxford University Press, p.48-50
- Gregoris, M-T. (2012). Denis Delbaere : La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, (14-15).
- Guery, F. (1989). *Fétichisme et paysage*. *Ethnologie française*, 201-208.

- Habermas, J. (1962). *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (Traduit par M. B. de Launay). Paris: Payot.
- Hancock, C. (2002). Genre et géographie : les apports des géographies de langue anglaise. *Espace, populations, sociétés*, 20(3), 257-264.
- Haraway, D. (2007). Savoirs situés: la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle. *D. Haraway, Manifeste cyborg et autres essais*, Exils Editeurs, Paris, 107-143.
- Harding, S. (1991). *Whose Science? Whose Knowledge?: Thinking from Women's Lives*. Ithaca, New York: Cornell University Press.
- Hayden, D., (1981). " Grand Domestic Revolution " : *Feminism, Socialism and the American Home, 1870-1930* (Cambridge, Mass, MIT Press).
- Héritier, F. (1996). *Masculin/féminin: la pensée de la différence*. Odile Jacob.
- Héritier, F. (2002). *Masculin Féminin II: dissoudre la hiérarchie*. Odile Jacob.
- Héritier, F., Perrot, M., Agacinski, S., Bacharan, N., (2011), *La plus belle histoire des femmes*, Seuil, 308 p., p.21.
- Horelli L., Booth C. et Gilroy R., (2000) The Eurofem Toolkit for mobilizing women into local and regional development. Helsinki : Helsinki University for Technology.
- Jacquemart, A. & Albenga, V. (2015). Pour une approche microsociologique des idées politiques: Les appropriations ordinaires des idées féministes. *Politix*, 109, 7-20. <https://doi.org/10.3917/pox.109.0007>
- Jacquot, S. (2006). L'instrumentation du gender mainstreaming à la commission européenne: entre 'ingénierie sociale'et 'ingénierie instrumentale'. *Politique européenne*, (3), 33-54.
- Jaillet, M.-C. (2015), « Grand témoin », in « Observer la cohésion sociale et la ville inclusive », *Actes du 13e séminaire de l'observation urbaine*, novembre 2015, organisé par l'AdCF, le Cerema, la Fnau et l'Insee
- Jambard, P. (2002). La SAE, un constructeur de la ville des Trente Glorieuses. *Entreprises et histoire*, 30, 45-62. <https://doi.org/10.3917/eh.030.0045>

- Kern, L. (2010). Selling the 'scary city': gendering freedom, fear and condominium development in the neoliberal city, *Social & Cultural Geography*, 11:3, 209-230, DOI: 10.1080/14649361003637174
- Lapalud, P., Blache, C., & Roussel-Richard, L. (2016). Le droit à la flânerie. *Les cahiers de la LCD*, (1), 34-57.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Paris: Anthropos.
- LeGates, M. (2012), *In their Times. A History of Feminism in Western Society*, New York, Routledge.
- Lelli, L., Paradis-Maindive S. (2000). Quand le «paysage ordinaire» devient un «paysage remarqué». In: *Sud-Ouest européen*, tome 7. L'environnement entre nature et paysage. pp. 27-34.
- Lieber, M. (2002). Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public: une entrave à la citoyenneté?. *Nouvelles questions féministes*, 21(1), 41-56.
- Lieber, M., (2008), *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Lits, M. (2014). L'espace public : concept fondateur de la communication. *Hermès, La Revue*, 70, 77-81. <https://doi.org/10.3917/herm.070.0075>
- Lochak, D. (2008). « Dualité de sexe et dualité de genre dans les normes juridiques », *Mélanges Andrée Lajoie*, p. 675
- Louargant, S. (2002). De la géographie féministe à la « Gender Geography » : une lecture francophone d'un concept anglophone. *Espace Populations Sociétés*, 20(3), 397-410.
- Louargant, S. (2015). Penser la métropole avec le genre. *Travail, genre et sociétés*, 33, 49-66. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0049>
- Louargant, S., Côté, D. (2017). « Porter la voix des femmes dans les politiques territoriales locales : regards croisés Gatineau—Grenoble », *Géocarrefour* [En ligne], 91/1 | mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 13 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10042> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10042>
- Loukaitou-Sideris, A., & Ehrenfeucht, R. (2009). *Sidewalks: Conflict and negotiation over public space*. MIT Press.

- Low, S. et Smith, N. (2006). *The Politics of Public Space*. Londres : Routledge.
- Low, S. (2017). Public space and the public sphere: The legacy of Neil Smith. *Antipode*, 49, 153-170.
- Lussault, M., & Lévy, J. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*.
- Lussault, M., (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, 366 p.
- Matthey, L. (2015). *Building up stories. Sur l'action urbanistique à l'heure de la société du spectacle intégré*. Genève, A-Type éditions, 157p.
- Matthey, L. (2014). L'urbanisme qui vient. Usage des valeurs et du storytelling dans la conduite contemporaine des projets urbains (un exemple suisse). *Cybergeo: European Journal of Geography*.
- Mansbridge, J. & Shames, S. L. (2012). Vers une théorie du *backlash* : la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir. *Recherches féministes*, 25(1), 151–162. <https://doi.org/10.7202/1011121ar>
- Martouzet, D. (2002). Normativité et interdisciplinarité en aménagement-urbanisme [*]. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 619-642. <https://doi.org/10.3917/rru.024.0619>
- Mercier, G. (2006). La norme pavillonnaire : mythologie contemporaine, idéal urbain, pacte social, ordre industriel, moralité capitaliste et idéalisme démocratique. *Cahiers de géographie du Québec*, 50(140), 207–239. <https://doi.org/10.7202/014087ar>
- Miéville-Ott, V., & Droz, Y. (2010). Évolution de la réflexion paysagère en Suisse. A partir du programme Paysages et habitats de l'arc alpin. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (315), 46-57.
- Mitchell, D. (1995). The End of Public Space? People's Park, Definitions of Public, and Democracy. *Annals of the Association of American Geographers* 85: 108-1.
- Molinier, P. (2019). Psychodynamique du travail et genre : surmonter la perte de la voix féminine. *Perspectives Psy*, 58, 143-150. <https://doi.org/10.1051/ppsy/2019582143>

- Morrison, A. (2019). (Un) Reasonable,(Un) Necessary, and (In) Appropriate: Biographic Mediation of Neurodivergence in Academic Accommodations. *Biography*, 42(3), 693-719.
- Mosconi, N., Paoletti, M. & Raibaud, Y. (2015). Le genre, la ville. *Travail, genre et sociétés*, 1(1), 23-28. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0023>
- Moser, C., & Moser, A. (2005). Gender mainstreaming since Beijing : a review of success and limitations in international institutions. *Gender & Development*, 13(2), 11-22.
- Neveu, É. (2017). L'analyse des problèmes publics: Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents. *Idées économiques et sociales*, 190, 6-19. <https://doi.org/10.3917/idee.190.0006>
- Offen, K. (2006). « Le *gender* est-il une invention américaine ? », *Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne]*, 24 | 2006, 291-304.
- Ortbals, C. D. et Rincker, M. E. (2009). Fieldwork, identities, and intersectionality: Negotiating gender, race, class, religion, nationality, and age in the research field abroad: Editors' introduction. PS: *Political Science & Politics*, 42(2), 287-290.
- Ouali, N., & Lannoy, P. (2020). Matérialité de l'espace urbain et égalité des sexes. Mesures et enjeux de l'odonymie bruxelloise. *Géographie et cultures*, (115), 157-179.
- Paillé, P. (2007). La méthodologie de recherche dans un contexte de recherche professionnalisante: douze devis méthodologiques exemplaires. *Recherches qualitatives*, 27(2), 133-151.
- Pain, R. (1991). Space, sexual violence and social control: Integrating geographical and feminist analyses of women's fear of crime. *Progress in human geography*, 15(4), 415-431.
- Paquot, T. (2009). *L'espace public*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 125 p.
- Pateman, C. (1989). Feminist Critiques of the Public/Private Dichotomy. Dans C. Pateman (dir.), *The Disorder of Women* (pp.118-140). Stanford: Stanford University Press.
- Perrot, M. (1998). *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 493 p.
- Pinon, P. (1991). *Lire et composer l'espace public*. Paris : Service Technique de l'Urbanisme.
- Preciado, P.B. (2003). Multitudes queer. *Multitudes*, (2), 17-25.

- Raibaud, Y. (2012). Introduction : « Géographie du genre : ouvertures et digressions ». *L'Information géographique*, 2(2), 7-15. <https://doi.org/10.3917/liq.762.0007>
- Raibaud, Y. (2018). Carine Guérandel, *Le sport fait mâle. La fabrique des filles et des garçons dans les cités*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2016, 230 pages. *Travail, genre et sociétés*, 2(2), 218-221. <https://doi.org/10.3917/tgs.040.0218>
- Rancière, J. (2008). *Le Spectateur émancipé*. Paris, La Fabrique Editions.
- Rendell, J. (2002). "Bazaar beauties" or "pleasure is our pursuit": A spatial story of exchange. In I. Borden, J. Kerr, & J. Rendell (Eds.), *The unknown city: Contesting architecture and social space* (pp. 104–122). Cambridge, MA: MIT Press
- Rhodes, J., & Brown, L. (2019). The rise and fall of the 'inner city': race, space and urban policy in postwar England. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(17), 3243-3259.
- Robin, M. (2004). Perception de l'espace résidentiel et urbain chez les femmes ayant un premier enfant. In Denèfle, S. (Ed.), *Femmes et villes*. Presses universitaires François-Rabelais. doi :10.4000/books.pufr.351
- Rogel, T. (2007). Eric Charmes, La rue, village ou décor ? Parcours dans deux rues de Belleville. *Les comptes rendus*, 1-3.
- Rondeau, K. (2011). L'autoethnographie: une quête de sens réflexive et conscientisée au cœur de la construction identitaire. *Recherches qualitatives*, 30(2), 48-70.
- Roux, P., Perrin, C., Pannatier, G. & Cossy, V. (2005). Le militantisme n'échappe pas au patriarcat. *Nouvelles Questions Féministes*, 24, 4-16. <https://doi.org/10.3917/nqf.243.0004>
- Sandercock, L. et Forsyth, A. (1992). « A Gender Agenda : New Directions for Planning Theory ». *Journal of the American Planning Association* 58(1) pp. 49-59.
- Sauvayre, R. (2013). *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*.
- Semmoud, N. (2007). *La réception sociale de l'urbanisme*. L'Harmattan.
- Sénac, R. (2009). Le pouvoir a un genre.... *Informations sociales*, 151, 4-7. <https://doi.org/10.3917/inso.151.0004>

- Sénac-Slawinski, R. (2007). L'ordre sexué. La perception des inégalités femmes-hommes. *Lectures, Les livres*.
- Sennett, R. (1992). *La ville à vue d'oeil*. Paris : Plon.
- Scraton, S., & Watson, B. (1998). Gendered cities: Women and public leisure space in the 'postmodern city'. *Leisure studies*, 17(2), 123-137. <https://doi.org/10.1080/026143698375196>
- Sgard, A., Bonin, S., Davodeau, H., Dério, P., Paradis, S. & Toublanc, M. (2018). Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun. *Espaces et sociétés*, 175, 105-122. <https://doi.org/10.3917/esp.175.0105>
- Sgard, A. (2010). Le paysage dans l'action publique: du patrimoine au bien commun. Développement durable et territoires. *Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 1(2).
- Sgard, A. (2010). Une «éthique du paysage» est-elle souhaitable?. [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(1), 0-0.
- Spettel, E. (2014). Les artistes femmes: des esthétiques de la limite dépassée?. *Recherches féministes*, 27(1), 161-181.
- Staszak, J-F., (2002). « Matériel / idéal : un enjeu pour la géographie ? », *Géopoint* 2002, pp. 27-35
- Strand, L. R. (2017). Charting Relations between Intersectionality Theory and the Neurodiversity Paradigm. *Disability Studies Quarterly*, 37(2).
- Thalineau, A. 2004. Être femmes à la rue. In Denèfle, S. (Ed.), *Femmes et villes*. Presses universitaires François-Rabelais. doi :10.4000/books.pufr.364
- Thébaud, F., (2007). *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Editions.
- Tomas, F. (2002). *Espaces publics, architecture et urbanité de part et d'autre de l'Atlantique*. Université de Saint-Etienne.
- Trench, S., Oc, T., & Tiesdell, S. (1992). Safer Cities for Women: Perceived Risks and Planning Measures. *The Town Planning Review*, 63(3), 279–296. <http://www.jstor.org/stable/40113842>

- Tronto, J. C., & Fisher, B. (1990). Toward a Feminist Theory of Caring. In E. Abel, & M. Nelson (Eds.), *Circles of Care* (pp. 36-54). SUNY Press.
- Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable: pour une politique du « care »*. Paris, La Découverte.
- Tummers, L. (2015). Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme. *Travail, genre et sociétés*, 1(1), 67-83. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0067>
- Valentine, G. (1989). The geography of women's fear. *Area*, 21(4), 385-390.
- Valentine, G. (1990). Women's Fear and the Design of Public Space. *Built Environment (1978-)*, 16(4), 288-303.
- Van Der Wusten, H. (2016). La ville fonctionnelle et les modèles urbains qui lui ont succédé. *Exemples d'une pratique politique en train de se globaliser, EchoGéo*, 36, 2016.
- Van Enis, N. (2016). *La place des femmes dans l'Espace Public. Seulement une question d'aménagement du territoire ?*. Barricade, 1-12.
- Vestbro, D. U. (1992). From central kitchen to community cooperation : development of collective housing in Sweden. *Open House International*, 17(2), 30-38.
- Vestbro, D. U. (2000). From collective housing to cohousing – A summary of research. *Journal of Architectural and Planning Research*, 17(2), 164-178. Consulté le 8 septembre 2021 sur <http://www.jstor.org/stable/43030534>
- Vestbro, D. U., Horelli, L. (2012). Design for Gender Equality : The History of Co-Housing Ideas and Realities. *Built Environment (1978-)*, 38(3), 315-335. Consulté le 8 septembre 2021 sur <http://www.jstor.org/stable/23290266>
- Viennot, E., (2014), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- Weeks, K. (2011). *The problem with work : feminism, marxism, antiwork politics and postwork imaginaries*, Duke University Press, p. 136.
- Wulf, C. (2010). Les rituels, performativité et dynamique des pratiques sociales. *Le rituel*.

rapports, documents de planification et bases légales

Convention européenne du paysage, (Florence, 2000)

Commission européenne, « Recommandation de la Commission du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, notifiée sous le numéro C(2008) 5737 »
ELI : <http://data.europa.eu/eli/reco/2008/867/oj>

Genre & Ville, (2018), *Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics*.

Genre & Ville, (2018), *Garantir l'égalité dans les logements*.

LARES, (2021), *Rose des vents du genre dans la planification édition suisse – Un guide pour la mise en œuvre de l'égalité des chances dans l'aménagement du territoire*.

Lieber, M., Cardelli, R., Dayer, C., Debonneville, J., *Genève, une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics*, rapport de recherche pour le Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève, septembre 2020, 150p

Paris, D. Rapport laboratoire TVES (Territoires, villes, environnement et société), Université Lille 1

Loi fédérale sur l'Egalité (LEg), (24 mars 1995)

Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT), (22 juin 1979)

Plan Directeur Cantonal 2030, canton de Genève, (18 janvier 2021). Consulté le 24 novembre 2021
<https://www.ge.ch/document/plan-directeur-cantonal-2030-mis-jour>

Plan Directeur Communal 2020, Ville de Genève, (14 octobre 2009). Consulté le 24 novembre 2021
<https://www.ge.ch/dossier/amenager-territoire/planification-communale/plans-directeurscommunaux-2e-generation>

Stratégie égalité 2030, Confédération suisse. (avril 2021). Consulté le 24 novembre 2021
<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/gleichstellungsstrategie2030.html>

U.N. Women. (2019). *Safe cities and safe public spaces for women and girls global flagship initiative: international compendium of practices*. [En ligne]. Consulté le 13 mars 2021
<https://dspace.ceid.org.tr/xmlui/bitstream/handle/1/1276/safe-cities-and-safe-public-spaces-compendium-of-practices-en.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

travaux universitaires

Davodeau, H. (2020). *La recherche de l'action paysagère*, volume 2, [dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches], EHESS Paris.

Gravot, M. (2020). *Le rôle de l'intervention visuelle dans la redéfinition de l'espace public : Le cas des images de clitoris dans la ville de Genève* [mémoire de Master], Université de Genève.

Maruéjols-Benoit, É. (2014). *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes: pertinence d'un paradigme féministe* [doctoral dissertation], Université Michel de Montaigne-Bordeaux III.

Paravicini U., (1988). *Femmes et architecture domestique, une histoire matérielle de l'habitat* [thèse], département d'architecture école polytechnique fédérale de Lausanne.

articles de presse

Armanios, R., (2018, 29 mai). Un clitoris à la craie leur vaut une amende. *Le Courrier*. [En ligne]. Consulté le 26 novembre 2021 <https://lecourrier.ch/2018/05/29/un-clitoris-a-la-craie-leur-vaut-une-amende/>

Bézaguet, L., (2019, 3 juin), Les femmes genevoises à la conquête de l'espace public. *Tribune de Genève*. [En ligne] Consulté le 26 novembre 2021 <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/femmes-genevoises-conquete-espace-public/story/19917588>

Bitsch, K. (2020, 6 décembre). Genève féminise 10 rues, un véritable casse-tête. *RTS.ch*. [En ligne]. Consulté le 26 décembre 2021 <https://www.24heures.ch/la-feminisation-des-noms-de-rues-est-pas-gagnee-davance-864846878105>

Bonavita, F. (2020, 10 mars). Ces minorités qui nous tyrannisent. *GHI.ch*. [En ligne] Consulté le 26 décembre 2021 <https://www.ghi.ch/le-journal/geneve/ces-minorites-qui-nous-tyrannisent>

Debarbieux, B. (2017, 16 février). Ne laissons pas l'identité devenir une assignation. *Libération*. [En ligne]. Consulté le 13 mars 2021 https://www.liberation.fr/debats/2017/02/16/ne-laissons-pas-l-identite-devenir-une-assignation_1548942/

- (2020, 17 janvier). Des panneaux de signalisation féminisés à Genève. *Courrier International*. [En ligne]. Consulté le 13 mars 2021 https://www.courrierinternational.com/article/suisse-des-panneaux-de-signalisation-feminises-geneve?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1579262225
- Grabert, L. (2020, 3 mars). Ils refusent que la Ville rebaptise leur rue. *GHI.ch* [En ligne] Consulté le 13 mars 2021 <https://www.ghi.ch/le-journal/geneve/ils-refusent-que-la-ville-rebaptise-leur-rue>
- Kuhn, G. (2020, 13 juin). Quelles rues aux noms de racistes ? *Le Courrier*. [En ligne] Consulté le 26 décembre 2021 <https://lecourrier.ch/2020/06/13/quelles-rues-aux-noms-de-racistes/>
- Mounir, R. (2020, 17 juin). Carol-Vogt, progressiste et raciste. *Le Courrier*. [En ligne]. Consulté le 26 décembre 2021 <https://lecourrier.ch/2020/06/17/carl-vogt-progressiste-et-raciste/>
- Osvath, A. (2019, 14 octobre). Geneva's Backstreet girls. *Things to do in Geneva*. [En ligne]. Consulté le 13 mars 2021 <https://thingstodoingeneva.ch/100elles-geneva/>
- Junod, M-C., Les historiennes de 100Elles* (2020, 24 mars). Les rues se féminisent. *Tribune de Genève*. [En ligne]. Consulté le 13 mars 2021 <https://www.tdg.ch/reflexions/rues-feminisent/story/25391359>
- Harari, A. (2017, juillet 22). Genève orpheline de ses squats. *Le Temps*. [En ligne]. Consulté le 26 novembre 2021 <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-orpheline-squats>
- Musadak, M. (2019, 13 mars). Place aux femmes. *Le Courrier*. [En ligne]. Consulté le 13 mars 2021 <https://lecourrier.ch/2019/03/13/place-aux-femmes/>

sites internet et blogs

- ge.ch*, Canton de Genève. « Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences », [site internet]. Consulté le 19 novembre 2021 <https://www.ge.ch/dossier/promouvoir-egalite/institutions-partenaires/bureau-promotion-egalite-prevention-violences>
- codha.ch*, Charte des Valeurs de la CODHA », [site internet]. Consulté le 01 octobre 2021 <https://codha.ch/fr/>

ec.europa.eu/social/, Commission européenne, volet social, « Inclusion active », [site internet]. Consulté le 01 septembre 2021 <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1059>

bafu.admin.ch, Confédération suisse, Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP). [site internet]. Consulté le 19 décembre 2021 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d-importance-nationale/inventaire-federal-des-paysages-sites-et-monuments-naturels-dim.html>

geneve.ch, Ville de Genève, Développement durable, Egalité et diversité, « Promotion de l'égalité entre hommes et femmes », [site internet]. Consulté le 13 mars 2021 <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-societe/egalite-diversite/egalite-entre-femmes-hommes>

La Bulle rose, [page Facebook]. Consulté le 24 novembre 2021 <https://www.facebook.com/labullerosege/>

L'Escouade.ch, [site internet]. Consulté le 13 mars 2021. www.lescouade.ch

Giraut, F. (2014). Contre la sous-représentation des femmes dans les noms de rue : géopolitique d'une mobilisation contemporaine multiforme. *Neotopo* [Blog]. Consulté le 13.03.2021 <https://neotopo.hypotheses.org/44>

Julliard, J. « RÉFORMISME », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. Consulté le 19 décembre 2021. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/reformisme/>

Roullet, M. (2020, 19 avril), Qui veut modifier les plaques de rues à Genève ? On veut des noms ! *Parenthèses de Michèle Roullet. Les Blogs, Tribune de Genève*. [Blog] Consulté le 26 décembre 2021 <https://micheleroullet.blog.tdg.ch/archive/2020/04/18/qui-veut-modifier-les-plaques-de-rue-a-geneve%C2%A0-on-veut-des-n-305944.html>
Également publié dans (2020, 20 avril), Courrier des lecteurs, *Tribune de Genève*.

100Elles.ch. Consulté le 13 mars 2021 www.100elles.ch

biographies du projet 100Elles*

Ohene-Nyako, P. (2019). Annie JIAGGE. *100elles.ch*. <https://100elles.ch/biographies/annie-jiagge/>

Piguet, L. (2019). Ruth BÖSIGER. *100elles.ch*. <https://100elles.ch/biographies/ruth-bosiger/>

Piguet, L. (2019). Yvonne ELLES. *100elles.ch*. <https://100elles.ch/biographies/yvonne-elles/>

Piguet, M. (2019). Lise GIRARDIN. *100elles.ch*. <https://100elles.ch/biographies/lise-girardin/>

Simon, D. (2019). Grisélidis REAL. *100elles.ch*. <https://100elles.ch/biographies/griselidis-real/>

Scholl, S. (2019). Josephine BUTLER. *100elles.ch*. <https://100elles.ch/biographies/josephine-butler/>

Scholl, S. (2019). Anna S. *100elles.ch*. <https://100elles.ch/biographies/anna-s/>

iconographie

page de garde

photographie L'Escouade, juin 2020

p.47, note 35

Diagrammes et schémas montrant « la répartition du travail rémunéré et non-rémunéré des hommes et des femmes » ainsi que des « exemples de chaînes de mobilité », extraits de AAVV, *Gender mainstreaming Manual*, Vienna, *gender mainstreaming Department*, 2014. Giulia Custodi. L'approche "gender mainstreaming" dans l'exemple des espaces publics viennois. In E. Faure, E. Hernandez-Gonzalez, & C. Luxembourg (Eds.), *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Le Temps des cerises, pp.302, 2017

p.49, note 37

Comparaison de journées-types selon le genre, tableau

Tummers, L. (2017). Les contradictions des perspectives de genre en urbanisme. In E. Faure, E. Hernandez-Gonzalez, & C. Luxembourg (Eds.), *La ville : quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre* (Vol. Collection Penser le monde, pp. 47-67). Temps des Cerises.

p.57, note 43

Schéma, « L'action comme pivot entre le sujet et l'objet, l'action paysagère entre paysage perçu et matériel ». Davodeau, H. (2020). « La recherche de l'action paysagère », dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, volume 2, EHESS Paris, p.3

p.58, note 44

Schéma, « Le triptyque du corpus de l'action paysagère »

Davodeau, H. (2020). « La recherche de l'action paysagère », dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, volume 2, EHESS Paris, p.3

p.63, note 45

Collective housing, Marieberg, Sven Ivar Lind, 1944, in Faure, E., Hernandez-Gonzalez, E., Luxembourg, C. (dir.), (2017), *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil-sous-Bois, coll. Le Temps des Cerises, p.31.

p. 64, note 46

Diagrammes illustrant les cercles vicieux qui existent dans la situation sans logement collectif et dans la situation où le logement collectif est réservé aux milieux aisés. In : Vestbro, D. U. (1992). From central kitchen to community cooperation: development of collective housing in Sweden. *Open House International*, 17(2), 30-38.

p.74, note 64

Trezzini M. (2020). *Les nouveaux panneaux de signalisation féminisés en Ville de Genève*. [photographie]. Le Temps / KEYSTONE <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-panneaux-feminins-discorde>

p.93, note 81

« Exemple de plaque recouverte d'un autocollant d'un micro-groupe neo-patriotique genevois »
Photographie prise par une membre de L'Escouade, mai 2019.

p.101, note 89

« Affiche près de l'arrêt de métro Ours à Lausanne »
Photographie personnelle, mai 2019.

p.108, note 101

Capture d'écran, le 03 janvier 2022

Nidegger, Y. (2021, 15 septembre), *Changer le nom des rues dans les villes conquises est une compulsion classique* [Image] [Mise à jour de statut]. Facebook. <https://www.facebook.com/1650791134/posts/10223935582291350/?d=n>